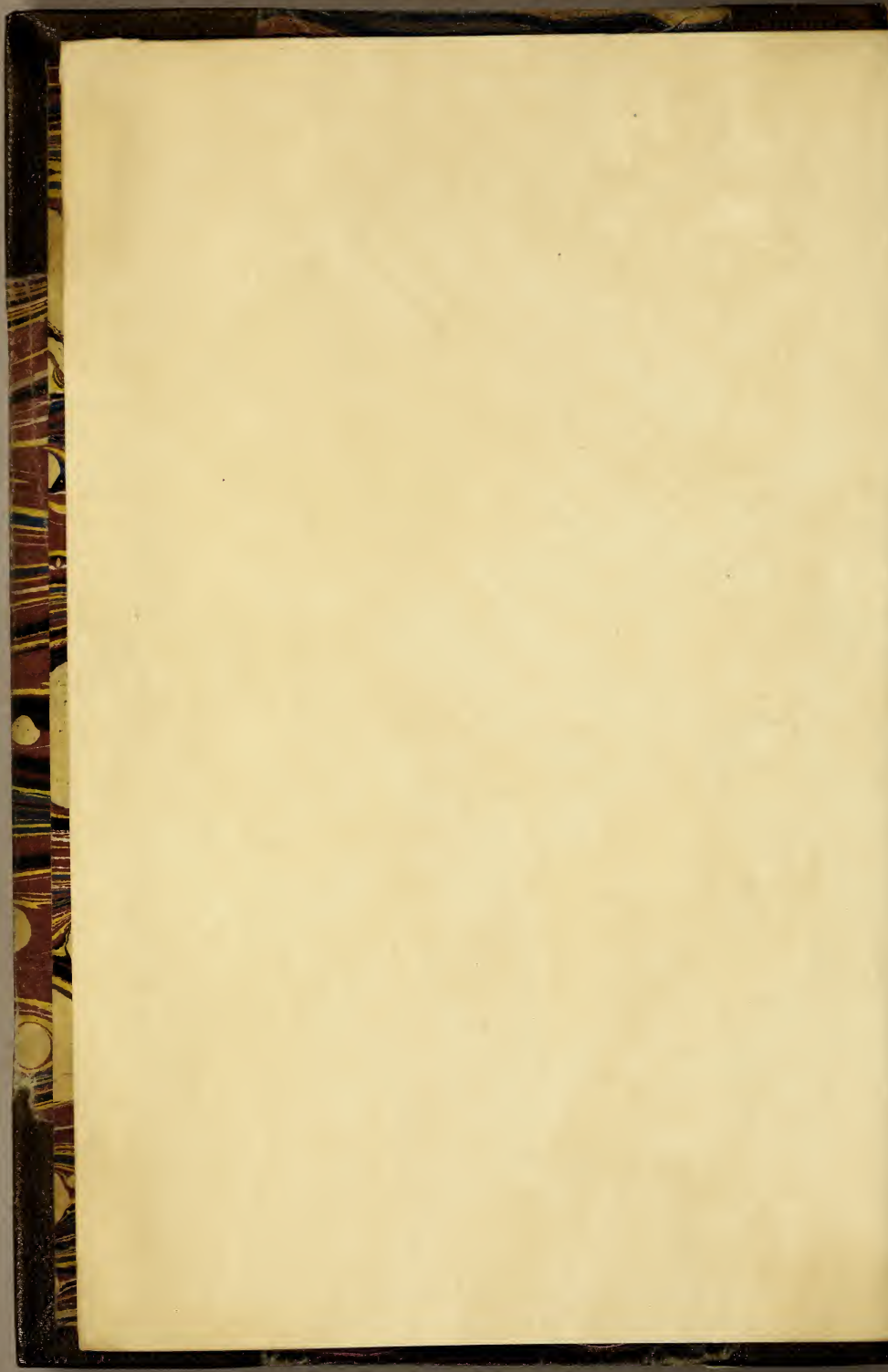
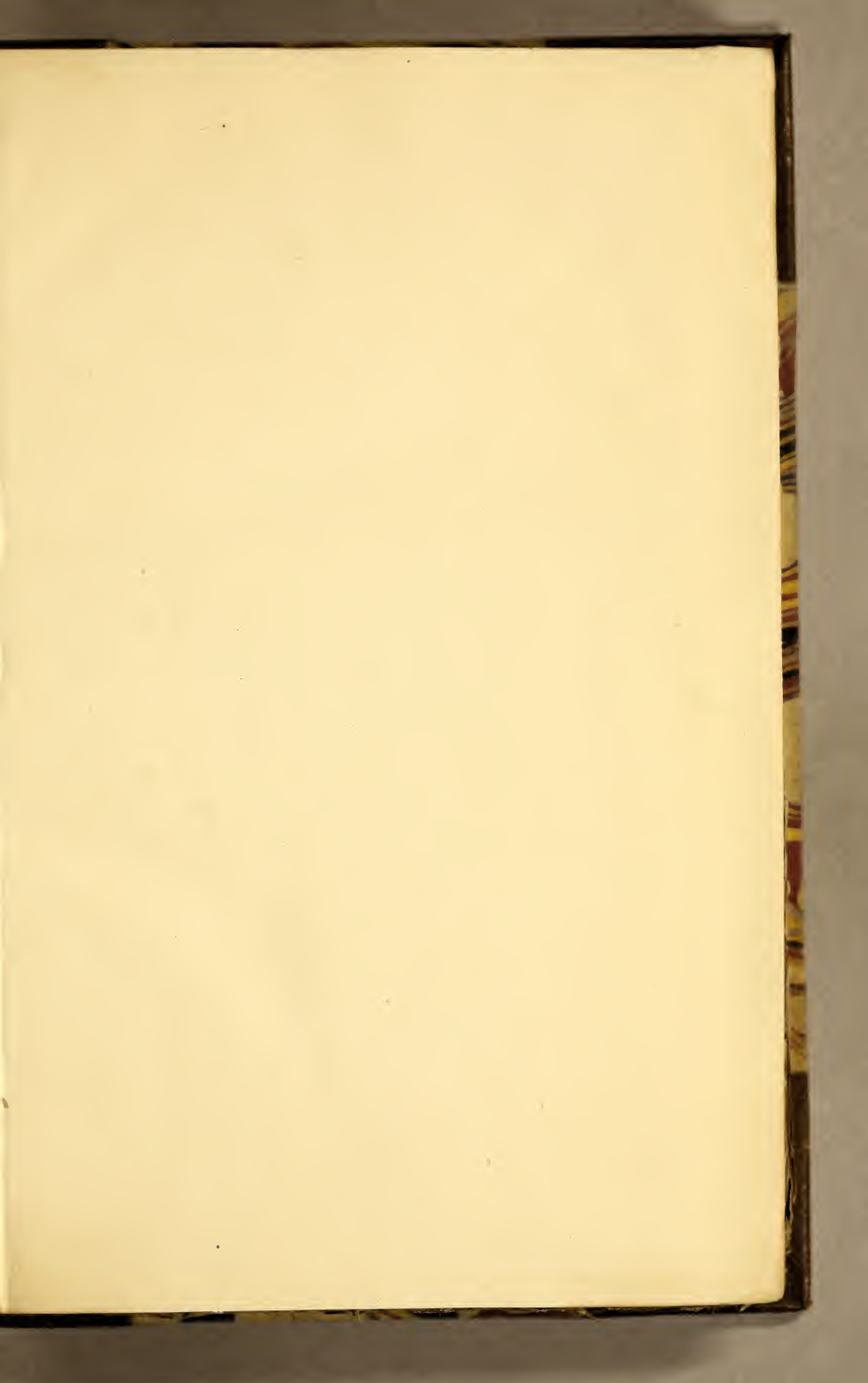




John Carter Brown.







7815

xp

c

Sabin 38578

23
MÉMOIRES

HISTORIQUES,

JOHN CARTER BROWN

ET PIÈCES AUTHENTIQUES

SUR

M. DE LA FAYETTE,

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS.

Sublime et erectum ingenium pulchritudinem ac speciem excelsæ magnæ-
que gloriæ vehementiùs, quam cautè appetebat: mox mitigavit ratio et
ætas: Retinuitque, quod est difficillimum, ex sapientiâ modum.

TAC. AGR.

Prix 3 livres.

A PARIS,

Chez LE TELLIER, Libraire, quai des Augustins,
N^o. 50.

L'an second de la liberté française.

1794.

MÉMOIRES

LIBRAIRIE DE BREVET

HISTORIQUES

ET PIÈCES AUTHENTIQUES

— 2 —

PORTRAIT DE M. DE LA FAYETTE,

Par M. CERUTTI.

« M. de la Fayette a exercé son épée et son ame en Amérique. Washington et Franklin semblent avoir trempé son esprit dans le leur. Il n'a jamais fait une faute dans les circonstances embarrassantes, ni manqué une occasion dans les temps favorables. Il a cette intrépidité calme, que le tumulte ne déconcerte point, et qui pacifie le tumulte. Tant qu'il se montrera au peuple, on soulèvera en vain le peuple contre lui. »

Paris 3 livres.

A PARIS

chez M. LEBLANC, Libraire, Palais National, ci-devant de la Justice, au Salon de Peinture, sous le Vestibule.

1791

1791

1791

L'ÉDITEUR

AUX SOLDATS PARISIENS.

SES CAMARADRS.

RASSUREZ-VOUS, chers camarades, ce n'est ni une satire ni un panégyrique que je vous offre, ce sont de purs matériaux historiques, des faits, des lettres, des anecdotes et jusqu'à des chansons; car le François consacre par des couplets les grands et les petits évènements de ses fastes. Vous verrez dans ce livre, tout incomplet, tout précipité qu'il est par les circonstances, M. DE LA FAYETTE EN AMÉRIQUE, ET M. DE LA FAYETTE EN FRANCE. Mon projet étoit de vous le présenter sous tous les rapports sociaux, et vous auriez vu que l'époux-amant, le père - ami, l'ami-sûr et sans réserve, étoit, digne du citoyen vertueux et désintéressé, et du Général intrépide et prudent. Mes liaisons avec lui m'ont mis souvent à portée de le voir tout entier et de le juger avec impartialité. J'ai vu le héros de l'Amérique, devenu véritablement fils de Washington, doué comme lui de ce grand caractère humain, qui n'a son type que dans l'an-

tiquité, et dont nos petits ambitieux modernes, ne pourront jamais ni atteindre ni même soupçonner la grandeur.

N'oubliez pas que Washington fut calomnié pendant six mois, d'abord par les Anglois (ANTI-PATRIOTES) et puis par ceux qui, avec lui, avoient fait la révolution. N'oubliez pas que Washington n'opposa qu'un stoïcisme calme et désespérant à la fougue des méchants, qui, jaloussant sa gloire, l'assimiloient à la populace en accusant sa popularité; n'oubliez pas que Washington refusa constamment le traitement qu'avoient décrété les États-Unis, et que de toutes ses qualités LE DÉSINTÉRESSEMENT et une prodigalité que le patriotisme changeoit en vertu, furent les torts qui désolèrent le plus ses ennemis et le firent enfin triompher de l'envie. On n'a loué dans Washington ni son intégrité, ni son innocence, dans la crainte de faire tort aux autres vertus de son ame.

Il seroit aisé de suivre le parallele; mais vos cœurs, braves camarades, ne peuvent manquer de l'achever. Le mien satisferoit à-la-fois tous ses penchans les plus chers, l'amitié, la justice, la

reconnoissance, et mon triomphe seroit d'opposer de belles actions à d'indignes soupçons, des discours éloquens et courageux, aux lâches pamphlets de l'intrigue et du crime; de vastes principes d'où découlent la félicité des peuples et la vraie gloire des rois, aux maximes démocratiques de l'ingrate ignorance et des perturbateurs de l'empire.

— Le temps me presse, les circonstances les plus décisives me forcent de livrer cet ouvrage au public avant sa maturité. Je jette, à pierres perdues, tous les matériaux de l'édifice, dans le sein de la nation.... Puisse bientôt un historien dont la probité éclaire le talent, transmettre à la postérité avec le burin de Tacite les grands évènements dont nous sommes les témoins et dévoiler les Séjan, comme les Agricola, qui vivent sous nos yeux!

— Le portrait qu'on va lire sert mes intentions, sert peut-être la patrie en danger. — La main qui l'a tracé a toujours compté les grains d'encens pour les proportionner au mérite. Ce morceau de littérature, d'histoire et de politique tout à-la-fois, annonce un écrivain d'un œil exact, quoique sévère, d'un caractère prononcé dans l'éloge comme dans le blâme, et d'un talent formé de

l'alliance du goût et de la raison , de la finesse et de la profondeur , et d'une dose d'imagination qui sert la justesse , et la développe en donnant du corps et de la variété aux apperçus les plus abstraits. Le portrait de M. de la Fayette , tel qu'il est ici , et publié dans les périlleuses circonstances où nous sommes , seroit le plus beau chant palinodique de M. D. L. , s'iau courage de l'avoir écrit il joignoit celui de ne pas le désavouer. Les pages vraies , justes et fermes d'un écrivain sont ses plus belles actions , et c'est de son cœur droit et chaleureux que partent les grandes idées qui sont souvent le salut des peuples et de leurs chefs.

LA FAYETTE.

(Par un Peintre impartial.)

EXEMPLE frappant des vicissitudes humaines ! mais quels que soient les évènements , il est appelé à jouer un grand rôle sur la scène du monde. Quand les hommes nous portent à une place où nous nous créons notre réputation , ordinairement elle ne survit pas à la place ; mais quand une réputation indépendante nous élève à un poste distingué , il a beau ne plus exister , la célébrité ne fait que changer d'objet , et nous ouvre bientôt une autre carrière.

Étoit-il difficile de cueillir des lauriers en Amérique ? La renommée indulgente pour les héros novices a-t-elle exagéré cette moisson ? Peut-on appeler une guerre diverses opérations sans suite et sans but déterminé ? Voilà des questions que l'envie ou l'amitié résoudre bien différemment. Ce n'est donc pas sur ces premiers momens qu'il faut juger la Fayette : prenons - les tout au plus pour des indices favorables. Mais pour le peindre ressemblant , fixons les yeux sur lui depuis que Paris lui a donné sa confiance et ses citoyens ; depuis que les provinces , confirmant le choix de la capitale , ont voulu qu'il étendît sur elles sa vigilance et ses ordres. Depuis que nous l'avons

vu dans des dispositions si contraires , soit à l'assemblée nationale , soit à la municipalité , soit à la cour , soit à la tête d'une force militaire respectable , il est plus facile d'asseoir sur lui un jugement équitable.

Les hommes distingués ont tous un trait caractéristique qui les domine , et donne le secret de leur mérite.

A travers mille feux je vois Condé paroître ,
 Tour-à-tour la terreur et l'appui de son maître.
 Turenne , de Condé le généreux rival ,
 Moins brillant , mais plus sage , et du moins son égal.

Le trait dominant de la Fayette est la bravoure et le sang-froid combinés. Est-ce un don de la nature , est-ce le fruit de l'éducation , est-ce le résultat d'un travail constant sur lui-même ? c'est ce qu'il est impossible de dire : mais dans toutes les circonstances on voit un homme maître de lui , qui croit pouvoir leur commander , et qui sait que les hommes mêmes fléchissent sous leur empire. Dans les temps d'orage , les vents s'élèvent , le ciel s'obscurcit , la foudre gronde , les roseaux sont battus par la tempête , les animaux effrayés cherchent les cavernes paisibles , les flots se mutinent , les élémens se confondent , la nature entière est bouleversée , la plupart des hommes , troublés par la crainte , se rassemblent , se consultent , prennent des partis imprudens , accélèrent le danger en croyant le fuir , et plusieurs périssent victimes des

maux dont il ne tenoit qu'à eux d'être seulement les tranquilles spectateurs.

Telle est à-peu-près l'image d'une révolution , et si l'on met la société à la place de la nature , il ne sera pas difficile d'établir les points de comparaison. C'est dans ces crises violentes, où ceux qui étoient au haut de la roue, descendent avec rapidité et se voyent remplacés par des hommes qui obtenoient à peine un de leurs regards ; dans ces crises où tous les pouvoirs sont suspendus ; où la loi même traîne son glaive ; où la fortune n'a plus de favoris à son char , parce qu'on ne croit plus à ses ressources ; dans ces crises où la force est tout , et où il est en quelque façon permis d'abuser de la vertu , de la liberté et du courage , quel empire ne prend pas sur ses égaux l'homme dont l'œil tranquille voit s'agiter les passions des humains , et dont le front serein semble présager le calme qui doit succéder à tant de troubles !

La Fayette à vu ses jours menacés , le peuple même prêt à reprendre sa faveur , le soupçon prompt à le désigner quand il quittoit le cabinet des rois ; la tourbe violente des ennemis chercher JUSQUES DANS SON SOMMEIL des armes contre lui ; calomnier sa vigilance au dehors , comme s'il pouvoit répondre d'une capitale immense, sans établir des correspondans jusqu'aux extrémités des provinces.

Il a vu les organes stipendiés de l'erreur prémé-

ditée et du mensonge artificieux alarmer la confiance même de ses amis et nourrir la haine des autres, et plus souvent encore a-t-il vu des rivaux préparer sa chute en exagérant la bienveillance des princes, et son adresse à concilier tous les intérêts.

Il a vu ces manœuvres et bien d'autres avec le sang-froid du mépris. D'un mot il pouvoit appeler la vengeance, elle eût obéi jusqu'à ses passions; mais dédaignant ses services coupables, il a repoussé ses conseils et s'en est fié au temps (trop long, sans doute, mais qui finit toujours par répandre ces clartés brillantes à la lueur desquelles on découvre le crime, et on le voit s'enfuir dans les ténèbres de la honte, et finir dans les convulsions du désespoir).

Ainsi, sous tous les rapports dans toutes les positions, on retrouve toujours cette ame imperturbable, inaccessible aux mouvemens de la vivacité, aux conseils de la violence, à l'ivresse des succès, à la précipitation que semble commander le tumulte, à l'irréflexion qu'excuseroit si bien la rapidité des évènemens.

Le sang-froid, même aux dépens de l'activité, est encore précieux; mais quand il ne perd rien, sans doute, il double de prix. On dira: l'un et l'autre réunis sont les deux grands ressorts de l'ambition; elle est vraisemblablement l'idole de la Fayette. Quand on m'aura expliqué comment on peut consacrer ses jours au service des hommes si ingrats; comment on traverse les mers pour aller

sous des climats à moitié sauvages cueillir des palmes de la victoire ; comment on sacrifie une partie de sa fortune pour prévenir des reproches toujours amers , quoique bien injustes ; quand on m'aura expliqué , dis-je , comment tout cela peut s'opérer sans ambition , alors je concevrai que l'ambition est un défaut inexcusable.

Qu'est-ce donc que cette ambition qui ne plaît qu'aux âmes timides , et qui n'allume que les envieux ? C'est le desir de porter à la postérité le suffrage de ses contemporains , d'environner son nom des rayons immortels de la gloire ; c'est l'habitude constante d'échanger les plaisirs voluptueux, la douce insouciance , l'aimable paresse , contre le bruit enchanteur de la renommée. Pourquoi blâmer des penchans qui tournent tous au profit de la patrie , et même de l'espèce humaine ? Pourquoi envier une carrière que tout le monde peut fournir ? Loin donc de laver d'un pareil reproche un homme amant de la gloire , il faut qu'il le mérite. Cette passion qu'on ne satisfait qu'à force de travail et de persévérance , récompense ordinairement bien mal ceux qui lui obéissent : presque toujours on doit les plaindre au lieu de les jalouser. Le monde dans ce moment a plus besoin d'ambitieux que jamais ; il les opposera à l'égoïsme prêt à triompher de tous les autres penchans. D'ailleurs il n'y a que l'avidité de la gloire qui puisse faire entreprendre certaines tentatives. Prenons garde , l'on s'apercevra trop tôt que le suffrage

des hommes ne vaut pas ce qu'il coûte, qu'ils ne sont pas dignes de ce qu'on hasarde en leur faveur, que l'ambition est plutôt une folie qu'un crime.

La grande ressource des ennemis de la Fayette est qu'il prétend concilier deux partis irréconciliables, les peuples et les rois, la constitution et le ministère, la cour et la liberté, l'égalité et la noblesse, le sceptre et la nation. La tranquillité générale dépend de cet accord; cependant c'est pour l'assurer qu'on a fait la révolution. Si l'état actuel devoit durer, on regretteroit les temps de déprédation. Sur quels fondemens porte la crainte affectée de la voir flotter entre deux partis? C'est ce qu'on ne dit pas. Et comment le sauroit-on en effet d'un homme qu'on prétend confondre la prudence avec la dissimulation, et ensevelir dans son sein impénétrable jusqu'à l'insulte, jusqu'aux attentats médités contre lui? Son secret ne peut donc jamais lui échapper que par ses démarches. Qui peut conjecturer seulement les motifs qui les déterminent, et dans ce vaste amas de demi-projets, de soupçons, d'alarmes, de calomnies, d'erreurs, de perfides insinuations, qui pourroit deviner le but qui dirige ses pas?

Ah! s'il faut absolument une pâture à la haine ou à l'envie, qu'elles s'attachent à quelques choix précipités qui compromettoient la prudence du chef s'il ne s'étoit hâté de défaire son ouvrage. Qu'elles s'attachent aux préférences données à la jeunesse inexpérimentée plus aisée à dompter, ou

aux caracteres faciles dont le premier talent est de flatter avec adresse ; qu'elles s'attachent au besoin de briller et au penchant à tout convertir en spectacle , à la prétention un peu déplacée d'être tout à-la-fois Démosthènes et Epaminondas , César et Cicéron.

Mais aussi , qu'elles se condamnent au silence et au respect pour un courage intrépide qui brave également l'aveugle fureur du peuple , lorsqu'il le menace du glaive de la loi , en lui arrachant la victime ; et la puissance du rang , lorsqu'il lui reproche l'abri coupable qu'elle en méditoit.

On demandera si ce portrait ressemble en rien à celui que nous vîmes paroître à la fin de l'année 1789. Je répondrai par une question. Le portrait d'un homme de vingt ans ressemble-t-il à celui qu'on en fait à quarante ? Non. Eh bien ! c'est le même cas. La Fayette a vécu quinze ans pour nous , depuis le commencement de la révolution.

Pour achever la ressemblance , j'ajouterai quelques traits encore. Plus la Fayette jouit de la confiance , et moins il en use. Il exécute plus qu'il ne commande , et se fait l'esclave de la loi pour en être l'organe irrésistible ; aussi n'agit-il que lorsqu'elle parle , et exprime la volonté dans une cédule qu'il conserve avec respect.

Malgré la multitude des détails , il répond à tout ; mais ses réponses , laconiques comme ses paroles , ne laissent aucunes ressource aux commentateurs. Il a dans les audiences cette politesse

républicaine qui emporte les suffrages de ceux même qui savent que c'est un piège presque innocent tendu à la plupart des hommes. Ils consentent à être dupes de la popularité.

Son désintéressement est d'autant plus exagéré, que sa fortune n'est pas inépuisable, et d'une nature à être alimentée par des spéculations journalières. Cependant il a résisté au vœu de la commune de Paris, et a exigé qu'elle acceptât des services gratuits. Si je faisais son panégyrique, cet article n'y entreroit pas. C'est une trop forte leçon donnée à tous les gens riches, et une espèce d'humiliation pour ceux qui ne le sont point. Quel est l'homme qui n'aimeroit pas mieux donner son temps que de le vendre? La liste civile est-elle autre chose qu'un traitement? Et puisque le grand agent du pouvoir exécutif y est soumis, quel agent subalterne peut s'en affranchir? Malheureusement nous confondons presque toujours la gloire et la gloriole.

La Fayette est bien plus grand lorsqu'il apprend au peuple qu'il n'est point de fonctions méprisables lorsqu'elles font respecter la loi et la maintiennent dans ses droits souverains. Il paroît au milieu d'un attroupement féroce prêt à ôter la vie à un homme soupçonné, il reproche leur barbarie à ces hommes de sang, ordonne au nom de l'humanité qu'on lui nomme l'usurpateur des fonctions cruelles du bourreau, s'empare de la victime, et ne dédaigne pas de la soustraire au fer

de l'assassin pour la porter au pied de la loi.

Ce trait, et bien d'autres qui honorent ce chef de la milice nationale, ne sont pas toujours présents à l'esprit de ses concitoyens, et déjà l'on a vu la faveur populaire errer de lui sur ses rivaux, comme si ces vacillations n'étoient pas déjà trop affligeantes pour un homme qui a droit d'être susceptible, puisqu'il est intact.

Comme député il a donné un second exemple de désintéressement bien supérieur au premier. Il propose que chaque département ait un chef de garde nationale. Dans un moment où tant de villes l'appeloient à les commander, une pareille proposition ne doit pas rester sans gloire : il est des traits dans la vie d'un homme qu'il faut recueillir sous peine d'être injuste.

Ses ennemis l'accusent de tourner encore ses regards vers le palais des rois. Je suis loin d'être l'écho d'une semblable idée ; et puis, je me demande : qu'ont-ils donc à donner aujourd'hui, ces rois autrefois si puissans ? Des places dans le ministère, elles peuvent être acceptées par des citoyens qui se dévouent à la patrie comme le jeune Désilles s'est dévoué à la mort, mais non tenter l'ambition de ceux qui, dans toutes les circonstances de la vie, veulent conserver du moins leurs pensées libres et ne pas se soumettre à l'orgueilleuse tyrannie des comités. La terre entière est à peine assez grande pour les cœurs vraiment ambitieux. Comment se contenteroient-ils d'un petit coin dés-

honoré par tant de factions , et où la guerre civile se fait en détail dans cinquante endroits à la fois.

Sans doute l'ambition de la Fayette est de donner la paix à cinq cents mille citoyens , en les laissant danser sur les ruines de la Bastille. J'ai lu quelque part que les habiles capitaines de vaisseaux faisoient monter sur le tillac les hommes qu'ils transportoient dans nos îles , et jouer de différens instrumens pour les amuser pendant la traversée.

PRÉCIS
HISTORIQUE,
SUR M. LE MARQUIS
DE LA FAYETTE.

L'orgueil n'aveugle point ceux que l'honneur éclaire.

GRESSET.

NÉ le 1^{er} septembre 1757, dans un temps où le talent de gouverner étoit encore éclipsé par celui de combattre, M. le marquis de la Fayette ne vit d'abord la carrière de la gloire que dans le métier des armes. La paix générale le condamnoit à une inaction pénible, mais les mouvemens des colonies Angloises du nord de l'Amérique réveillèrent bientôt en lui cette ardeur guerrière que lui avoient transmise ses ancêtres, dont l'un (le maréchal de la Fayette) avoit été la terreur des Anglois. Dès qu'il eut appris que les Américains cherchoient des vengeurs contre leur patrie qui les opprimoit, il

A

alla trouver les agens de cette république naissante , et leur communiqua la résolution qu'il avoit formée , de concourir à l'ouvrage de leur liberté. *Franklin* aperçut dans ce jeune militaire la sagesse et la valeur anticipées d'un guerrier expérimenté , et il accepta ses offres. Des obstacles sans nombre s'opposèrent à son départ ; il les surmonta , trompa la vigilance du ministère , et tandis que les affaires des Colonies étoient dans le plus grand désordre , tandis que leurs milices , presque dissipées , fuyoient devant le général *Howe* , et qu'elles n'avoient ni argent , ni alliés , ni crédit , il sentit redoubler son ardeur pour voler au secours d'une nation menacée de retomber dans son ancien esclavage. Le sacrifice d'une partie de sa fortune fut nécessaire pour l'exécution de son projet ; il fit équiper , à ses frais , une frégate ; il mit à la voile avec les officiers envoyés par les agens du Congrès , et se chargea seul de la dépense de l'entreprise.

M. de la Fayette débarqua au mois d'avril 1777 , dans Charles-Town , d'où il se rendit sur-le-champ à Philadelphie , où le Congrès étoit assemblé. Il se présenta devant ce nouveau sénat. *Je viens* , dit-il , *vous demander deux graces ; l'une de servir dans votre armée en qualité de simple volontaire ; l'autre , de ne recevoir aucuns*

appointemens. Le Congrès , reconnoissant , lui donna un brevet de major-général , et ce fut avec ce titre que M. le marquis de la Fayette se rendit à l'armée. *Washington* lut sur sa physionomie et dans sa confiance modeste le présage assuré de ses succès , et lui offrit sa maison. Quelques jours après , l'armée se mit en mouvement , et fut attaquée par le général *Howe*. *Washington* auroit pu éviter un combat dont il prévoyoit l'issue : mais le Congrès lui avoit envoyé des ordres pour livrer bataille , et l'obéissance lui parut son premier devoir. M. de la Fayette , quoique décoré du titre de major-général , ne voulut servir qu'en qualité de volontaire. Sa brigade fut repoussée , en vain voulut-il , par ses exhortations et son exemple , la ramener à l'ennemi ; il reçut une blessure dangereuse à la jambe ; on le transporta à Philadelphie , d'où l'armée victorieuse le força de sortir pour aller chercher sa guérison dans les montagnes. Sa valeur impatiente ne lui permit pas d'attendre que sa plaie fût entièrement fermée ; il alla joindre le général *Green* dans le Jersey ; il sollicita et obtint le commandement d'un corps de milice pour aller reconnoître la position des ennemis. Dans sa marche il fut rencontré par un détachement

d'Anglois , et de Hessois , exercés à combattre , et familiarisés avec les périls de la guerre. *M. de la Fayette* n'avoit sous ses ordres que des hommes indisciplinés , mais que l'amour de la patrie rendoit intrépides. Il se dissimule que les ennemis lui sont supérieurs en nombre , et il fond sur eux avec tant d'ordre et d'impétuosité , qu'il les disperse sans combattre.

Washington écrivit lui-même au Congrès les détails de ce triomphe , et manda qu'il alloit confier à *M. de la Fayette* le commandement d'une division.

Lorsque la saison ouvrit la campagne , *M. de la Fayette* se rendit à Albani , où l'on assembloit une armée qui devoit tenter la conquête du Canada. Il en avoit ouvert l'avis et tracé le plan. Les obstacles paroissoient insurmontables ; il indiqua les moyens de les applanir. Mais, arrivé à Albani , il ne trouva ni le nombre d'hommes , ni la quantité de vivres et de munitions qu'on lui avoit promis. La lenteur que le Congrès mit dans cette opération , rendit le succès impossible ; le dégel survint , et *M. de la Fayette* fut assez maître de lui pour renoncer à une entreprise qui devoit flatter son courage.

Plusieurs petits avantages , remportés sur les

Américains , firent craindre que la fortune ne se rangeât sous les drapeaux britanniques. Quelques républicains fanatiques parurent craindre aussi que *Washington* , après avoir été le libérateur de son pays , n'en voulût être le tyran. Son autorité fut bornée , et l'on mit des entraves à son génie. *M. de la Fayette* , ami du général , usa de sa dextérité pour concilier les esprits. Le calme de son ame , son désintéressement , sa valeur éprouvée , lui faisoit exercer une espèce d'empire sur tous les cœurs. Il contribua à rétablir les affaires qui étoient dans le plus grand désordre. Les frontières du Canada et l'immense côte du nord n'étoient défendues que par mille hommes , et ce nombre n'étoit pas suffisant pour résister aux troupes réglées et aux milices des ennemis , ainsi qu'aux hordes des Sauvages. D'un autre côté , l'armée de *Washington* étoit réduite à quatre mille hommes , dont la plupart étoient encore convalescens. Il falloit faire tête à dix-huit mille hommes aguerris et commandés par un général expérimenté. Malgré cette inégalité , il choisit une position si avantageuse , que l'ennemi n'osa l'attaquer dans son camp. *M. de la Fayette* , revenu de son commandement du nord , eut celui d'un corps séparé. Il fut investi par l'armée Angloise , dont

le nombre l'eût accablé ; mais par ses manœuvres savantes , il trouva le moyen de faire , sans perte , une retraite glorieuse.

Dès qu'il eut rejoint l'armée , il fut détaché à la tête de sa division , avec ordre d'attaquer l'arrière-garde de l'ennemi. Il s'en acquitta avec autant d'intelligence que de courage , et , ayant commencé l'attaque , il fut soutenu par le gros de l'armée. Cette attaque fut vive et sanglante. Le 27 juin, *Washington* gagna la bataille de Monmouth. *M. de la Fayette* , dans cette journée , commanda successivement l'avant-garde en second sous le général *Lee* , et ensuite la seconde ligne de l'armée. Dès que la victoire eut été décidée , on lui donna le commandement de deux mille hommes pour aller rejoindre *Sullivan* , qui , obligé d'évacuer Rhode-Island , ne pouvoit effectuer sa retraite sans s'exposer à être battu. *M. de la Fayette* , instruit de sa position critique , quitta Boston ; et , après une marche forcée , il arriva à Rhode-Island , où sa présence releva les courages abattus. Il se mit à la tête des piquets et des corps destinés à couvrir la retraite qui fut exécutée , sans perdre un seul homme. Ce succès lui mérita les remerciemens du Congrès , par l'organe du président ; on consigna dans les registres publics les détails

de ce service signalé , et on lui offrit , au nom des Colonies , une épée ornée de figures allégoriques.

M. *de la Fayette* avoit alors 22 ans. Dès que sa patrie eut reconnu l'indépendance des Américains , il mit à la voile , et se rendit en France pour aller procurer des secours. Mais bientôt il renonça aux jouissances multipliées que lui offroient les hommages et l'admiration de ses compatriotes , pour repasser les mers et rentrer dans la carrière de la gloire. Le jour de son débarquement à Boston fut marqué par l'allégresse publique ; les habitans s'étoient rendus sur le port pour recevoir leur généreux défenseur ; il fut conduit au bruit du canon , des cloches , et des instrumens de musique , dans la maison que les officiers municipaux lui avoient préparée ; des feux d'artifice furent allumés dans les places publiques , ect. , ect. Les témoignages d'amour étoient d'autant plus touchans , qu'on ignoroit encore les services qu'il avoit rendus à la cause de la liberté pendant son séjour en France , où il avoit obtenu des secours d'hommes , d'argent et d'habits.

Il se déroba , le plus promptement qu'il put , à l'empressement des peuples et au tumulte des fêtes , et se rendit à l'armée , où il fut

reçu avec le même enthousiasme. On lui donna le commandement de l'infanterie légère et des dragons. Cette campagne n'offre aucun événement mémorable ; mais elle ne fut pas moins glorieuse pour les Américains , dont les généraux , par leurs manœuvres et leurs campemens , obligèrent les ennemis de se tenir renfermés dans New-Yorck.

Cependant les Anglois avoient profité de leur supériorité pour se rendre maîtres des trois états du Sud. Ils ranimèrent toutes leurs forces contre la Virginie , dont la conquête devoit nécessairement entraîner la ruine des autres Colonies. Cette expédition fut confiée au général *Cornwallis* , qu'une continuité de succès avoit rendu la terreur de l'Amérique. Ce fut dans cette campagne que les François , commandés par M. le comte de *Rochambeau* , soutinrent et même étendirent la gloire de leur nation. *M de la Fayette* , à la tête de cinq mille hommes , fut chargé de la défense de la Virginie. Ce nombre n'étoit pas suffisant pour résister aux ennemis bien plus nombreux , il fallut que la science suppléât à la force. *M. de la Fayette* suivit pas-à-pas le général *Cornwallis* sans se laisser entamer. Tout se réduisit à des escarmouches légères , et par la science des campemens , il ôta aux en-

nemis les moyens d'engager une action générale : dans ce moment critique , ses soldats étoient sans argent , sans habits , sans souliers , et dans un pays où l'on avoit peine à se procurer des subsistances. L'exemple de leur chef leur apprit à tout souffrir. Ils avoient soutenu ; pendant près de cinq mois , tout le poids de la cause commune , lorsque les corps commandés par les généraux *Washington* et de *Rochambeau* , firent leur jonction avec eux. Alors *Cornwallis* , désespérant de résister à tant de forces , ne vit d'autre ressource que de s'abandonner avec son armée à la discrétion du vainqueur. Plein d'admiration pour la valeur généreuse de M. de la *Fayette* , il demanda , comme une faveur , de ne traiter qu'avec lui , et de remettre son épée dans ses mains. La modestie de M. de la *Fayette* se refusa à cet honneur , et il eut la gloire d'avoir préparé la victoire de deux généraux.

Il se rendit à Philadelphie , où il fut reçu en triomphe. Les états de Virginie lui témoignèrent leur reconnoissance par un buste , accompagné d'inscriptions honorables. Dans tous les lieux où il se montrait , il recevoit le tribut de l'amour des peuples : enfin il partit pour la France , afin d'encourager le gouvernement à

terminer par de nouveaux secours l'ouvrage qu'il avoit commencé. Le Congrès ordonna à tous ses ministres en Europe de lui communiquer le secret des affaires.

Les négociations essayoient trop de lenteur pour le courage impatient de *M de la Fayette* ; il résolut de retourner en Amérique , et d'aller joindre à Cadix *M. le comte d'Estaing* avec huit mille hommes qu'il conduisit. Il étoit prêt à mettre à la voile , lorsqu'il reçut la nouvelle de la conclusion de la paix et de l'indépendance des Colonies.

Les états de Virginie et de Pensylvanie , en formant deux nouvelles provinces ou comtés , leur ont donné le nom *de la Fayette*, nom que l'humanité et la gloire rendront immortel dans l'histoire des deux mondes.

M. DE LA FAYETTE

EN AMÉRIQUE.

PAR David Ramsay , membre du Congrès
Américain.

LA réunion d'une force ennemie formidable, appeloit en Virginie les efforts les plus vigoureux des amis de l'indépendance. La défense de cet état , à cette époque de la guerre , fut principalement confiée au marquis de la Fayette. Le zèle héroïque et les grands services de ce noble et illustre François , méritent un détail particulier. Il embrassa à l'âge de dix-neuf ans , la cause de l'Amérique , avec toute l'ardeur que pouvoit inspirer la philanthropie la plus généreuse. La guerre étoit encore fort peu avancée , lorsqu'il résolut de quitter sa patrie et de s'embarquer pour les Etats-Unis. Avant qu'il eût pu exécuter son dessein , on reçut en Europe la nouvelle que les insurgens Américains , réduits à deux mille hommes , fuyoient à travers le New-Jersey , devant trente mille hommes de troupes ré-

gulières Britanniques. Ces rapports désavantageux étouffèrent si complètement le peu de crédit que l'Amérique avoit en Europe au commencement de l'année 1777, que les commissaires du Congrès à Paris, quoiqu'ils eussent d'avance encouragé le projet de M. de la Fayette, ne purent se procurer un vaisseau pour hâter l'effet de ses intentions. Dans de telles circonstances, ils crurent que l'honnêteté les obligeoit de le dissuader de poursuivre pour le moment sa périlleuse entreprise. Ce fut en vain qu'ils agirent d'une manière aussi franche. La flamme que l'Amérique avoit allumée dans son sein, ne pouvoit être éteinte par ses revers. « Je n'avois fait », jusqu'ici, leur dit-il avec la véritable énergie », du patriotisme, que chérir votre cause; mais », à présent je cours la servir. Plus elle est tombée dans l'opinion publique, plus l'effet que », fera mon départ sera grand. Puisqu'il vous est », impossible d'avoir un vaisseau, je vais en », acheter et en équiper un moi-même, et je me », charge de porter en Amérique, vos dépêches », au Congrès ». Il s'embarqua en conséquence, et arriva à Charles-Town au commencement de 1777. Le Congrès ne tarda pas à lui donner le rang de major-général, qu'il accepta, mais sous deux conditions qui montroient l'élévation de

son ame ; l'une qu'on lui permettroit de servir à ses propres dépens , et l'autre qu'il ne commenceroit ses services qu'en qualité de volontaire.

Il fut bientôt chargé de commander une irruption qu'on se proposoit de faire en Canada. Le plan en étoit de passer les lacs sur la glace , et l'objet de s'emparer de Montréal et de Saint-Jean. Il n'avoit alors que vingt ans , et auroit dû , ce semble , ressentir vivement les attraits irrésistibles d'un commandement indépendant ; mais son jugement sain et l'honnêteté de son cœur l'empêchèrent de se laisser aller à sa passion pour la gloire militaire , dans des circonstances où une promptitude aveugle auroit fait beaucoup de tort à la cause qu'il avoit épousée avec tant de zèle. Il trouva que s'il alloit en avant , l'armée qu'il commandoit seroit en danger d'éprouver un sort pareil à celui que venoit de subir l'infortuné Burgoyne , de sorte que , sans avancer au-delà d'Albani , par un trait de prudence ferme et consommée , qui auroit fait honneur au général le plus expérimenté , il renonça à cette expédition et reçut bientôt les remerciemens du Congrès pour la sagesse de sa conduite.

Dans les quatre campagnes qui suivirent l'arrivée du marquis de la Fayette en Amérique , il donna des preuves multipliées de ses talens mi-

litaires dans les Etats du milieu et dans ceux de l'est ; mais comme ces opérations ne tombent pas dans les limites prescrites à cette histoire , je vais rapporter les évènements qui eurent lieu sous son commandement dans les Etats méridionaux , et qui influèrent directement sur les affaires publiques de la Caroline méridionale.

Lorsqu'au commencement de 1781 , l'ennemi ravageoit le sud de la Virginie , le marquis de la Fayette fut détaché par une expédition contre Portsmouth ; mais un évènement contraire à ses espérances arrêta l'activité de son zèle , et il fut obligé d'abandonner cette entreprise comme il avoit fait précédemment l'irruption en Canada. Cet évènement défavorable étoit l'engagement qui eut lieu le 5 de mars 1781 , entre le chef d'escadre François , Destouches , et l'amiral Anglois Arbuthnot , comme on l'a déjà rapporté. M. de la Fayette rétrograda en conséquence , jusqu'à la source de l'Elk , où il reçut ordre du général Washington de retourner en Virginie , pour s'opposer au général Philips , qui avoit joint le général Arnold à Portsmouth. Quoique les troupes qui étoient sous ses ordres manquassent presque de tout , il ne s'en avança pas moins à la tête jusqu'à Baltimore ; il y apprit que le général Philips faisoit en toute diligence des pré-

paratifs pour s'embarquer à Portsmouth avec plus de trois mille hommes. Ce fut pour le marquis de la Fayette un moment de détresse et d'extrême embarras ; il n'y avoit pas , dans tout le corps d'armée qu'il commandoit , une seule paire de souliers ; mais l'amour et la confiance qu'il avoit universellement excités , lui facilitèrent l'emprunt d'une somme d'argent , qui satisfit en partie aux besoins urgens de ses troupes , et redonna une nouvelle vigueur à leur marche. Il supposa que c'étoit Richmond que le général Philips se proposoit d'attaquer , et marcha en conséquence vers cette place avec tant de célérité , qu'il y arriva la veille du jour où parut son adversaire. C'est ainsi que la capitale de la Virginie , alors remplie de presque toutes les provisions militaires de cet état , fut sauvée du danger le plus imminent. Les Anglois se montrèrent le lendemain matin à Manchester , qui est précisément vis-à-vis de Richmond. Les deux armées s'observèrent réciproquement pendant quelque temps , après quoi le général Philips , craignant qu'il n'y eût trop de risque à attaquer le marquis de la Fayette dans la forte position qu'il avoit prise , prit très-prudemment le parti de se retirer.

Les forces combinées sous les généraux Arnold,

Philips, et le lord Cornwallis, étoient si supérieures en nombre, et en même tems la conquête de la Virginie auroit été si fatale à tous les Etats méridionaux, que le marquis de la Fayette se voyoit chargé d'une tâche de la plus haute conséquence, et pressé de tous côtés par des difficultés innombrables.

Dans les premiers momens où s'élevoit la tempête, et jusqu'à celui où il pourroit opposer des obstacles à sa plus grande furie, il commença par se retirer avec sa petite armée, composée d'environ mille hommes de troupes régulières, deux mille de milices, et soixante dragons. Cornwallis, exalté par une perspective de succès qui lui paroissoit fortifiée par la jeunesse de son antagoniste, eut l'imprudéce d'écrire en Angleterre, que l'enfant ne pouvoit lui échapper. Cependant l'engagement sur lequel il comptoit pour réaliser sa promesse, fut évité avec autant de soin que de constance. N'ayant pu venir à bout de forcer le marquis de la Fayette à une action, il s'efforça ensuite d'intercepter sa communication avec le général Wayne, qui s'avançoit de la partie du nord avec huit cents Pensylvaniens; mais la jonction eut lieu malgré lui au gué de Rackoon, sans la moindre perte. L'objet que se proposa dès ce moment le lord Cornwallis

Cornwallis , fut de s'emparer des munitions américaines , que pour plus grande sûreté on avoit éloignées de l'ennemi , en les transportant de Richmond au vieux Albermale , au dessus de la pointe de Fork. Dans l'instant où se faisoit la jonction des généraux de la Fayette et Wayne , le lord Cornwallis parvint à se placer entre eux et leurs magasins publics. La possession de ces magasins étoit un objet de première importance pour l'une et l'autre armée. Le marquis de la Fayette vint à bout , par des marches forcées , de se jeter à quelques milles en dedans de l'armée Britannique , pendant qu'elle étoit encore à deux journées de marche d'Albermale. Le général Anglois avoit encore une fois cru tenir son adversaire : il savoit bien que le dessein de ce dernier étoit de sauver les munitions ; mais il ne voyoit de route praticable pour l'accomplissement de cet objet , que de passer par un chemin où l'armée Américaine pouvoit être attaquée avec le plus grand avantage. C'étoit un moment critique ; mais le marquis de la Fayette eut encore l'adresse et le bonheur de s'en tirer. Il s'ouvrit dans la nuit , à l'aide d'une partie de son armée , un chemin plus court vers Albermale , qui ne servoit plus depuis quelques années , et qui par conséquent étoit fort embarrassé. Ainsi ,

au grand étonnement du lord Cornwallis , M. de la Fayette se plaça le lendemain , dans une forte position , entre l'armée Britannique et les magasins américains.

Le lord voyant tous ses plans ayortés , revint à Richmond , où il fut suivi par le marquis de la Fayette. La principale armée Américaine en Virginie venoit d'être renforcée par les troupes aux ordres du major-général baron de Steuben , et par des corps volontaires , composés de citoyens de la Virginie et du Mariland. Le marquis de la Fayette eut alors l'adresse de faire croire au général Anglois que ses forces étoient beaucoup plus nombreuses qu'il n'en commandoit effectivement ; sur quoi le lord Cornwallis se retira à Williamsbourg. Pendant ce dernier mouvement , qui eut lieu le 26 de juin 1781 , un corps léger Américain , commandé par le colonel Burlet , attaqua l'arrière-garde de l'armée Britannique , et lui tua ou blessa cent soixante hommes. Le 6 de juillet , le lord Cornwallis se retira de Williamsbourg à Jamestown , où se passa un rude engagement entre l'armée Britannique et l'avant-garde Américaine , commandée par le général Wayne. Ce général s'étant avancé à la tête de huit cents hommes seulement , sur une information erronée qu'il avoit reçue , que les

troupes qui lui faisoient face n'étoient qu'un corps détaché , n'eut pas plutôt apperçu son erreur , qu'il engagea avec intrépidité l'armée Angloise entière , regardant ce parti comme le meilleur moyen de se tirer d'un pas aussi dangereux. Dans cette vue il pressa son attaque avec tant de confiance , qu'il fit concevoir à l'ennemi l'idée que le détachement qu'il commandoit faisoit la tête de l'armée Américaine , qui par conséquent s'approchoit pour le soutenir. Cette manœuvre hardie le mit en état de prendre avantage des craintes qu'elle fit naître, pour accomplir une retraite périlleuse avec fort peu de perte. Le général Britannique , bientôt après , se retira encore à Portsmouth , et le marquis de la Fayette profita de ce moment pour donner quelque repos à ses troupes qui avoient défendu l'Etat avec tant de succès contre des forces très-supérieures.

Après une suite de manœuvres qu'il est inutile de décrire , dans lesquelles le général Britannique montra un génie hardi et entreprenant, et le jeune marquis un heureux mélange du jugement solide de l'âge mûr et de l'ardeur de la jeunesse , le lord se fixa avec son armée dans Yorck-Town. Le marquis , sous des prétextes divers , envoya les troupes de Pensylvanie sur la

rive méridionale de la rivière James , rassembla des forces dans le comté de Gloucester , et prit plusieurs arrangemens qui devoient concourir au grand dessein de la campagne entière.

Quoique tous les mouvemens qui se firent en Virginie , avant cette période , ne fussent que sur la défensive , on ne conduisoit pas moins dans ce même temps à sa maturité un plan très-bien concerté , qui n'avoit pas un moindre objet que la capture de toutes les forces britanniques qui se trouvoient dans cette province. Quoiqu'il y eût déjà quelque temps qu'on en étoit convenu , et qu'on eût pris à cet effet plusieurs mesures préparatoires , on avoit cependant réussi à le cacher à l'ennemi. Toutes les apparences étoient calculées dans la grande armée Américaine , que commandoit le général Washington , pour entretenir l'idée qu'on se proposoit de faire une rigoureuse attaque combinée contre la garnison Britannique de New-Yorck. On fit avancer l'armée Française de Rhode-Island , au quartier général des Américains. On appela la milice de la Nouvelle-Angleterre. Le général Schuyler , fit construire près d'Albani , dans un court espace de temps , un nombre de bateaux plats suffisant pour transporter à la fois cinq mille hommes ; et on leur fit descendre la rivière d'Hudson , jus-

qu'au voisinage de l'armée Américaine , devant New-Yorck , quoiqu'on n'eût aucune intention d'en faire usage. On construisit des fours vis-à-vis de l'Isle des Etats , pour l'usage des forces Angloises , et le général Washington fit tous les mouvemens qui pouvoient indiquer qu'il attendoit une flotte pour le seconder dans l'entreprise de réduire l'armée Britannique commandée immédiatement par sir Henri Clinton. Ces stratagèmes firent l'effet qu'on en attendoit. Les commandans Britanniques employèrent toute leur attention à fortifier New-Yorck , et à se préparer à soutenir un siège. Une partie des troupes qui composoient l'armée de Virginie , eut ordre d'accourir à la défense de la cité menacée pendant que lord Cornwallis , cantonné avec son armée sur les bords de la Chesapeak , s'endormoit dans une sécurité imaginaire , et se flattoit pour l'avenir d'immenses conquêtes. Le général Washington , au grand étonnement de tous ceux qui n'étoient pas dans le secret , quitta tout-à-coup son camp près de New-Yorck , et se mit en marche avec l'élite de son armée , au travers des provinces intermédiaires , pour Yorck-Town en Virginie , où étoient retranchées les forces que commandoit le lord Cornwallis. Les troupes Françoises , aux ordres du comte

de Rochambeau , traversèrent en même temps la même étendue de pays. On avoit rarement vu jusqu'alors , peut-être même n'étoit-il jamais arrivé qu'une armée , à qui l'on faisoit parcourir une contrée étrangère à une distance aussi considérable de son propre pays , se fût conduite avec autant de régularité , au milieu d'une Nation dont les principes et les usages étoient si différens des siens , ainsi que la langue et la religion: On doit reconnoître , à l'honneur des officiers et des soldats de l'armée Française , que dans les diverses marches qu'ils firent dans l'espace de trois ans , à travers diverses parties des Etats-Unis , jamais les citoyens ne portèrent une seule plainte contre eux. La plus grande harmonie régna à la fois entre les deux armées alliées et entre les troupes de Sa Majesté très-chrétienne ; et les habitans des nations depuis long-temps accoutumés à la plus libre communication sociale , n'auroient pu être ensemble sur un pied plus amical que les François et les Américains , quoique peu d'années auparavant , les deux peuples eussent été dans l'habitude de s'invectiver , se haïr et se combattre.

Le général Washington avoit déjà poussé sa marche jusqu'à Chester en Pensylvanie , avant de recevoir l'heureuse nouvelle de l'arrivée de

la flotte Française. Des vents contraires avoient occasionné un retard de quelques jours de plus qu'on n'étoit d'abord convenu. Le 30 d'août, le comte de Grasse arriva dans la baye de Chesapeak avec vingt-huit vaisseaux de ligne, et le lendemain il débarqua trois mille deux cents hommes sur la rive méridionale de la rivière James. Ces troupes, commandées par le marquis de Saint-Simon, et tirées pour la plupart de la garnison de l'Isle de Saint-Domingue, formèrent promptement leur jonction avec le marquis de la Fayette. L'illustre François ressentit une grande joie de se voir renforcé par un nombre aussi considérable de ses compatriotes, et d'apercevoir une si belle espérance de rendre d'importans services à la cause, au soutien de laquelle il s'étoit engagé avec une si noble et si vive ardeur.

L'amiral Graves, renforcé par le lord Hood, fit le 5 septembre, avec vingt vaisseaux de ligne, une tentative pour secourir Cornwallis; mais il fut bientôt obligé de se retirer. Le comte de Barras mit à la voile de Newport, le 25 d'août, avec huit vaisseaux de ligne, et forma, le 14 de septembre, sa jonction avec le comte de Grasse en dedans de Chesapeak. L'opération étoit également dangereuse et difficile. La flotte britannique

se trouvoit entre la flotte et l'escadre françoise. Le comte de Barras n'avoit que huit vaisseaux sous son commandement , et l'Anglois en avoit presque le triple. Cependant le premier eut le bonheur extraordinaire de passer les ennemis dans la nuit , et d'effectuer sa jonction sans la moindre perte , ce qui donna une supériorité décidée à la flotte de Sa Majesté très-chrétienne.

Tous ces mouvemens de forces combinées de France et d'Amérique , étoient le résultat d'un plan d'opérations bien digéré. Les flottes Françoises , tant dans les Indes occidentales qu'à Rhode-Island , et les forces de terre tant Françoises qu'Américaines , malgré la distance respectives où elles étoient exposées , concoururent à la même opération avec une justesse extraordinaire et bien au-delà de la portée commune du calcul militaire. Tous tendirent au même objet dans un seul et même temps , et , ce qui est plus surprenant encore , cet objet ne fut ni connu ni soupçonné par les commandans britanniques , que lorsque le temps propre de parer le coup leur eut échappé.

Dans d'importantes opérations militaires , l'attention de l'univers est fixée sur les mouvemens des armées et des flottes , et l'on ne manque jamais d'en faire honneur au général habile et

à l'amiral expérimenté , et rien n'est plus juste. Mais on ne doit pas un moindre tribut d'hommages au profond homme d'état , qui d'un poste plus élevé dirige et balance tout le système d'une campagne , et en même temps la sûreté générale et la prospérité d'un empire. Prévoir les mouvemens d'un ennemi , et porter les forces de l'état vers les points qu'il est nécessaire de défendre , et vers ceux où on peut former des attaques avec avantage ; voilà ce qui demande les plus grands efforts de la capacité humaine. Cette gloire appartient d'une manière particulière au marquis de Castries , qui dirigeoit alors la marine de France. Il avoit calculé avec cette précision qui est le caractère distinctif des grands génies , les forces navales qu'il étoit possible aux Anglois de réunir sur les côtes des Etats-Unis , et avoit en conséquence disposé les siennes de manière à leur assurer la supériorité. Cette disposition fut faite sur de tels principes , que la flotte Française dans la Chesapeak auroit encore été supérieure à celle des Anglois , quand même elle n'auroit pas été renforcée par l'escadre de Newport. Cette jonction fut néanmoins effectuée par le comte de Barras , quoiqu'il fût en liberté d'entreprendre toute autre expédition.

Quoiqu'il fût un plus ancien officier que le comte de Grasse , il s'empressa volontairement de se mettre sous son commandement , afin d'assurer le succès d'une entreprise , dont la réussite étoit d'une conséquence aussi importante pour les armes alliées de la France et de l'Amérique.

Le lord Cornwallis se regarda comme obligé , par les instructions de sir Henri Clinton , à défendre les postes d'Yorck et de Gloucester. Pour se conformer à ces ordres , et dans l'attente qu'il lui viendroit du secours de New-Yorck , il se prépara donc à soutenir un siège en retranchant son armée sur l'une et l'autre rive de la rivière d'Yorck. La milice de l'état de Virginie fut appelée à faire le service sous le commandement du gouverneur Nelson ; les troupes Françoises et Américaines avancèrent dans leur marche avec une telle célérité , que le dernier jour de septembre , elles investirent étroitement le lord Cornwallis dans Yorck-Town. Les François étendirent leurs lignes depuis la rivière au dessus de la ville jusqu'à un marécage qui se trouvoit au centre de la circonvallation , et où ils joignoient les Américains qui investissoient le côté opposé depuis la rivière jusqu'à ce même point. Le poste de la pointe de Gloucester étoit en même temps

également investi par le duc de Lausun avec sa légion , et par un corps de milice Virginienne , commandé par le général Weedon ; mais de ce côté-là les opérations se réduisirent à-peu-près à une vive escarmouche , dans laquelle le duc de Lausun força le lieutenant-colonel Tarleton de se retirer.

Les armées combinées ouvrirent la tranchée dans la nuit du 6 octobre , et leurs attaques furent poussées avec une grande vigueur. Les bombes que jetoient les assiégeans atteignoient les vaisseaux dans le port , et le Charon , de 44 canons , fut brûlé , ainsi que quelques navires de transport. La nuit du 11 octobre , ils commencèrent leur seconde parallèle , à trois cents pas de distance des ouvrages des assiégés.

Le lord Cornwallis , fut bientôt convaincu que le poste qu'il occupoit , étoit hors d'état de résister aux forces qui l'assiégeoient ; mais comme il attendoit , en toute confiance , du secours de New-Yorck , il s'abstint de tenter une retraite , ou de risquer un engagement en pleine campagne. Ses espérances étoient d'ailleurs confirmées par une lettre du général Clinton , qui l'informoit que le secours mettroit à la voile vers le 5 d'octobre. Mais il arriva , que les dé-

lais, qu'entraînèrent nécessairement l'équipement et le radoub des vaisseaux de la flotte et du convoi destinés pour Yorck-Town, rendirent cet engagement impossible à remplir.

Deux redoutes, avancées d'environ trois cents pas à la gauche des retranchemens britanniques, retardoient considérablement le progrès des armées combinées. On résolut donc de les attaquer. Pour mieux exciter l'esprit d'émulation, les François furent chargés de réduire l'une, et les Américains l'autre. Ces derniers marchèrent à l'assaut sans avoir chargé leurs armes, passèrent l'abattis et les palissades, et attaquant la redoute de tous les côtés, l'emportèrent en peu de minutes. Dans cette occasion le lieutenant-colonel Laurens, fit lui-même prisonnier l'officier qui commandoit la redoute; mais en même temps il le garantit du sort ordinaire de ceux qui sont pris dans un assaut. Le colonel Hamilton, qui avoit conduit cette entreprise heureuse avec tant d'adresse et d'intrepidité, et qui n'est pas moins distingué par ses talens littéraires que par ceux de guerrier, observa, à l'honneur de son détachement, dans son rapport de l'affaire au marquis de la Fayette : « Qu'incapables d'imiter des exemples de bar-

„ barie , et oubliant des provocations récentes ,
„ ses soldats avoient épargné tout homme qui
„ avoit cessé de résister „

Les François réussirent également de leur côté ; ils emportèrent avec rapidité la redoute , dont la conquête leur étoit confiée , mais avec perte d'un assez grand nombre d'hommes. Ces deux ouvrages qui avoient jusqu'alors embarrassé les opérations des assiégeans , parce qu'ils étoient renfermés dans leur seconde parallèle , furent employés dès ce moment à favoriser leurs desseins.

L'infériorité du nombre de la garnison ne permettoit pas au comte Cornwallis de risquer des forces considérables , en multipliant les sorties ; et les assiégeans s'étoient avancés avec tant de régularité et de précaution , qu'il n'y avoit rien moins qu'une forte attaque qui pût leur faire quelque impression. Enfin , dans la matinée du 16 , le lieutenant-colonel Abercrombie eut ordre de faire une sortie à la tête d'environ trois cent cinquante hommes. Leur succès alla jusqu'à forcer deux redoutes avancées , et à enclouer onze pièces de canon ; les troupes françoises eurent dans cette occasion un certain nombre d'hommes tués ou blessés. Les officiers et soldats britanniques montrèrent , à la vérité , beaucoup de valeur dans

cet effort ; mais leur succès ne produisit aucun avantage essentiel ; le canon qu'ils avoient encloué à la hâte fut bientôt remis en état de servir ; et les ouvrages des assiégés se trouvoient alors ruinés à tel point ; qu'ils pouvoient à peine faire encore montre d'une seule pièce d'artillerie.

Il ne restoit plus d'autre alternative au lord Cornwallis que de se préparer à se rendre, ou d'essayer de sauver son armée par la fuite. Il se déterminâ d'abord à ce dernier parti, espérant au moins de retarder par-là le sort qui le menaçoit. Des bateaux furent préparés sous différens prétextes ; mais en effet dans l'intention d'y embarquer les troupes à dix heures du soir, afin de les passer à la pointe de Gloucester, d'où l'on n'étoit pas tout-à-fait sans espérance de pouvoir se retirer dans l'intérieur du pays. En exécution de ce projet, le premier embarquement étoit arrivé à la pointe de Gloucester, et une partie des troupes déjà débarquée, lorsque le temps jusqu'alors doux et calme, se changea tout-à-coup en un très-violent orage, mêlé de vent et de pluie. Les bateaux furent tous entraînés vers le bas de la rivière, ce qui non-seulement fit échouer le plan, mais rendit pour le moment impossible de ramener les bateaux de Gloucester. L'armée Royale, ainsi

affoiblie et divisée , vit le danger de sa situation augmenter jusqu'au lendemain , que les bateaux revinrent et ramenèrent les troupes.

Les ouvrages des assiégés se trouvoient alors tellement endommagés , que l'attaque en devenoit facile en plusieurs endroits : de plus , les forces des troupes étoient épuisées par la continuité des veilles et des fatigues. Le temps pour lequel on avoit promis du secours de New-Yorck , étoit écoulé. Une plus longue résistance ne pouvoit être d'aucune utilité , et pouvoit faire perdre beaucoup d'hommes dont les vies étoient précieuses à conserver. Le lord Cornwallis écrivit en conséquence, le 17 , une lettre au général Washington , où il demandoit une cessation d'hostilité pour vingt-quatre heures , et qu'on nommât des commissaires pour rdiger des condi tions de capitulation. Il est à remarquer que dans le même temps que le lieutenant-colonel Laurens , l'officier qu'employa dans cette circonstance le général Washington , étoit occupé à dresser les articles en vertu desquels une nombreuse armée Britannique devenoit prisonnière, son propre père, Henri Laurens , étoit étroitement renfermé dans la Tour de Londres.

Les postes d'Yorck et de Gloucester furent ren-

du le 19 d'octobre. L'honneur de sortir de la place avec les enseignes déployées qu'on avoit refusé au général Lincoln lors de la reddition de Charles-Town , fut refusé de même cette fois au comte Cornwallis, et le général Lincoln fut nommé pour recevoir la soumission de l'armée Royale à Yorck-Town , précisément dans la même forme qu'on avoit traité la sienne environ dix-huit mois auparavant. Les troupes de toute espèce qui furent rendues prisonnières de guerre , passaient sept mille hommes ; mais sur ce nombre , les soldats alors en état de combattre , ne se montoient effectivement à guères plus de la moitié. Les officiers et les soldats conservèrent leur bagage et leurs effets , mais toute propriété qui provenoit évidemment du pillage fut sujette à être réclamée.

Le lord Cornwallis s'efforça d'obtenir , pour les troupes Britanniques et Allemandes , la permission de retourner respectivement dans leur pays , en s'engageant à ne point servir contre la France ni contre l'Amérique ; il voulut aussi obtenir une amnistie pour ceux des habitans qui s'étoient joints à lui ; mais il fut obligé de consentir que ses troupes fussent retenues dans les gouvernemens de Virginie , de Pensylvanie et de Mariland ; et que les Royalistes , dont le

cas

cas ne regardoit que le civil des Etats , fussent abandonnés sans conditions à la clémence de leurs compatriotes. La Seigneurie obtint cependant , pour le sloop de guerre la *Bonetta* , la permission de passer sans examen ; ce qui donna la facilité de dérober au ressentiment des Américains ceux de ces mêmes Royalistes qui y étoient les plus exposés.

Les forcés de terre furent prisonnières du Congrès , mais les matelots et les vaisseaux furent le partage de l'amiral François.

La flotte et l'armée Britanniques destinées à secourir le lord Cornwallis , arrivèrent à la hauteur de la Chesapeak le 24 d'octobre ; mais sur la nouvelle authentique de sa reddition , elles retournèrent à Sandy-Hook et à New-Yorck.

Tel fut le sort de ce général dont les succès dans les campagnes de 1780 et 1781 , avoient fait compter avec tant de confiance sur la prompte et entière conquête des Etats méridionaux. Aucun évènement , durant toute la guerre , n'avoit si fort menacé de ruiner l'indépendance de l'Amérique , que la victoire complète qu'il avoit remportée à Camden ; mais il arriva au contraire que cette même action , et ses conséquences , amenèrent par degrés la catastrophe qui fit une révolution consommée de

ce que les précédens succès de sa seigneurie avoient mis en danger de porter à jamais le nom de rébellion. En effet, on peut regarder la perte de cette armée comme la scène qui a terminé la guerre continentale dans l'Amérique septentrionale. Depuis ce moment une politique nouvelle parut gouverner l'Etat britannique, et tout désormais tendit à la paix et à reconnoître l'indépendance des Etats-Unis. Tous les efforts qu'on avoit faits pour rétablir le Gouvernement britannique dans les Etats du nord, dans ceux du sud, et ceux du milieu, s'étoient trouvés inutiles. La septième campagne venoit de se terminer par la reddition de toutes les forces Angloises dans la Virginie, et par resserrer l'armée Royale de la Caroline dans le voisinage de Charles-Town.

Le Congrès remercia avec honneur le général Washington, le comte de Rochambeau, le comte de Grasse, et les officiers des différens corps, ainsi que les soldats qu'ils commandoient, de leurs services dans la réduction de l'armée du lord Cornwallis. Il résolut aussi d'ériger à Yorck-Town une colonne de marbre, ornée d'emblèmes relatifs à l'alliance entre les Etats-Unis et Sa Majesté très-chrétienne.

L'importance des services rendus dans ce siège

intéressant par les ingénieurs et les officiers d'artillerie, attirera aussi l'attention particulière du Congrès. Dans la classe des ingénieurs, le brigadier-général du Portail (1) fut avancé au grade de major-général; le lieutenant-colonel Gouvion reçut le brevet de colonel, (2) et le capitaine Rochefontaine celui de major. Dans la classe des officiers d'artillerie, le brigadier-général Knox passa au rang de major-général. Les circonstances de ces promotions furent aussi honorables que les services de ces officiers avoient été utiles.

(1) M. du Portail, qui est ou va être ministre de la guerre.

(2) M. de Gouvion, major-général de la garde nationale de France, a servi avec la plus haute distinction.

L E T T R E

DE M. HENRI LAURENS,

Président du Congrès, à M. le marquis de la Fayette,
major-général dans l'armée des Etats-Unis, en
lui adressant la résolution (1) du Congrès, faite
à son sujet.

Philadelphie, le 13 septembre 1778.

MONSIEUR,

J'ÉPROUVE un degré particulier de plaisir, en
remplissant l'ordre signifié par l'acte du Con-
grès du 9 courant, que vous trouverez ci-in-

(1) Résolu que M. le président sera requis d'in-
former le marquis de la Fayette que le Congrès
apprécie, comme il le doit, le sacrifice qu'il a fait
de ses sentimens personnels, en entreprenant le
voyage de Boston pour l'intérêt de ces Etats, dans
un temps où il attendoit journellement l'occasion
d'acquérir de la gloire au Champ de Mars : que
la bravoure avec laquelle il s'est porté à Rhode-

clus , et qui exprime les sentimens des représentans des Etats-Unis d'Amérique , relativement au mérite de votre conduite lors de l'expédition récente entreprise contre Rhode-Island.

Vous rendrez justice au Congrès , Monsieur , en recevant ce témoignage de sa part comme un tribut de respect et de reconnoissance que vous offre un peuple libre.

J'ai l'honneur d'être avec un très-grand respect et une très-haute estime , etc.

Island , tandis que la majeure partie de l'armée avoit formé sa retraite , ainsi que la bonne conduite avec laquelle il en a retiré les piquets et les postes avancés , méritent l'approbation de cette assemblée.

~~_____~~

1.

R É P O N S E

De M. le marquis de la Fayette à l'honorable président du Congrès. Il témoigne sa reconnoissance de la résolution du Congrès. Il se félicite d'avoir versé son sang pour la liberté de l'Amérique, et il offre la continuation de ses services.

Du Camp, le 23 septembre 1778.

MONSIEUR,

JE reçois à l'instant la lettre que vous m'avez fait la faveur de m'écrire le 13 du courant, dans laquelle vous m'informez de l'honneur que le Congrès a bien voulu me faire en prenant sa très-gracieuse résolution. Quelqu'orgueil que puisse me donner justement une pareille approbation, je n'en suis pas moins sensible aux sentimens de reconnoissance et à la satisfaction de penser que mes efforts ont été regardés en quelque sorte comme utiles à une cause. à laquelle mon cœur s'est si vivement intéressé : ayez la bonté, Monsieur, de présenter au Congrès mes remercimens purs, simples, partant du fond du

cœur , et accompagnés de l'assurance d'un attachement franc et sincère , le seul hommage qui soit digne d'être offert aux représentans d'un peuple libre.

Du moment où j'entendis parler de l'Amérique , je l'aimai ; du moment où j'appris qu'elle combattoit pour la liberté , je brûlai du désir de verser mon sang pour elle , et les momens où je pourrai la servir , en quelque temps , en quelque partie du monde que ce puisse être , seront les plus heureux de ma vie. Je n'ai jamais désiré si ardemment les occasions de mériter les sentimens obligeans dont je suis honoré par ces Etats et par leurs représentans , et cette confiance si flatteuse qu'ils ont bien voulu placer en moi , a rempli mon cœur de la reconnoissance la plus vive , et de l'affection la plus éternelle.

L E T T R E

De S. E. le général Washington , par laquelle il demande un congé au Congrès de la part de M. le marquis de la Fayette.

Du Quartier-Général, le 6 octobre 1778.

MONSIEUR,

CETTE lettre vous sera présentée par le major-général , marquis de la Fayette. Les motifs généreux qui , dans le temps l'ont engagé à traverser l'Océan et à servir dans l'armée des Etats-Unis , sont connus du Congrès : des raisons également louables l'engagent actuellement à retourner dans sa patrie , qui , dans les circonstances où elle se trouve , a droit à ses services.

Quelqu'empressé qu'il fût de remplir ce qu'il doit à son prince et à son pays, cette considération puissante n'a pu l'engager à quitter le continent dans aucun temps où le sort d'une campagne n'étoit pas encore décidé; il s'est déterminé à rester parmi nous jusqu'à la fin de celle-ci , et il saisit ce moment de suspension pour communiquer au

Congrès quels sont ses desseins à cet égard , afin que les arrangemens nécessaires puissent être faits dans le temps convenable , et qu'il se trouve à portée de se distinguer dans nos armées si l'occasion s'en présenteoit.

En même temps le marquis désirant conserver quelque relation avec nous , et espérant qu'il lui sera possible quelque jour de nous être encore utile comme officier Américain , ne sollicite qu'un congé propre à remplir les vues exposées ci-dessus.

Ce qu'il m'en coûte pour me séparer d'un officier qui a tout le feu militaire de la jeunesse , unit une rare maturité de jugement , m'engageroit , si la chose dépendoit de moi , à désirer de préférence que son absence fût sous la condition qu'il propose ; je m'estimerai toujours heureux de pouvoir rendre à ses services les témoignages auxquels il a des droits par la bravoure et la conduite qui l'ont distingué dans toutes les occasions , et je ne doute pas que le Congrès ne lui exprime encore d'une manière convenable combien il sait apprécier son mérite et les regrets que lui cause son départ.

J'ai l'honneur d'être , etc.

L E T T R E

Noble et généreuse de M. le marquis de la Fayette
 au président du Congrès, pour le même objet.
 Il profite de la suspension de la campagne actuelle
 pour aller offrir ses services à son propre pays,
 actuellement engagé dans une guerre.

Philadelphie le 13 octobre 1778.

M O M S I E U R ,

QU'ELQU'ATTENTIF que je dusse être à ne pas employer les instans précieux du Congrès à des considérations particulières; qu'il me soit permis de lui exposer les circonstances dans lesquelles je me trouve, avec cette confiance qui naît naturellement de l'affection et de la reconnaissance. Il n'est pas possible de parler plus convenablement des sentimens qui m'attachent à mon pays, qu'en présence des citoyens qui ont tant fait pour le leur! Tant que j'ai cru pouvoir disposer de moi-même, mon orgueil et mon plaisir ont été de combattre sous les dra-

peaux américains , pour la défense d'une cause que j'ose d'autant plus particulièrement appeler la nôtre , que j'ai eu le bonheur de verser mon sang pour elle. Actuellement , Monsieur , que la France est engagée dans une guerre , le devoir , l'amour de mon pays me pressent également de me présenter devant mon souverain pour savoir de quelle manière il jugera à propos d'employer mes services : la plus agréable de toutes sera toujours celle qui me mettra à portée de servir la cause commune parmi ceux dont j'ai eu le bonheur d'obtenir l'amitié , et dont j'ai eu l'avantage de suivre la fortune dans des temps où les perspectives vous sourioient moins qu'aujourd'hui. Cette raison et quelques autres que le Congrès appréciera , m'engagent aujourd'hui à lui demander la liberté de repasser dans ma patrie l'hiver prochain.

Tant que j'ai pu espérer que la campagne seroit active , je n'ai pas pensé à quitter le champ de Mars ; actuellement que tout est calme et paisible , je saisis cette occasion de solliciter le Congrès ; s'il veut bien m'accorder ce que je demande , les arrangemens relatifs à mon départ seront pris de manière qu'avant que je m'éloigne , il sera certain que la campagne est finie. Vous trouverez ci-incluse une lettre de son excellence

le général Washington , par laquelle il consent à ce que j'obtienne la permission de m'absenter. Je me flatte qu'on me regardera comme un soldat absent par congé et desirant ardemment de rejoindre ses drapeaux , ainsi que ses camarades estimés et chéris. Si lorsque je me trouverai au milieu de mes concitoyens , l'on pense que je puis en aucune manière être utile au service de l'Amérique , si tout ce qu'il seroit en mon pouvoir de faire , peut paroître de quelque utilité , je me flatte , Monsieur , que l'on me regardera toujours comme l'homme du monde qui a le plus à cœur la prospérité des Etats-Unis , et qui a pour leurs représentans l'affection , l'estime et la confiance les plus parfaites.

J'ai l'honneur d'être , etc.

R É P O N S E

Du président du Congrès à M. de la Fayette , par laquelle il lui annonce que le Congrès lui accorde , pour retourner en France , un congé dont il limitera le terme à son gré ; et qu'il lui sera présenté de la part du Congrès une épée , en reconnaissance de ses services signalés , rendus aux Etats-Unis.

De Philadelphie , le 24 octobre 1778.

MONSIEUR ,

J'AI eu l'honneur de communiquer au Congrès votre lettre , par laquelle vous sollicitez la permission de vous absenter , et je suis chargé par la Chambre de vous exprimer ses remerciemens à raison du zèle que vous avez mis à la défense de la cause juste dans laquelle elle se trouve engagée , et des services désintéressés que vous avez rendus aux Etats-Unis de l'Amérique .

En témoignage de la haute estime et de l'affection que vous porte le bon peuple de ces

Etats , ainsi qu'en reconnoissance de la bravoure et des talens militaires que vous avez développés en plusieurs occasions signalées , les représentans de ce peuple assemblés au Congrès , ont ordonné que le ministre Américain à la cour de Versailles , vous présente une élégante épée.

Sous le couvert de cette lettre vous trouverez un acte du Congrès , du 21 courant , autorisant ces déclarations , et vous accordant , pour retourner en France , un congé dont vous pourrez étendre le terme à votre gré.

Je prie Dieu , Monsieur , qu'il vous bénisse et vous protège , qu'il vous conduise en sûreté en la présence de votre prince , à une nouvelle jouissance de votre noble famille et de vos amis.

J'ai l'honneur d'être etc.

L E T T R E

De remerciement de M. de la Fayette, en réponse à
la précédente.

Philadelphie, le 26 octobre 1778.

M O N S I E U R ,

J'AI reçu la lettre obligeante de votre excellence, contenant les résolutions diverses, dont le Congrès m'a honoré, et la permission de m'absenter qu'il a bien voulu m'accorder; rien ne peut me rendre plus heureux que de penser que mes services ont obtenu son approbation. Les témoignages glorieux de confiance et de satisfaction qui m'ont été donnés en différentes fois par les représentans de l'Amérique, quoique supérieurs à mon mérite, ne peuvent surpasser les sentimens de reconnoissance qu'ils ont fait naître. Je considère le noble présent qui m'est fait au nom des Etats-Unis, comme l'honneur le plus flatteur; mon desir le plus fervent est d'employer promptement cette épée à leur service contre l'ennemi commun de mon pays et de ses alliés fidèles et bien-aimés.

Que la liberté , la sûreté , l'abondance et la concorde , règnent à jamais dans les Etats-Unis ; c'est le vœu ardent d'un cœur rempli du dévouement , du zèle , et de l'amour illimité qu'il a pour eux , ainsi que du plus haut respect et l'affection la plus sincère qu'il porte à leurs représentans.

Veuillez bien , Monsieur , leur présenter mes remerciemens , et acceptez vous-même l'assurance de mon attachement respectueux.

J'ai l'honneur d'être , avec une vénération profonde , etc.

Note de l'Editeur.

Ces lettres sont tirées pour la plupart des Discussions importantes du parlement d'Angleterre , recueil précieux en quatre volumes in-8^o , où nos sénateurs trouveront de grands modèles politiques. -- Ramsai , Crevecoeur , Soulès , le Courier de l'Europe , les gazettes de Philadelphie , les papiers de France , et plus de cent volumes ont été lus et dépouillés pour former celui-ci. Il deviendra précieux à l'historien par l'authenticité des pièces que nous rapportons ; et nous les citons moins pour rendre hommage au jeune héros qui en est l'objet , que pour apprendre au peuple François quel heureux instinct lui a fait préférer celui qui devoit être sans concurrent pour jouer parmi nous le rôle de Washington.

J.

ANECDOTE.

A N E C D O T E .

M. le marquis de la Fayette , piqué de quelques expressions insultantes dont les commissaires s'étoient servis dans leur manifeste , contre la nation Française , envoya un cartel à milord Carlisle , et le défia à un combat singulier. Cette démarche qui dans toute autre occasion , auroit pu passer pour une bravade de jeune homme , et être taxée de légèreté , n'étoit pas tout-à-fait inutile. Les Américains ne connoissoient pas encore les François. Ils avoient été accoutumés par des préjugés d'éducation , à les regarder comme des hommes inférieurs aux Anglois en courage , et il étoit bon de leur faire voir qu'un François n'étoit nullement effrayé de se mesurer avec un habitant de la Grande-Bretagne. D'ailleurs , cela diminueoit en quelque sorte l'importance des commissaires dans l'esprit de la populace , et lui donnoit une haute idée du courage et de l'attachement de leurs nouveaux alliés. Le marquis étoit , avec raison , le favori des Américains. Dans un temps où les puissances de l'Europe

ne leur donnoient encore aucun secours , il avoit quitté une épouse aimable pour voler vers les plaines du nouveau monde , afin d'y chercher le danger et la gloire. Cette dernière action augmenta beaucoup sa popularité. Les gens même les plus circonspects n'y voyoient que l'ardeur d'un jeune héros qui brûloit de se distinguer , et qui vouloit venger sa nation offensée. On passoit sur les irrégularités du procédé , et en convenant que milord Carlisle ne devoit point , comme commissaire , accepter le cartel , on trouvoit que M. de la Fayette n'avoit pas mal fait de l'envoyer. Ce cartel fut refusé , et c'est à quoi tout le monde s'attendoit.

RELATION

De quelques circonstances relatives au voyage que M. le marquis de la Fayette fit à New-Yorck , le 30 juin 1785.

(Par M. de Crevecoeur.)

L n'appartient qu'à l'historien futur de la dernière révolution , de tracer le grand rôle qu'y a joué M. le marquis de la Fayette , comme militaire , comme patriote et comme négociateur. --- L'esquisse du voyage qu'il vient de faire parmi nous , est beaucoup plus analogue à mes foibles talens.

C'est un spectacle également touchant et instructif , que celui d'une grande société , devenue souveraine et libre après tant d'efforts , offrant à un de ses libérateurs , jeune François de vingt-sept ans , le seul tribut que des hommes libres aiment à payer ; --- celui de la reconnoissance d'un grand bienfait ---.

Je ne crains point , en vous communiquant cette esquisse , de blesser sa modestie , parce que les détails de cette singulière énergie des

cœurs qui s'est manifestée sous tant de nuances différentes , ainsi que les témoignages d'affection et de respect , qu'il a reçus dans le cours d'un voyage de plus de six cents trente-huit lieues , sont publics dans nos gazettes , et ont retenti d'une extrémité du continent jusqu'à l'autre.

Parmi les différentes époques , qui déjà rendent notre histoire si intéressante , ce voyage en est devenu une des plus douces et des plus édifiantes. --- Il vient de traverser l'Océan pour revoir *l'Amérique unie*, devenue libre et souveraine , pour revoir ces différens Etats , jouissans des douceurs de la paix , après avoir été pendant tant d'années en proie aux malheurs de la guerre , et à l'incertitude des évènements.

Il est venu féliciter ses amis , ses anciens compagnons d'armes redevenus citoyens , et partager avec eux les premiers fruits de tant d'efforts , de persévérance et de courage ; --- il est venu enfin passer quelque temps sur les rives du Potawmak , dans les bras et sous le toit de son illustre père adoptif , George Washington , ce fondateur de notre indépendance ---.

Quoique , dans cette légère esquisse , je me propose de suivre exactement M. de la Fayette , je ne vous citerai cependant que les traits principaux du séjour qu'il a fait dans nos villes ;

et parmi ce grand nombre de témoignages d'amitié , de félicitations publiques , qui lui ont été présentés par tant de personnes et de corps différens , je ne vous rappellerai que celles qui portent une empreinte particulière ; --- ce seront autant de nuances dont un plus habile peintre auroit pu faire un tableau bien intéressant. --- Je me réjouis de ce que vous ayez exigé de moi ces détails , parce qu'ils font honneur à l'humanité , ainsi qu'aux deux nations , et parce que vous ne les auriez peut-être jamais connus sans cela , --- tant la différence des langues est un obstacle presque insurmontable à la communication des idées et des choses. --- Mon desir d'être laconique sera quelquefois combattu par celui de ne rien omettre qui puisse vous toucher et vous édifier. --- Tout ce qui est accompagné de guillemets , a été traduit de nos gazettes.

M. de la Fayette arriva ici le 4 août de l'année dernière , dans le paket-boat du roi , le *Courrier de New-York* , après un passage de trente-quatre jours , avec M. le chevalier de Caraman , jeune homme que sa modestie , son jugement et sa douceur rendoient bien digne de l'accompagner pendant ce voyage , qui jusqu'ici n'avoit pas eu d'exemple. --- Puisse un spectacle aussi

nouveau et aussi intéressant pour un européen de son caractère , produire sur son esprit des impressions durables et instructives --- !

Aussitôt que le bruit de son arrivée fut répandu dans cette ville , les généraux , les officiers qui avoient servi avec lui , ou sous ses ordres , les citoyens qui l'avoient connu pendant la guerre , quittèrent leurs occupations et leurs comptoirs ; --- tous s'empressèrent de revoir leur compagnon d'armes , leur ami , et de le féliciter sur son heureux retour parmi eux ---.

Où trouver , dans la chaîne des événemens , une situation et des momens semblables à ceux qu'il passa au sein de la paix et de l'amitié , au milieu d'une ville repossédée par ses anciens habitans , que tant de fois , pendant le cours de la guerre , il avoit examinée de l'autre côté de la rivière de *Hudson* , lorsqu'elle étoit au pouvoir des Anglois ? --- Il n'a manqué à son bonheur , que celui de s'être trouvé à l'époque où le général Washington y entra triomphant , et d'y avoir terminé avec lui ses travaux et sa carrière militaire ; --- le lendemain , il fut invité à un grand dîné , où les officiers parurent dans leur uniforme , qu'ils avoient quitté depuis longtemps : --- la joie , la cordialité et le plaisir , animèrent , embellirent ce repas de frères et d'a-

mis, le premier qu'il eût fait sur ce continent, depuis qu'il étoit devenu entièrement libre et souverain ---.

S'il existe des circonstances dans la vie de quelques hommes, qu'il est impossible de tracer et de peindre, parce qu'elles tiennent à un tissu trop immense, c'est celle de M. de la Fayette, après tout ce qu'il avoit fait depuis huit ans, traversant l'Océan pour la cinquième fois, placé à la tête de cette table de cent couverts, et environné de ces braves Américains qu'il avoit quittés peu auparavant, dans l'incertitude de ce grand évènement; --- l'étendard de l'Amérique, hissé sur le toit de la maison, annonçoit par ses ondulations, la joie des cœurs, ainsi que la solennité de la fête qu'on y célébroit. --- Après avoir passé quelques jours à visiter les fortifications élevées en 1776, pour la défense de cette ville, que les Anglois avoient beaucoup augmentées depuis qu'ils l'avoient prise, il partit pour *Philadelphie*.

Mais les gazettes y ayant déjà annoncé son retour d'*Europe*, ainsi que le moment où il devoit nous quitter, les généraux, les officiers qui avoient servi dans l'armée continentale, ceux de la milice, unis à un grand nombre de citoyens, allèrent à sa rencontre, avec l'em-

pressement de la plus vive reconnaissance ; --- aussitôt qu'on put distinguer le cortège , les cloches , ainsi que le canon , annoncèrent aux campagnes voisines que quelque heureux événement venoit d'arriver à *Philadelphie* ; les rues , les portes et les fenêtres des maisons étoient remplies de spectateurs qui revoyoient cet illustre jeune homme avec l'attendrissement du plaisir , et tous les carrefours retentirent des plus vives acclamations. --- Après avoir été accompagné chez le gouverneur , par ses plus intimes amis , ils le conduisirent à l'auberge de la ville , où ils lui donnèrent un souper splendide ; et dès que la nuit fut venue , tous les habitans , excités par la même impulsion , illuminèrent leurs fenêtres ---.

Le lendemain , les généraux Saint-Clair , Wayne et Irwine , furent nommés par le corps des officiers , pour le féliciter , le saluer au nom de la ligue de *Pensylvanie* , et lui exprimer tous les sentimens que sa présence et son retour leur inspiroit ; ce ne furent pas seulement ses amis , ses connoissances et les différens corps de cette ville qui s'empressèrent de lui présenter des adresses exprimées de la manière la plus énergique ; aussitôt que l'assemblée législative de cet Etat fut informée de son arrivée , elle nomma un

comité de ses membres , composé d'un député de chaque comté , à qui elle ordonna de présenter ce qui suit --- :

A D R E S S E

Du Corps législatif de Pensylvanie.

„ Les représentans des hommes libres de la
 „ république de *Pensylvanie* , vous offrent leurs
 „ félicitations les plus affectueuses sur votre
 „ heureuse arrivée à *Philadelphie.* ; et vous sa-
 „ luent au nom de cet Etat. Jouissant aujour-
 „ d'hui des bénédictions , de la liberté et de
 „ la paix , nous contemplons , avec un plaisir
 „ particulier , ces caractères distingués qui bra-
 „ vant les dangers de la mer , sont venus unir
 „ leurs efforts aux nôtres , et nous ont aidés
 „ à terminer ce grand différend. --- Parmi ces
 „ illustres personnages , nous vous plaçons
 „ comme chef ; --- votre exemple et votre
 „ zèle , ont animé et même encouragé nos
 „ propres citoyens , et vous ne nous avez point
 „ quittés que l'objet de nos vœux n'ait été
 „ assuré. Recevez , Monsieur , cette marque de

„ notre reconnoissance pour tous les services
 „ que vous nous avez rendus dans les camps
 „ et dans le cabinet. --- Puisse votre séjour en
 „ Amérique , vous être aussi agréable qu'il le
 „ sera à une nation qui ne pourra jamais ou-
 „ blier la belle conduite et les grands talens DU
 „ MARQUIS DE LA FAYETTE „.

R É P O N S E

DE M. DE LA FAYETTE.

„ Les témoignages d'approbation dont le
 „ corps législatif de Pensylvanie m'honore ,
 „ me sont aussi touchans que flatteurs. Ma
 „ réception dans cette bonne ville , le souvenir
 „ des grandes obligations que j'ai à cet Etat ,
 „ le doux spectacle qu'offre à ma vue le retour
 „ de la paix et de l'abondance , tout conspire
 „ dans ce moment à augmenter mon bonheur.
 „ -- Je suis très-sensible , Messieurs , à la bonté
 „ que vous avez de rappeler mes foibles efforts ;
 „ -- je me rappelle bien aussi l'impression que
 „ firent sur mon esprit , à cette époque , votre
 „ zèle, votre patriotisme et votre persévérance ---
 „ Aujourd'hui que notre grand-œuvre est ac-

„ compli , félicitons-nous ensemble de l'union
„ féodale (*) que la paix vient de consolider ; c'est
„ sur cette base que sont fondées l'importance ,
„ la puissance et les richesses commerciales de
„ ce beau pays : cette union est le lien qui main-
„ tiendra parmi les citoyens de tous ces Etats
„ une communication fraternelle et une amitié
„ réciproque. — Je serai heureux de recevoir
„ dans tous les temps de ma vie , et dans quel-
„ que pays que j'habite , les ordres de cette ré-
„ publique ; mon zèle pour sa prospérité ne
„ peut être égalé que par mon respect et ma
„ reconnoissance „.

Le même corps législatif ayant érigé en comté ,
le 4 mars précédent , une partie des terres ultra-
montaines de la république qui étoient cultivées
depuis vingt ans , ayant ordonné par une loi
spéciale , que ce district seroit nommé *comté de
la Fayette* , et la lettre que le gouverneur fut
chargé par les Etats de lui écrire à ce sujet , ne
lui étant parvenue que peu de jours avant son
départ de France , c'est ici le moment de la citer ,
ainsi que la réponse qu'il envoya à ce gouver-
neur , dès le soir du jour de son arrivée.

(*) Féodale , c'est-à-dire, fidelle, sincère et loyale.

De Philadelphie , le 6 mars 1785.

MONSIEUR ,

“ **L**’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE a dernièrement
” érigé une partie considérable de cet Etat en
” comté , sous le nom de *la Fayette*. C’est sous
” cette nouvelle dénomination que son gouver-
” nement vient d’être organisé.
” La promulgation de cette loi m’a causé la
” plus vive satisfaction , parce qu’elle est le fruit
” du respect que mes compatriotes ont pour
” vous ; --- elle sera bien plus grande encore ,
” lorsque j’apprendrai que cette preuve du sen-
” timent général , inspirée par vos talens et
” votre conduite , vous aura été agréable ---.
” Comme gouverneur de cet Etat , il seroit
” peut-être convenable dans ce moment , que
” je vous fisse le détail des raisons qui ont dé-
” terminé le corps législatif à vous décerner
” cette marque extraordinaire de son estime ;
” --- mais les expressions d’usage seroient au-
” dessous de ce que je voudrois dire : — d’ail-
” leurs la grande idée que nous nous sommes
” faite de votre caractère , ne permet pas de

„ nous expliquer sur ce sujet. — C'est à l'uni-
„ vers à juger le mérite de vos actions et la
„ justice de notre reconnoissance. --- Vous avez
„ défendu notre liberté ; l'assemblée législative
„ se félicite donc en jouissant de cette liberté ,
„ de ce que votre nom sera dorénavant inscrit
„ sur les différens actes de justice qui en seront
„ les titres et les preuves „.

J'ai l'honneur d'être , etc.

R É P O N S E

DE M. DE LA FAYETTE.

“ **J**E reçus la lettre de votre excellence
„ du 6 mars , peu avant mon départ de France ;
„ --- dès ce moment je me félicitai de ce que
„ j'aurois l'honneur de présenter moi-même le
„ tribut de ma reconnoissance à l'assemblée
„ législative de cette république. --- Les plus
„ foibles marques de mon attention ne pou-
„ vant qu'être extrêmement flatteuses pour moi ,
„ mais l'honneur qu'elle a daigné me faire en
„ donnant mon nom à un des comtés de cet
„ Etat , est une preuve si distinguée de son

» estime , que mes expressions ne peuvent pas
» peindre ma reconnoissance ---.

» Depuis que j'ai eu le bonheur de connoître
» cette république , ses droits civils et politiques
» m'ont été chers ; --- je vous avoue que je suis
» sensiblement touché , en pensant que mon
» nom vient d'être uni à l'administration de
» ses lois , dont l'esprit est si favorable aux
» droits de l'humanité ---.

» Je supplie votre excellence de vouloir bien
» présenter le tribut de ma vive reconnoissance
» et de mon profond respect à l'assemblée législa-
» tive de cet Etat , et de recevoir en même temps
» mes remerciemens particuliers , pour la manière
» obligeante et polie avec laquelle elle a bien
» voulu m'annoncer la faveur dont ce corps
» vient de m'honorer ».

J'ai l'honneur d'être , etc.

Mais desirant ardemment accomplir l'objet de son voyage si cher à son cœur , et jouir le plutôt possible du plaisir touchant de revoir l'illustre *Washington* , il quitta *Philadelphie* dès le 14 ; --- le lendemain il coucha à *Baltimore* , et le 19 il arriva enfin au *Mont-Vernon* , sous ce toît devenu si renommé par la présence et les vertus de celui qui l'habite ---.

Qu'on se rappelle les principales nuances de la vie de ces deux illustres personnages , la différence de leur âge et de leur nation , la distance qui les séparoit , les circonstances qui les ont rapprochés , l'importance des scènes dans lesquelles ils ont paru , le succès glorieux de leurs efforts et de leur courage , l'impatience mutuelle de se revoir , la tendresse mêlée d'estime et vraiment paternelle de l'un , le respect , l'admiration et l'attachement filial de l'autre , tout contribuoit à donner à cette intéressante entrevue un caractère sublime et frappant , dont on auroit peine à trouver le modèle , et plus fait encore pour être senti que décrit.

Après y avoir passé douze jours , dont le souvenir leur sera long-temps cher , M. de la Fayette quitta le *Mont-Vernon* le 28 , et arriva le 31 à *Baltimore*. Les principaux habitans instruits de son départ de *Virginie* , furent à sa rencontre et le pressèrent de rester vingt-quatre heures parmi eux ; --- dès que cela fut connu , comme si une impulsion générale eût agité tous les esprits , chacun s'empessa de venir lui offrir les preuves et les marques de son amitié : ---l'adresse qui lui fut présentée au nom de tous les citoyens par un comité des principaux , et celle des Irlandois nouvellement arrivés , suffiront pour vous

faire connoître l'impression que fit sa présence dans *Baltimore*, et avec quelle véritable joie ses habitans revoyoient parmi eux un jeune homme à qui , comme habile général , ils devoient la conservation de leur ville ; -- mais , placé à une grande distance de ce continent , vous ne pouvez jamais donner à ce sentiment toute l'amplitude qu'il exige : -- ce jour ressembla à une fête. -- Quelle fête en effet que celle qui fut inspirée par l'énergie des plus beaux sentimens , sanctifiée par l'affection et la reconnoissance , et célébrée au sein de la joie et du plaisir ! --- Ce fut dans la grande salle de l'hôtel-de-ville (où on lui donna un dîné de trois cents couverts) , que ces adresses lui furent présentées.

A D R E S S E

Des Citoyens de *Baltimore* , à M. de la Fayette.

“ **L**ES citoyens de *Baltimore* saisissent avec
 ” empressement cette occasion favorable de re-
 ” nouvellier publiquement les témoignages de
 ” la reconnoissance qu'ils vous doivent pour
 ” les services importans que vous avez rendus
 à

„ à leur patrie ; --- ils n'oublieront jamais que
 „ vous épousâtes leur cause dans le moment le
 „ plus critique ; --- ils n'oublieront jamais la
 „ persévérance et le courage avec lequel vous
 „ avez partagé les fatigues , les privations et les
 „ dangers de leur armée patriotique , --- et sur-
 „ tout que c'est à vos talens supérieurs , à cet
 „ amour , à cette confiance , que vous avez su
 „ inspirer à nos troupes pendant votre comman-
 „ dement important en Virginie , que nous de-
 „ vons la conservation de notre ville. --- Mais
 „ votre affection pour ces Etats n'a pas fini avec
 „ la guerre. --- Les nouveaux services que vous
 „ nous avez dernièrement rendus en Europe ,
 „ nous ont fait contracter envers vous de nou-
 „ velles obligations ; --- quant à celles que nous
 „ avons à votre illustre monarque et à votre
 „ nation généreuse , la mémoire en sera éternel-
 „ lement gravée sur les cœurs des vrais Améri-
 „ cains. --- Recevez nos vœux sincères pour la
 „ conservation de votre santé et pour que vous
 „ puissiez jouir long-temps de la gloire que
 „ vous avez si justement acquise. --- „

R É P O N S E

DE M. DE LA FAYËTTE.

« VOS bonnes félicitations augmentent in-
» finiment le bonheur dont je jouis aujour-
» d'hui à la vue de cette jeune ville dont j'ad-
» mire le prompt accroissement. J'aime à me
» rappeler ces temps d'épreuves , marqués par
» le zèle et l'énergie , qui vous excitèrent à faire
» les préparatifs les plus propres à repousser
» l'ennemi. Je me rappelle aussi avec la plus
» vive sensibilité , les secours généreux que vous
» envoyâtes à l'armée que je commandois à une
» époque antérieure. -- C'est à la bravoure et
» à la persévérance de cette armée , et non à
» mon foible mérite , que nous devons nos suc-
» cès , ainsi que la conservation de votre ville.
» --- Soyez persuadés de l'intérêt que mon
» cœur prendra toujours à sa prospérité --- ».

A D R E S S E

Des Irlandois nouvellement arrivés.

“ **D**ANS ce moment où nos nouveaux com-
” patriotes vous environnent et s’empressent de
” vous donner les preuves les plus sincères de
” leur reconnoissance et de leur affection , il
” seroit indigne à de véritables Irlandois de ne
” pas joindre à ce tribut général , celui de leurs
” louanges et de leurs félicitations particulières ;
” --- nous qui avons depuis plusieurs années
” contemplé avec un intérêt si vif et si parti-
” culier , le grand spectacle qu’a offert ce con-
” tinent dans ses efforts pour repousser la tyran-
” nie. --- Quoiqu’à douze cents lieues de dis-
” tance , nous avons connu et admiré les gran-
” des qualités qui vous ont placé sur la liste des
” fondateurs de l’indépendance de ces Etats ;
” devenus, par l’émigration, membres de celui-ci,
” permettez-nous de partager avec nos nouveaux
” concitoyens leur respect et leur reconnois-
” sance ”.

R É P O N S E

DE M. DE LA FAYETTE.

„ JE sens tout le prix des marques d'atten-
 „ tion dont vous m'honorez aujourd'hui ; ---
 „ s'intéresser au bonheur de l'humanité est le
 „ premier sentiment de toutes les ames honnê-
 „ tes. --- Heureux ceux à qui les circonstances
 „ ont permis d'unir leurs efforts à leurs desirs !
 „ --- Ce n'a pas été un de nos moindres encou-
 „ ragemens pendant nos longs et pénibles dé-
 „ mêlés , de savoir que les généreux Irlandois
 „ prenoient part à nos succès. C'est avec plaisir
 „ que je vois l'Amérique acquérir des citoyens
 „ aussi utiles , etc. „

Il faut en avoir vu les effets constans , il
 faut en avoir été le témoin pendant le cours
 de cette révolution , pour bien concevoir l'as-
 cendant singulier et presque merveilleux que
 ce jeune homme obtint sur tous les esprits ; -- je
 pourrois vous en citer bien des preuves , et
 plusieurs entr'autres , que je tiens du général
Washington. -- Cette influence s'étendit même
 jusques aux nations confédérées avec lesquelles

il avoit traité plusieurs fois pendant la guerre. -- Elle étoit si bien connue des membres du Congrès, qui venoient d'être nommés par ce corps pour conclure un traité de paix et d'amitié avec eux au fort *Schuyler*, qu'ils l'invitèrent de se joindre à eux--.

En conséquence de cette invitation, il revint ici le 12 septembre, où il resta trois jours avant de s'embarquer pour *Albani*. -- Le lendemain de son arrivée, le corps municipal de cette ville s'assembla, et lui ayant unanimement décerné les privilèges de citoyen, députa un comité pour lui en présenter le diplôme dans une boîte d'or, avec une adresse à laquelle il répondit, et qui, suivant l'usage fut insérée dans les gazettes. -- Les officiers de l'armée continentale, précédés du major-général *Macdougall*, lui en représentèrent une autre, aussi expressive que touchante, et l'invitèrent à un grand dîner, dont les santés furent bues au bruit du canon. Le lendemain le corps des citoyens jouit du même plaisir, en le plaçant à la tête d'une table qui réunissoit tout ce qu'il y avoit ici de plus respectable parmi les Américains et les étrangers. -- J'omets malgré moi mille détails dont les nuances et le coloris embelliroient cependant beaucoup le tableau de ce voyage ins-

tructif. Le 20 il s'embarqua sur la rivière d'*Hudson*, accompagné de plusieurs personnes curieuses de voir le spectacle singulier et nouveau qu'alloit offrir au fort *Schuyler* cette nombreuse assemblée de Sauvages alliés et ennemis, dont un grand nombre, excités par les Anglois, avoient contribué à dévaster nos frontières--.

Quelle dut être la nature des souvenirs, la mesure des sensations différentes qui assaillirent son esprit, en parcourant ces rivages escarpés dont plusieurs endroits avoient été fortifiés sous ses yeux, en observant les bacs qui l'avoient si souvent conduit d'un côté du fleuve à l'autre pendant le cours de la guerre; et sur-tout lorsqu'en traversant les montagnes, il revit cette chaîne immense de fortifications tracées par le génie, exécutées par le zèle et la persévérance la plus extraordinaire, construites avec tant d'art et de dépenses, pour fermer le passage de ce fleuve; -- quand il se rappela les imparfaites ébauches, l'état de foiblesse dans lequel étoient toutes ces défenses, lorsque pour la première fois, il parcourut et examina ces lieux sauvages? -- Quelles durent être ses sensations en revoyant l'endroit où étoit mouillé le vaisseau de guerre, à bord duquel le traître *Bénédict Arnold* se réfugia après avoir vendu

aux Anglois la reddition de ces postes importants, -- le jour même qu'il l'attendoit à dîner chez lui ainsi que les généraux *Washington* et *Knox* ?

Aussitôt que l'assemblée des Sauvages eut été ouverte par le discours d'un des membres du Congrès; -- voici celui que leur adressa M. de la Fayette.

« En me rapprochant de mes enfans, je rends
 » graces au *grand Esprit* qui m'a conduit dans
 » ce lieu, où je les trouve assemblés autour
 » de ce feu nouveau, fumant ensemble le ca-
 » lumet de paix et d'amitié. Si vous reconnois-
 » sez la voix de *Kayewla*, rappelez-vous aussi
 » ses conseils, et les écoliers qu'il vous a si sou-
 » vent envoyés. -- Je viens remercier mes enfans
 » fidèles, les chefs des nations, les guerriers,
 » les porteurs de mes anciennes paroles; -- et si
 » la mémoire paternelle n'oublioit pas plutôt
 » le mal que le bien, je pourrois punir ceux
 » qui, en ouvrant les oreilles, ont fermé leurs
 » cœurs, et qui, levant aveuglement la hache,
 » ont risqué de frapper leur propre père--.

» La cause américaine est juste, vous disois-
 » je alors, c'est la vôtre. -- Restez au moins
 » neutres, et les braves Américains défendront
 » leur liberté; vos pères les prendront par la

„ main ; les oiseaux blancs viendront et couvri-
 „ ront les rivages de cette grande île ; -- *Onon-*
 „ *thio* , semblable au soleil , dissipera les nua-
 „ ges qui vous environnent , et les projets con-
 „ traire s'évanouiront comme un brouillard qui
 „ tombe. -- N'écoutez pas *Kayewla* , vous crioit-
 „ on d'ailleurs ; une armée , dans le nord , en-
 „ trera triomphante à *Boston* ; - celle du sud pren-
 „ dra la *Virginie* ; le grand chef de guerre *Wa-*
 „ *shington* , à la tête de vos pères et vos frères ,
 „ sera forcé de quitter le pays ; -- ceux qui
 „ mettoient la main sur vos yeux , oublieroient
 „ cependant d'ouvrir les leurs : la paix est faite ;
 „ vous en savez les conditions , et j'obligerai
 „ quelques-uns d'entre-vous , en m'abstenant
 „ par pitié de les répéter.

„ Mes prédictions étant accomplies , écoutez
 „ les nouveaux avis de *Kayewla* ; -- et que ma
 „ voix retentisse parmi toutes les nations , com-
 „ me celle du vent salulaire qui , dans l'été ,
 „ annonce et précède la pluie. -- Qu'avez-vous
 „ jamais gagné , mes enfans ? Que n'avez-vous
 „ pas perdu , au contraire , aux querelles des gens
 „ *du point du jour* ? -- Soyez plus sages que les
 „ blancs ; -- conservez la paix entre vous , et
 „ puisque le grand conseil des Etat-Unis veut
 „ bien traiter , profitez de ses bonnes dispositions ;

„ -- n'oubliez pas que vos frères sont les amis
 „ des enfans du grand *Ononthio*; -- cette alliance
 „ sera heureuse et durable ; -- il les a pris par
 „ la main , ils vous tendent aujourd'hui la leur ;
 „ -- prenez-la donc , et formons ensemble une
 „ chaîne forte et brillante. -- Pour vous en as-
 „ surer , commercez avec les Américains et avec
 „ ceux de vos pères qui ont traversé le grand
 „ lac ; -- vous connoissez d'ancien temps leurs
 „ manufactures , elles deviendront pour vous
 „ le signe de la nouvelle alliance. -- En ven-
 „ dant vos terres , ne consultez pas un barril
 „ d'eau-de-vie pour les livrer ; mais que les chefs ,
 „ parmi vos frères et vos *Sachems* , réunis au-
 „ tour du même feu , fassent des marchés rai-
 „ sonnables ; -- dans le moment actuel , vous
 „ savez que si plusieurs ont droit à la reconnois-
 „ sance du Congrès , il y en a beaucoup dont
 „ la seule ressource est dans sa clémence , et dont
 „ les fautes passées exigent des réparations.

„ Si vous avez bien ouvert les oreilles et bien
 „ entendu mes paroles , je vous en ai dit assez.
 „ -- Répétez-les les uns aux autres , tandis que
 „ sur l'autre bord du grand lac , je recevrai
 „ avec plaisir de vos nouvelles ; et jusqu'au
 „ moment où nous fumerons ensemble , où
 „ nous coucherons encore sous la même écorce ,

» je vous souhaite bonne santé , chasses heureu-
 » ses , union , abondance , et le succès de tous
 » les rêves qui vous promettent du bonheur ».

J'ai parlé.

TOHKSICANÉMIU,

Chef des Mohawks , se leva , et dit :

“ **Q**UE les oreilles de *Kayewla* , chef de
 » guerre du grand *Ononthio* , soient ouvertes
 » pour recevoir nos paroles. --- Mon père , ---
 » nous avons entendu ta voix , et nous nous ré-
 » jouissons que tu ayes visité tes enfans , pour
 » leur donner des avis justes et nécessaires ; --
 » tu nous as dit que nous avions mal fait de
 » prêter l'oreille aux méchans et de fermer nos
 » cœurs à tes conseils ; --- cela est vrai , mon
 » père ; --- nous , la nation des *Mohawks* , avons
 » quitté le bon chemin ; nous reconnoissons
 » avoir été égarés et enveloppés dans un nuage
 » noir ; -- nous revenons à present , afin que
 » tu trouves en nous de bons et fidèles enfans --
 » Vraiment , mon père , nous aimons enten-
 » dre ta voix parmi nous ; -- sans blesser nos
 » cœurs , elle nous fait beaucoup de bien ; ---

„ il semble que *le grand Esprit* ait dirigé tes
„ pas sur ce lieu de paix et de conseil , pour
„ y fumer le calumet d'amitié et de bon accord
„ avec tes enfans retrouvés. --- Mon père , quant
„ à notre situation , tu nous as parlé vrai ; ---
„ mais nous espérons que *Kitchy-Manitou* , qui
„ nous a protégés jusqu'ici , nous conduira dans
„ ce nouveau sentier ; que nos fautes passées
„ seront oubliées , pour que nous puissions
„ être unis comme des frères. --- *Kayewla* , mon
„ père , --- nous sentons que tes paroles sont
„ celles de la vérité ; --- l'expérience nous a
„ montré que tes prédictions ont été accomplies.
„ --- Ton discours inspire un esprit de paix ; ---
„ c'est notre objet , c'est celui qui nous a con-
„ duits ici : --- c'est une règle ancienne , que
„ les enfans doivent obéir à leur père ; qu'il a
„ droit de les gronder et de les punir quand ils
„ font des fautes ; --- nous l'avons mérité ,
„ mais nous espérons que l'esprit d'en-haut
„ purifiera nos cœurs , de telle manière que
„ tu te féliciteras d'avoir , dans ta bonté , rendu
„ à tes enfans la vie qu'ils ont mérité de perdre.
„ --- Mon père , tu nous as avertis de ne pas
„ prendre conseil des fortes liqueurs , dans la
„ vente de nos terres ; --- nous avons bien be-
„ soin de cet avis salutaire ; car c'est de là

„ que viennent toutes nos misères et tous nos
 „ malheurs : --- et nous souhaitons bien qu'il
 „ ne survienne pas de folies dans le grand con-
 „ seil de paix. --- Mon père , nous nous rap-
 „ pelons les paroles que tu nous a dites et
 „ envoyées il y a sept ans ; --- il n'y en a pas
 „ une qui ne soit vérifiée : --- oui , mon père ,
 „ nous voyons que tout ce que tu nous as dit
 „ est vrai. --- Que l'alliance entre l'*Amérique* et
 „ la *France* seroit une chaîne indissoluble , et
 „ que ceux qui en douteroient pourroient pas-
 „ ser le grand lac et voir par eux-mêmes. ---
 „ Mon père , les paroles que tu as prononcées au-
 „ jourd'hui seront publiées parmi les six Nations ;
 „ elles vont fortifier la chaîne d'amitié que nous
 „ desirons voir durer toujours. --- Comme il ne
 „ nous convient pas de multiplier les paroles ,
 „ nous allons assister au grand conseil des Etats-
 „ Unis , dont nous félicitons les membres ; ---
 „ si nous avons quelque chose à ajouter , nous
 „ te le communiquerons demain. Soustoc
 „ *Wigwham* „

„ J'ai parlé.

Le lendemain la *Sauterelle* , orateur des nations
 amies , prononça le discours suivant :

„ *Kayewla* , mon père ; --- je prie toutes les
 „ nations ici présentes d'ouvrir les oreilles ;

„ et toi , grand chef de guerre de notre ancien
 „ père *Ononthio* , je te prie de m'écouter : --- ton
 „ discours d'hier contient des félicitations , des
 „ reproches et des conseils ; -- nous les rece-
 „ vons avec d'autant plus de plaisir , que nous
 „ nous rappelons tes paroles il y a sept ans ;
 „ ce sont ces paroles qui nous ont empêché de
 „ nous égarer. -- Tu vois ce collier (lui donnant
 „ celui qu'il avoit reçu de M. de *Montcalm*) ,
 „ il nous fut donné il y a vingt ans , par nos
 „ pères , qui nous dirent que chacun devoit en
 „ tenir un bout , et qu'un jour leurs voix se-
 „ roient encore entendues parminous.-- *Kayewla* ,
 „ mon père , toutes les anciennes paroles ont
 „ été vérifiées par les évènements de cette grande
 „ île , et nous recevons avec plaisir ce que tu
 „ viens de nous dire --- „

En lui rendant le collier , M. de la Fayette
 lui dit : “ qu'il se réjouissoit de voir qu'on eût
 „ si bien gardé ce collier , et de penser que son
 „ influence sur quelques nations , les eût empê-
 „ chés de se déclarer contre les États-Unis ;
 „ que la France en tiendrait toujours un bout ,
 „ qu'il seroit aussi tenu par l'Amérique. Il les
 „ remercia de leur fidélité à suivre ses con-
 „ seils , etc. --- „

Hoktawitchy , chef *Huron* , se leva , et après lui

Towanégnada , chef de *Sénecas* ; mais leurs discours n'exprimant , à peu de choses près , que les mêmes sentimens , je ne vous les envoie pas ; d'ailleurs ils sont publiés dans nos gazettes. Les Sauvages ayant appris que M. le chevalier de Caraman étoit aussi un militaire , ils lui donnèrent le nom de *Skana-Houchy*.

Pressé de se rendre à Boston , M. de la Fayette partit pour retourner à Albani , d'où il fut visiter *Saratoga* , endroit devenu fameux par la capitulation de l'armée Angloise. --- En traversant l'Etat de *Connecticut* , il fut rencontré à quelque distance de *Hartford* , par un grand nombre des principaux habitans qui le conduisirent dans leur ville , au bruit du canon et des acclamations. --- Dès le lendemain les magistrats lui présentèrent , au nom des habitans , les expressions du plaisir que leur inspiroit son retour parmi eux , et lui donnèrent un grand dîné , où ils passèrent les momens les plus heureux à se rappeler leurs anciens jours de fatigues , de privations et de dangers , à les comparer avec la paix , l'abondance et la tranquillité dont ils jouissoient. -- La lettre suivante , imprimée dans les gazettes de plusieurs Etats , vous instruira de ce que le corps législatif fit peu après son départ ---.

« Vous savez sans doute que notre assemblée
» générale vient de promulguer une loi pour
» naturaliser M. le marquis de la Fayette , ainsi
» que son fils , *George-Washington la Fayette* ;
» nous pouvons donc avec vérité les appeler
» nos concitoyens : s'ils ne possèdent aucune
» plantation dans l'étendue de cette république ,
» ils y jouissent cependant d'un franc-aleu bien
» étendu , plus agréable peut-être , et certaine-
» ment bien préférable à la possession des ter-
» res et des maisons. — Je veux dire notre es-
» time , notre reconnoissance , celle de tout un
» peuple. — Le souvenir de sa belle conduite ,
» de ses talens militaires , de son attachement à
» notre cause , au milieu de tant de troubles ,
» et cela avant que le duvet de la jeunesse eût
» quitté son menton , a fait sur nos cœurs une
» impression indélébile. Quel est l'Etat dans
» l'univers qui ne desireroit voir le nom de cet
» excellent jeune homme , enrôlé sur les regis-
» tres de ses concitoyens , comme il l'est déjà
» sur le catalogue des fondateurs de notre indé-
» pendance ? — Je me glorifie que celui de
» *Connecticut* ait donné sur cet hémisphère le
» second exemple d'un Etat souverain , offrant ,
» sans sollicitation , tous ses privilèges à un
» étranger ; mais son zèle , le vif intérêt qu'il

„ a pris à la gloire , à la prospérité des Etats-
 „ Unis , et non moins notre affection sincère ,
 „ l'ont depuis long-temps naturalisé parmi nous ,
 „ et l'ont rendu notre frère et notre ami -- „

J. . . . W. T. H.

Peu de temps après , la ville de *Hartford* ayant
 été incorporée à la même assemblée législative ,
 ce nouveau corps municipal , dans sa première
 séance , lui conféra le droit de citoyen , ainsi
 qu'à monsieur son fils.

De *Hartford* , il dirigea sa course vers *Worcester* ,
 dans l'Etat de *Massachussets* : “ aussitôt que ses
 „ amis furent informés de son arrivée et du
 „ moment où il devoit en partir , les généraux ,
 „ les officiers de l'ancienne armée continentale ,
 „ qui lui étoient tendrement attachés , furent
 „ au devant de lui jusqu'à *Water-Town* : après
 „ l'avoir cordialement félicité sur son heureuse
 „ arrivée , ils le conduisirent à l'auberge de cette
 „ petite ville , où ils lui avoient fait préparer
 „ un grand dîné. -- La joie et le plaisir animè-
 „ rent tous les esprits , gonflèrent tous les cœurs ,
 „ et se manifestèrent sur tous les visages ; -- ce
 „ repas sembla resserrer encore plus étroitement
 „ entre tous ces officiers , les liens de cette ami-
 „ tié fraternelle , qui avoit été cimentée plu-
 „ sieurs années auparavant , au milieu des dan-

„ gers et des fatigues de la guerre. — Dans leur
 „ marche vers *Boston* , ils furent rencontrés à
 „ *Roxbury* , par les compagnies d'artillerie , et
 „ indépendantes , portant les étendards de l'Amé-
 „ rique et de la France ; elles le saluèrent de
 „ treize coups de canon. --- A ce cortège mili-
 „ taire se joignit bientôt après un grand nom-
 „ bre de citoyens de la ville. --- Environné de
 „ cette foule , chacun s'empressoit de l'appro-
 „ cher , de lui serrer les mains , et de se rappé-
 „ ler à son souvenir : --- aussitôt qu'ils arrivè-
 „ rent à la partie occidentale de l'isthme , qui
 „ sépare *Boston* du continent , ils se formèrent
 „ dans l'ordre suivant : 1°. les pionniers ; 2°.
 „ les compagnies d'artillerie , et indépendantes ;
 „ 3°. les fifres et tambours ; 4°. corps de musi-
 „ que ; 5°. le marquis de *la Fayette* , accompa-
 „ gné de M. le comte *Grandehain* , commandant
 „ la frégate du roi *la Nymphe* , de M. le cheva-
 „ lier de *Caraman* , et du major-général *Henri*
 „ *Knox* ; 6°. les officiers de la ligue *Massachus-*
 „ *sets* ; 7°. M. de *Létombe* , consul-général de
 „ France ; 8°. grand nombre de citoyens dans
 „ leur voiture ; 9°. dernière division d'officiers.
 „ A peine eut-il parcouru la moitié de cet isth-
 „ me , que les habitans de la ville , informés
 „ de son arrivée par le bruit du canon et de

» toutes les cloches , vinrent en foule au devant
» de lui , et le saluèrent de mille manières diffé-
» rentes , en exprimant toutes également le plaisir
» qu'ils avoient à le revoir : -- l'entrée du général
» *Washington* , tout grand et vénéré qu'il l'est ,
» n'auroit pas causé une sensation plus vive et
» plus générale. --- Les rues où il devoit passer
» étoient remplies de spectateurs , ainsi que les
» maisons jusques sur les toîts. --- Aussitôt que
» cette procession immense fut arrivée à la sou-
» che de l'ancien orme , que les Anglois avoient
» coupé , et sur laquelle les Américains avoient
» élevé le pavillon des Etats - Unis , ils firent
» retentir l'air de cris de joie , et à son entrée
» dans la grande rue de l'Etat , l'artillerie le
» salua de treize coups de canon : --- ayant enfin
» mis pied à terre à l'auberge des Whigs , il
» fut invité à monter sur le balcon , afin qu'on
» pût mieux le voir ; --- de cet endroit il remer-
» cia les citoyens avec sa politesse , sa modestie
» et son affabilité ordinaires , et on lui répondit
» par de nouveaux cris de joie ; -- sa conduite
» simple , noble , modeste et engageante pendant
» tout ce jour , sembla ajouter encore , s'il est
» possible , à l'affection et à la haute opinion
» qu'on avoit de lui ; -- en le voyant , chacun se
» disoit : « voilà celui qui embrassa notre cause

„ à l'âge de dix-neuf ans , dans l'époque la plus
 „ critique et la plus douteuse , et qui depuis
 „ nous a voué toute l'énergie de ses talens et
 „ de son courage. „ -- Tant que la reconnais-
 „ sance sera regardée comme une vertu parmi
 „ les hommes , il n'existera point de vrais ci-
 „ toyens dans ces Etats , à qui le nom de *la*
 „ *Fayette* ne soit cher. -- Les lanternes de la
 „ ville , qui n'avoient point encore été allumées
 „ depuis la paix , recommencèrent à l'être dès
 „ ce même soir. --- Que les rois reçoivent l'ap-
 „ plaudissement de leurs sujets , les acclamations
 „ de leurs vassaux , ce ne sont souvent que les
 „ fruits de l'adulation ou les accens de la servi-
 „ tude , et non l'hommage pur et libre de
 „ l'affection et de la reconnaissance ; --- mais
 „ quelle doit être la mesure du mérite , l'éclat
 „ des vertus d'un étranger pour animer et exci-
 „ ter les citoyens de treize grandes républiques ,
 „ (eux qui ne considèrent que l'homme et non
 „ les titres) à l'aimer , à le respecter comme le
 „ plus cher de leurs compatriotes --- „ ?

Dès le lendemain de ce beau jour , l'adresse
 suivante lui fut présentée par le major-général
Henri Knox.

„ Nous , les officiers , qui dernièrement consi-
 „ tituoiens la partie de l'armée continentale ,

» fournie par cet Etat , saisissons avec empres-
» sement le premier moment de votre arrivée
» dans cette ville , pour vous féliciter sur votre
» heureux retour parmi nous , et vous renou-
» veller notre affection fraternelle ; -- nous nous
» rappelons que cette tendre et vive affection
» commença dans les momens les plus lugubres
» et les plus douteux de notre résistance à la
» tyrannie angloise ; elle s'est accrue et fortifiée
» depuis à travers les vicissitudes de cette lon-
» gue guerre. -- Permettez-nous de retracer ici
» les occasions si fréquentes que nous avons
» eues d'être témoins de vos talens militaires ;
» --- combien de fois n'avons-nous pas unis
» nos suffrages à l'approbation que notre cher
» et grand général a si souvent donnée à votre
» conduite ? Nous n'oublierons jamais l'import-
» tance et la mesure des services que vous avez
» rendus à notre patrie ; -- nous nous flattons
» qu'un jour quelque historien patriote et éclairé
» rendra justice à vos vertus , en traçant le ta-
» bleau de vos actions et de votre conduite à
» la tête de nos troupes , et en célébrant les
» efforts généreux que vous avez faits depuis
» pour augmenter le bonheur de ces Etats ---
» Jamais nous n'oublierons les secours que
» votre auguste souverain , et votre nation gé-

„ néreuse , nous envoyèrent dans le moment
„ le plus triste de cette révolution , lorsque
„ nous étions prêts à succomber sous les efforts
„ d'un ennemi puissant ; -- c'est à l'heureuse
„ coopération de ses forces de terre et de mer ,
„ que nous devons le bonheur d'avoir vu ter-
„ miner la guerre , et la paix nous apporter
„ la liberté et l'indépendance , beaucoup plus
„ tôt qu'il n'étoit possible de l'espérer.

„ Une ame comme la vôtre , distinguée par
„ son attachement aux droits de l'humanité ,
„ doit jouir dans ce moment , d'un plaisir bien
„ transcendant, en vous retrouvant au milieu d'un
„ peuple pour lequel vous avez tant fait, jouis-
„ sant de ce repos , de cette paix qu'ils avoient
„ tout risqué pour obtenir--.

„ Animé par la vertu la plus pure , guidé par
„ la splendeur de votre réputation , puissiez-
„ vous ajouter encore à la célébrité de votre
„ caractère, ainsi qu'à la gloire de votre pa-
„ trie ! et puisse la chaîne des événemens placer
„ un jour votre nom sur la même liste des
„ *Condés* ; des *Turennes* et de tant d'autres héros
„ François ! „

Au nom des officiers de la ligue de *Mas-*
sachussets.

HENRI KNOX.

F 3

R É P O N S E

DE M. DE LA FAYETTE.

« **D**EPUIS le moment où je fus obligé de vous
» quitter , une de mes plus agréables pensées ,
» a constamment été de prévoir celui dont je
» jouis aujourd'hui. -- Je m'en rapporte à votre
» cœur , mes bons amis , pour connoître et par-
» tager avec moi , tout ce que le mien éprouve
» dans ce moment. Heureux dans la possession
» de votre confiance et de votre affection !
» qu'il me soit permis de reconnoître ici , que
» je dois les marques d'approbation de notre
» cher et grand général à la bravoure des trou-
» pes que j'avois l'honneur de commander : mais
» si quelque chose de ma conduite peut justifier
» votre partialité , il m'est doux de penser que
» c'est au milieu de vous que j'ai pris mes
» premières leçons ; que chacun de vous étoit
» alors , ainsi qu'aujourd'hui , mon frère et
» mon ami : -- que j'eus le bonheur d'être
» adopté comme le fils et comme le disciple
» de notre illustre Washington. -- Personne n'a
» dû jouir plus que moi du plaisir de voir les

„ secours de notre auguste souverain , arriver
„ à une époque où ils étoient si nécessaires ;
„ cefut alors que tous les François unirent leurs
„ efforts à ceux d'un roi patriote , et sanctifiè-
„ rent par leurs vœux , la nouvelle alliance
„ qu'il venoit de faire avec vous. -- Ses trou-
„ pes ont depuis suffisamment démontré l'af-
„ fection et l'attachement de la nation --.

„ Comme anciens membres de l'armée conti-
„ nentale , nous sommes à jamais séparés ; mais
„ les liens de notre amitié réciproque sont
„ indissolubles. -- Aujourd'hui que la paix a
„ terminé nos travaux , je me réjouis de vous
„ voir chérir et adopter ces grands principes ,
„ pour lesquels vous avez si vaillamment com-
„ battu : -- cette conduite vous place parmi
„ les plus utiles citoyens de cette grande ré-
„ publique --.

Le gouvernement , non moins attaché à M.
de la Fayette , que le corps des habitans , s'em-
pressa de lui donner aussi le témoignage le
plus distingué de sa reconnoissance et de son
estime. -- Pour cet effet , le 19 octobre , jour à
jamais célèbre par la prise du lord Cornwallis,
et lesurlendemain de la capitulation de *Saratoga*,
fut expressément choisi pour rendre au marquis
de la Fayette de nouveaux honneurs publics.

-- En conséquence , il fut ordonné que le gouverneur , le président du sénat , l'orateur de la chambre des représentans , l'inviteroient à se trouver le lendemain à midi dans la grande salle d'audience , où devoit être le conseil exécutif et les membres des deux chambres pour le féliciter sur son heureuse arrivée en *Amérique*. Aussitôt que M. de la Fayette y fut introduit , le gouverneur , au nom de tous les corps du gouvernement , lui témoigna dans les termes les plus éloquens et les plus expressifs , la haute estime et la reconnaissance que l'Etat de *Massachussets* lui devoit toujours , pour les services importans qu'il avoit rendus à *l'Amérique-unie* , dans un âge où rarement se manifestent une prudence aussi consommée , et des talens aussi utiles : -- il l'assura que les impressions et le souvenir ne s'en effaceroient jamais , etc. -- M. le marquis répondit à ce discours d'une manière modeste , affectueuse et expressive ; après quoi il se retira dans l'appartement voisin.

Mais le bruit de cette cérémonie s'étant répandu dans la ville , une foule d'habitans s'assemblerent et remplirent les rues voisines. -- Au milieu de cette multitude , les officiers trouvèrent cependant le moyen de former une haie

depuis cet édifice jusqu'à la maison de ville, avec les soldats des compagnies d'artillerie et indépendantes ; -- aussitôt que cette opération fut terminée, on vit paroître M. de la Fayette accompagné du gouverneur, des membres des deux chambres, des généraux, des officiers, des pasteurs de différentes religions et des principaux citoyens qui le conduisirent dans la grande salle de cet hôtel, autour de laquelle on avoit disposé des tables pour cinq cent couverts, et dont le fond étoit décoré de treize arcades ; on le fit asseoir sous celle du milieu, au centre de laquelle étoit suspendue une fleur de lys. Après le repas, treize *toast* patriotiques furent proposées, et chacune fut célébrée par treize coups de canon placés dans le milieu du grand marché : à peine la santé du général Washington fut-elle prononcée, qu'un rideau placé derrière M. de la Fayette, tombant incontinent, découvrit aux yeux des spectateurs le portrait de ce grand homme couronné de lauriers et de fleurs, accompagné des drapeaux de France et d'Amérique ; dès qu'il s'en fut aperçu, il se leva, le regarda attentivement avec un mélange de surprise, de plaisir et d'attendrissement. Après quelques momens passés dans le silence de l'admiration, le premier il pro-

elama , vive Washington ; cette exclamation favorite , répétée par toute la compagnie , produisit mille applaudissemens qui durèrent plusieurs minutes. -- Le même soir la maison de Madame Hayley fut illuminée , et elle y donna , en honneur de M. de la Fayette , un bal et un beau feu d'artifice. -- Le lendemain l'assemblée législative vota et lui envoya le privilège d'assister à ses séances , dont il fit usage plusieurs fois pendant son séjour à *Boston* --.

Quelques jours après , accompagné de M. le chevalier de Caraman et de M. le comte de Grandchain , il partit pour aller visiter les villes de *Salem* , *Cape-anne* , *Marblehead* , *Beverley* , *Newbury-port* et *Portsmouth* , capitale du *Nouveau-Hampshire* , dans lesquelles un grand nombre d'officiers , de ses anciens amis , s'étoient retirés au sein de leurs familles ; -- par-tout les habitans le revirent avec les mêmes expressions de joie et de satisfaction que leur inspiroit sa présence ; par-tout il fut reçu au son des cloches et aux acclamations des habitans qui alloient au devant de lui , l'accompagnoient à la sortie des villes , et sembloient lui savoir gré de la bonne et amicale visite qu'il leur faisoit.

Par-tout , les corps lui présentèrent des adresses pleines d'affection , lui donnèrent des repas

publics , des fêtes ; et n'oublièrent enfin aucuns des témoignages , d'autant plus chers et précieux , qu'ils consistent moins dans la pompe , l'éclat et l'ostentation , que dans l'énergie du zèle et la sincérité de l'amitié. — De toutes les adresses qui lui furent présentées , je ne vous citerai qu'un trait qui suivit celle de la ville de *Marblehead* : -- L'orateurs'étant aperçu que M. de la Fayette voyoit avec quelque surprise le grand nombre des femmes mêlées avec les hommes qui étoient venus le féliciter , (lui dit) :
« Ce sont les veuves de ceux qui ont péri
» pendant la guerre , et les mères des enfans ,
» pour la liberté desquels vous avez combattu ;
» elles ont voulu aujourd'hui remplacer leurs
» maris , dont vous avez connu un grand
nombre -- ».

R É P O N S E

DE M. DE LA FAYETTE.

« **A**U moment où je jouis du bonheur de
» vous revoir , de revoir cette ville fameuse
» dès son origine , par l'industrie et l'intrépidité

„ de ses hardis navigateurs , l'intérêt le plus
 „ vif et les sentimens de la plus tendre sympathie,
 „ viennent en diminuer la mesure. Je ne vois
 „ que trop distinctement , par le nombre des
 „ femmes qui se sont jointes à vous , quelle
 „ perte elle a faite. Je n'en suis point étonné ,
 „ lorsque je me rappelle le courage et la per-
 „ sévérançe que ces braves marins , devenus
 „ de braves soldats , ont montrés dans toutes
 „ les occasions.

„ Les justes regrets que méritent tant de
 „ citoyens qui ont eu l'honneur de périr en
 „ défendant la cause de leur patrie , sont ce-
 „ pendant allégés , en contemplant les heureux
 „ effets de cette industrie , qui continue de distin-
 „ guer ceux qui ont survécu aux malheurs de la
 „ guerre. --- Puissent les bénédictions de la paix
 „ et de l'abondance , vous récompenser au cen-
 „ tuple , de toutes vos pertes ! Puisse votre
 „ nombreuse postérité ne cesser de respecter la
 „ mémoire de leurs ancêtres , aux efforts des-
 „ quels elle devra la liberté pour laquelle ils
 „ ont si glorieusement combattu ! --- Egalement
 „ flatté de votre estime et de votre amitié ,
 „ je vous remercie de vos bons souhaits ainsi
 „ que de votre réception , etc „.

Peu de jours après son retour à *Boston* , il

partit pour *Providence* et l'île de *Rhodes* ; il fut rencontré à quelque distance de la première de ces villes , par les officiers et un grand nombre des habitans , par la compagnie d'artillerie , et y entra au bruit du canon et des cloches. --- Le gouverneur, le député gouverneur, les deux chambres du corps législatif, et les principaux citoyens lui donnèrent un grand dîné, et le lendemain les officiers, ainsi que le gouvernement, lui présentèrent chacun leur adresse ; voici la traduction de la dernière --- :

„ L'assemblée législative de l'Etat de l'île de
„ *Rhodes* et des *plantations de Providence*, vous
„ présente ses sincères félicitations sur votre
„ arrivée dans cette ville ; elle n'a cessé d'ad-
„ mirer, et n'oubliera jamais les grands services
„ que vous avez rendus à l'Amérique pendant
„ la guerre.

„ --- En examinant la liste de ces héros pa-
„ triotes qui nous ont aidés à secouer le joug
„ *Britannique*, nous y distinguons, avec un
„ plaisir singulier, le nom de la *Fayette* ; ---
„ nous ne cesserons de vous chérir comme un
„ de nos libérateurs, comme sujet d'un roi gé-
„ néreux, notre grand et bon allié, et comme
„ membre d'une nation à laquelle nous avons
„ tant d'obligations, etc.

R E P O N S E

DE M. DE LA FAYETTE.

„ **J**E viens partager avec vous les bénédictions
 „ de la paix dont vous jouissez aujourd'hui.
 „ --- Ce sentiment cher et précieux , est en-
 „ core augmenté par le souvenir de nos an-
 „ ciennes difficultés , et particulièrement de
 „ celles de cette république. --- En mettant un
 „ trop grand prix à mes services , vous avez
 „ rendu justice à mes sentimens : puissent ces
 „ jeunes Etats , unir leur sagesse pour le bon-
 „ heur des hommes , comme ils ont unis leurs
 „ efforts pour défendre leurs droits ! --- Puisse
 „ leur postérité et leur importance future ,
 „ fondée sur l'union féodale , tromper le cal-
 „ cul de la jalousie , et remplir les vœux de
 „ tous les honnêtes gens ! --- C'est ici où l'ar-
 „ mée Françoisè a reçu les premières marques
 „ de vos soins et de votre attention , et où
 „ nos soldats sont devenus vos amis „ !

Quelque temps après , il partit pour Newport ,
 où il reçut les félicitations du corps municipal ;
 et après avoir passé deux jours avec ses amis ,

il revint à *Boston* , et s'embarqua sur la frégate du roi la *Nymphé* , qui le conduisit à l'embouchure de la rivière d'*Yorck* , dans la baie de *Chesapeak* ---.

Pour vous former une juste idée du plaisir que ressentirent les Virginiens , en revoyant parmi eux ce jeune homme à qui ils avoient tant d'obligations , il faut bien connoître la géographie de cet Etat , celle des grandes rivières qui le traversent , et qui en temps de guerre , rendent les communications d'une extrémité à l'autre si difficiles ; --- il faut bien connoître les dégats horribles qui avoient été commis par les troupes Angloises , sous les généraux *Matheus* , *Arnold* , *Philips* et *Cornwallis* , lorsque *M. de la Fayette* prit le commandement de la petite armée , avec laquelle il éluda les manœuvres de ce dernier général , et l'attira dans la ville d'*Yorck*. --- Les habitans de *Williamsbourg* vinrent le recevoir , le saluèrent à son débarquement , et l'escortèrent dans leur ville , où il fut reçu avec tous les honneurs et toutes les marques d'amitié qu'ils purent lui montrer : --- il logea chez son ami , le général *Neilson* , et dès le lendemain le corps de cette ville lui présenta l'adresse suivante :

A D R E S S E

De la ville de Williamsbourg.

„ VOTRE heureuse arrivée dans cette ville ,
 „ procure enfin , à ses habitans , l'occasion
 „ flatteuse , quoique tardive , de vous exprimer
 „ la profonde reconnoissance avec laquelle ils
 „ sentent le prix des nombreux et importants
 „ services que vous avez rendus à l'*Amérique-*
 „ *unie.* — Quand nous contemplons la glorieuse
 „ fin de la campagne de 1781 , nous aimons
 „ à nous rappeler le courage et la sagesse qui ,
 „ dès le commencement de cette année mé-
 „ morable , caractérisèrent votre conduite à
 „ travers les difficultés sans nombre , que vous
 „ avez eues à craindre comme général com-
 „ mandant dans cet Etat —.

„ Votre attention particulière et constante
 „ pour nos droits civils , les talens , le cou-
 „ rage et le succès avec lesquels les forces con-
 „ fiées à vos soins , ont été conduites , seront
 „ toujours l'objet des souvenirs les plus chers
 „ de tous les *Virginiens.* . . .

„ Notre

„ Notre attachement pour votre patrie, fondé
 „ sur nos intérêts politiques, cimenté ensuite
 „ par la reconnoissance, n'est pas peu aug-
 „ menté par notre vénération pour le carac-
 „ tère d'un jeune françois, qui, dès l'âge le
 „ plus tendre, a si noblement et si constam-
 „ ment consacré ses efforts, en unissant
 „ les travaux du cabinet à ceux de la guerre
 „ pour le bonheur général de l'*Amérique* ;
 „ --- puisse votre auguste souverain vous com-
 „ bler d'honneurs égaux à votre mérite, et le
 „ ciel vous accorder une vie longue, fortunée
 „ et glorieuse „ !

R É P O N S E

DE M. DE LA FAYETTE.

„ **P**ARMI les différentes jouissances que cette
 „ visite ne pouvoit manquer de me procurer,
 „ ces témoignages si touchans de votre amitié et
 „ de votre estime, sont pour moi une nouvelle
 „ source de satisfaction et de bonheur ; -- à l'é-
 „ poque de la malheureuse situation de *Williams-*
 „ *bourg*, pendant laquelle se manifesta si évi-

demment le zèle de ses habitans , ainsi qu'au moment plus décisif encore qui termina cette campagne et la guerre , vos intérêts m'étoient devenus si chers , que mon cœur partagea avec les meilleurs citoyens de cette ville et de cet Etat , la joie et le plaisir qu'ils ressentirent lorsqu'elle cessa d'être le quartier-général de l'ennemi , et lorsque nous le forcâmes enfin quelque temps après de mettre bas les armes. Les droits du citoyen sont toujours chers à ceux qui combattent pour la liberté ; mais plus d'une fois , malgré tous mes efforts , l'impérieuse nécessité a souvent frustré mes meilleures intentions. --- Pendant l'espace de temps que mes compatriotes ont été unis aux vôtres , par les liens de la plus parfaite harmonie , combien de raisons n'ont-ils pas eues de se louer de l'hospitalité et de la politesse des habitans de cette ville et de cet Etat ? Je vous remercie , Messieurs , de vos bons souhaits , avec toute la sincérité d'un cœur qui partagea bien vivement les calamités auxquelles vous fûtes exposés en 1781 , et qui vient aujourd'hui se réjouir avec vous de la tranquillité et du bonheur dont vous jouissez. Puisse-t-il durer long-temps !!!

Je me flatte que vous me saurez bon gré , avant de quitter *Williamsbourg* , pour accompa-

gner M. de la Fayette à Richemond , d'introduire dans cette esquisse la traduction de la lettre suivante , qui , après avoir été publiée dans les gazettes de la *Virginie* , du 24 novembre , fut réimprimée dans celles de plusieurs autres Etats. --- Ces preuves de l'affection particulière vous paroîtront , je l'espère , aussi précieuses que les témoignages de l'estime et du respect des gouvernemens et des corps publics ---.

« Savez-vous que nous possédons le bon ,
» l'excellent marquis ? Il vient d'arriver de Bos-
» ton dans une frégate françoise de quarante
» canons ; car pendant son premier séjour au
» *Mont-Vernon* , nous ne pûmes pas le voir. ---
» Parmi les braves coopérateurs de cette révo-
» lution , il n'y en a qu'un très-petit nombre
» à qui les Etats-Unis ayent autant d'obliga-
» tions. --- Vous vous réjouirez avec nous ,
» j'en suis sûr , en apprenant par nos gazettes
» les preuves multipliées d'affection et de recon-
» noissance qu'il a reçues par-tout où il a passé :
» --- il faut avouer que si , d'un bout du conti-
» nent jusqu'à l'autre , nous l'appelons notre
» ami , il l'a bien mérité ; --- il a partagé avec
» nous la bonne et la mauvaise fortune ; il n'a
» voulu aucune récompense : --- il a traversé
» la mer pour se charger de nos négociations :

» il a mérité l'approbation de notre cher et
» grand général , et celle de tous les officiers
» qui ont servi sous ses ordres ; --- il s'est
» fait aimer de ceux qui l'ont connu , --- et ceux
» qui n'ont pas eu ce bonheur , n'en ont pas
» moins ressenti l'affection générale : -- telle
» est la foible esquisse d'une conduite qui lui a
» mérité une place aussi distinguée dans l'his-
» toire future de cette révolution. -- Quel plai-
» sir pour ceux qui lui ont autant d'obligations ,
» que celui de le revoir parmi eux ! -- C'en est plus
» la gloire et les dangers qui l'y amènent , c'est
» l'amitié , c'est l'attachement qu'il a pour nous ,
» pour un pays que ses talens ont servi avec
» autant de gloire que de modestie et de désin-
» téressement. -- Quelle récompense l'Améri-
» que-unie peut-elle lui offrir pour tant de ser-
» vices ? -- Sa plus belle récompense est de
» contempler par-tout où il passe , les heureux
» effets de notre indépendance , l'activité avec
» laquelle nous réparons les ravages de la guerre ,
» les progrès de notre agriculture , de notre
» commerce et de notre population , etc.
» P. B. -- ».

Pressé de se rendre à *Richemond* , où il venoit
d'apprendre que le général Washington l'atten-
doit , il prit congé de ses amis , et y arriva le 25.

Le lendemain , la chambre des délégués , le sénat ; (car les Etats y étoient assemblés) le maire et les échevins de la ville , le corps des citoyens , lui présentèrent chacun leurs adresses de félicitations , qui , suivant l'usage , furent publiées dans les gazettes. -- La traduction de la première sera suffisante pour vous donner une idée du respect et de la haute opinion que cette république conserve pour lui --.

R É S O L U T I O N

DE LA CHAMBRE DES DÉLÉGUÉS.

“ **L**A chambre informée de l'arrivée de M. le
” marquis de la Fayette dans cette ville , réso-
” lut unanimement qu'un comité composé de
” cinq de ses membres , seroit nommé pour lui
” présenter le témoignage public de l'affection
” et du respect de cette chambre , et lui expri-
” mer combien son voyage en *Virginie* lui est
” agréable ; -- pour l'assurer qu'elle se souvien-
” dra toujours de l'époque où il s'unit à la for-
” tune incertaine de l'Amérique ; -- qu'elle ne
” peut passer en revue les scènes de dévastation

» et de danger , au prix desquelles les bénédic-
» tions de la paix ont enfin été achetées , sans
» être également touchée des services importans
» qu'il a rendus aux Etats-Unis , et de sa con-
» duite prudente , calme et intrépide pendant
» la campagne de 1781 , qui lui a donné un si
» juste titre à la reconnoissance de cet Etat ; ---
» que frappée de l'éclat de son caractère , cette
» chambre desire qu'il puisse devenir le modèle
» de ceux qui , émules de sa gloire , voudront
» poursuivre une carrière aussi utile aux intérêts
» de l'humanité --- »,

R É P O N S E

D É M. D E L A F A Y E T T E .

« **J**E présente à cette honorable chambre mes
» remercimens et mes respects pour la faveur
» particulière dont elle m'honore aujourd'hui ,
» ainsi que pour l'attachement constant et la
» confiance illimitée que j'ai si souvent éprou-
» vée pendant les crises les plus violentes de la
» guerre. --- Si en traversant ce continent ,
» comme je viens de le faire , j'ai joui du bon-
» heur le plus sensible en revoyant mes amis ;

„ en nous félicitant mutuellement , -- quelle
 „ doit être la mesure de ce même sentiment ,
 „ aujourd'hui que je suis en *Virginie* , dont pen-
 „ dant la guerre j'ai aussi progressivement con-
 „ templé et vivement ressenti la détresse , et
 „ dont je viens partager avec vous le triomphe
 „ et la tranquillité ! C'est sur cette terre que ce
 „ grand différend a été enfin terminé. -- Je n'ai
 „ pas oublié cette époque où nos troupes furent
 „ obligées de se retirer ; mais vos cœurs patrio-
 „ tiques restèrent inébranlables. -- Je ne puis
 „ vous exprimer toutes les obligations que je
 „ vous ai eues , soit dans ces momens critiques ,
 „ soit dans des jours plus heureux. -- Permet-
 „ tez-moi de rappeler à votre souvenir la persé-
 „ vération , la bravoure et la patience avec la-
 „ quelle vos milices se comportèrent alors. --
 „ Tant que je vivrai , je ne cesserai de faire des
 „ vœux pour le bonheur de cette république.
 „ -- Puisse la fertilité de son sol contribuer à
 „ réparer les malheurs de la guerre ! Puisse
 „ tous ces beaux fleuves devenir les canaux
 „ d'un commerce avantageux , et cet État , par
 „ la sagesse de ses lois et l'usage de ses richesses ,
 „ donner à l'univers des leçons instructives ,
 „ et des preuves de son amour pour les droits
 „ de l'humanité -- „ !

Après avoir passé plusieurs jours dans cette ville , les deux amis retournèrent enfin au *Mont-Vernon* , accompagnés de M. le chevalier de *Caraman* et de M. le comte de G. C. — Une partie de leur temps y fut employée à jouir des fêtes que les habitans d'*Alexandrie* et d'*Annapolis* leur donnèrent. — Que n'ai-je le loisir de vous le décrire ! — Le gouvernement et le sénat du *Mariland* , ainsi que l'assemblée des représentans qui tenoient leurs séances dans cette dernière ville , s'empressèrent de marquer à deux personnages aussi distingués toute leur reconnoissance et leur respect par des adresses pleines de la véritable éloquence du cœur ; — ils souhaitèrent aux appuis de leur liberté , et aux fondateurs de leur empire , la longue continuation de jours aussi précieux , et leur donnèrent une fête très-élégante , à laquelle se trouva le célèbre *Henri Lawrens* , ancien président du Congrès.

Vous savez , sans doute , que plusieurs de ces Etats ont prômulgué des lois , pour naturaliser *M. de la Fayette* et ses descendans mâles ; quoique celle-ci ait été passée un an auparavant pendant son séjour en France , je crois cependant devoir la placer ici , persuadé qu'il pourra vous être intéressant d'en connoître la forme.

« L'assemblée générale de l'Etat de *Mariland* ;
 desirant perpétuer un nom qui lui est devenu
 si cher, et reconnoître le marquis de *la Fayette*
 pour un de ses concitoyens ; lui qui , à l'âge
 de dix-huit ans , quitta sa patrie , et risqua sa
 vie dans les vicissitudes de la révolution ; -- lui
 qui , après avoir été élevé par le Congrès au
 grade de major-général de l'armée continentale ,
 avec un désintéressement rare , refusa les émolu-
 mens ordinaires de ce commandement , et ne
 combattit que pour mériter ce qu'il a si am-
 plement obtenu , le caractère d'un soldat pa-
 triote ; --- lui qui , quand il fut nommé pour
 commander une expédition destinée contre le
Canada , mérita par sa prudence consommée et
 sa modération extraordinaire , l'approbation du
 Congrès ; -- lui qui , à la tête de l'armée dans la
Virginie , éluda les manœuvres d'un général
 distingué , et mérita l'admiration des officiers
 de la plus grande expérience ; -- lui qui , dès
 la première époque de son arrivée sur le con-
 tinent , obtint l'attention particulière , et a depuis
 mérité par ses talens et sa conduite l'amitié de
 l'illustre *Washington* ; -- lui qui a contribué à
 élever , à répandre l'honneur et la réputation
 des Etats-Unis de l'Amérique. --- » C'est pour-
 quoi , qu'il soit promulgué par l'assemblée gé-

nérale de l'Etat du *Mariland* , que le marquis de la *Fayette* et ses descendans mâles à jamais seront , comme chacun d'eux , est par cette loi , reconnu et jugé . pour être des citoyens nés de cet Etat , et dès ce moment jouiront de tous les droits , privilèges et immunités de citoyens nés , pourvu toutefois que chacun d'eux se conforme à la constitution et aux lois de cet Etat , dans la possession et jouissance des susdits droits , privilèges et immunités. ” ---

Ce fut à *Annapolis* qu'il reçut les derniers embrassemens et la bénédiction paternelle du général *Washington* , et qu'il prit congé de ce grand nombre d'amis qui s'y étoient rassemblés pour lui souhaiter un heureux retour dans sa patrie ---.

Je laisse à votre imagination la tâche de vous peindre cette scène pathétique et touchante, ces adieux qui, dans les temps héroïques , seroient devenus le sujet du chant des poètes ---.

Après avoir traversé *Baltimore* et *Philadelphie* , il arriva à *Trew-Town* , dans le nouveau Jersey , le 8 décembre , pour prendre congé du Congrès qui , depuis quelques mois , y avoit fixé sa résidence. --- Dès le lendemain il reçut les adresses et les félicitations du corps législatif de cet Etat , qui ordonna qu'un comité de ses

membres les lui présenteroit, et le salueroit au nom de cette république.

“ Le Congrès informé de l'arrivée du mar-
 ” quis, ainsi que de son prochain départ
 ” pour l'Europe, ordonna qu'un comité for-
 ” mé d'un représentant de chaque Etat de
 ” l'union, se trouveroit, le 11 décembre, dans
 ” la salle d'audience pour le recevoir en cé-
 ” rémonie, lui souhaiter un heureux retour
 ” dans sa patrie, et l'assurer au nom des 13
 ” *Etats-Unis* de leur estime et de leur considé-
 ” ration pour lui, ainsi que du sentiment
 ” continuel et personnel que ses talens et son
 ” zèle pour le bonheur de l'Amérique leur
 ” avoit inspiré; -- et pour lui dire combien
 ” cette haute opinion que le Congrès a si sou-
 ” vent manifestée, étoit encore confirmée par
 ” ses nouvelles marques d'attention à leurs
 ” intérêts politiques et commerciaux. Le prési-
 ” dent fut aussi chargé de lui dire, que de
 ” même que son attachement constant et uni-
 ” forme pour leur prospérité, avoit ressemblé
 ” à celui d'un citoyen patriote, de même aussi
 ” les *Etats-Unis* le considéroient avec l'affec-
 ” tion la plus particulière, et ne cesseroient
 ” jamais de partager tout ce qui pourroit in-
 ” téresser sa gloire et son bonheur; que leurs

„ vœux les plus vifs et les plus tendres l'ac-
 „ compagnoient toujours. -- Le Congrès le
 „ chargea aussi d'une lettre pour Sa Majesté ,
 „ dans laquelle les *Etats-Unis* exprimoient leurs
 „ sentimens pour lui. -- Les journaux de ce
 „ corps , en rendant compte de cette cérémo-
 „ nie touchante , donnent aussi la réponse sui-
 „ vante du marquis ” --.

R É P O N S E

DE M. DE LA FAYETTE.

„ **J**E ne sais comment exprimer aux *Etats-Unis*
 „ assemblés en *Congrès* , toute la reconnoissance
 „ que je leur dois pour la réception favorable
 „ qu'ils m'accordent aujourd'hui , et le plaisir
 „ que je ressens en contemplant l'heureuse si-
 „ tuation dont ils jouissent ; -- depuis le mo-
 „ ment où j'ai revu ce continent , j'ai ardem-
 „ ment désiré pouvoir les en féliciter person-
 „ nellement. -- J'avoue que le premier inté-
 „ rêt que je pris à leur cause , n'étoit , si
 „ je puis m'exprimer ainsi , qu'instinctif et

» involontaire ; -- j'étois bien éloigné de pré-
» voir alors les liens qui devoient m'attacher
» à leur prospérité et à leur gloire ; mais j'ai
» vu les Américains exécuter de si grandes
» choses , et déployer de si grandes vertus , que
» cet attachement durera autant que ma vie --.

» J'embrasse avec joie cette occasion favo-
» rable de remercier le Congrès de la con-
» fiance dont il m'a honoré pendant tout le
» cours de la révolution. -- Elle commença ,
» lorsque jeune encore est sans expérience ,
» je ne pouvois réclamer que l'adoption pa-
» ternelle dont mon illustre et respectable ami
» m'avoit cru digne ; -- elle m'a été continuée
» avec la plus touchante bienveillance dans
» toutes les circonstances politiques et mili-
» taires de la guerre. J'avoûrai , cependant que
» j'ai souvent trouvé dans l'amitié personnelle ,
» et dans la confiance des habitans , les plus
» grandes ressources contre les difficultés po-
» litiques ; -- ce souvenir précieux me rappelle
» dans ce moment solennel , et m'enhardit à
» parler au Congrès , aux Etats de l'union , à
» tous leurs citoyens , de mes chers compa-
» gnons d'armes , à la bravoure et aux servi-
» ces desquels leur patrie a tant d'obligations.
» -- Après avoir profondément senti l'import-

„ tance des secours que vous envoya notre
 „ illustre monarque, je me réjouis en pensant
 „ que cette alliance va devenir réciproquement
 „ avantageuse par les liens du commerce et
 „ par les heureux effets d'une affection mu-
 „ tuelle ; le souvenir du passé nous en ré-
 „ pond , et l'avenir semble agrandir cette douce
 „ perspective. — Je désire bien sincèrement voir
 „ la confédération consolidée , la foi publique
 „ préservée , le commerce réglé , les magasins
 „ continentaux établis , les frontières forti-
 „ fiées , un système général et uniforme de
 „ milice adopté , et la marine en vigueur.
 „ — C'est sur ces seuls fondemens que peut être
 „ établie la véritable indépendance de ces Etats.
 „ — Puisse leur prospérité et leur bonheur
 „ faire connoître les avantages de leur gou-
 „ vernement , devenir une leçon aux oppres-
 „ seurs et aux opprimés , et réjouir dans les siè-
 „ cles futurs les ombres de leurs braves fonda-
 „ teurs , etc -- „ !

Après avoir passé plusieurs jours à Trew-
 Town , il revint ici le 15 décembre pour
 la troisième fois , où la frégate la *Nymphe*
 l'attendoit ; il y passa dix jours au sein de
 l'amitié et des plaisirs de la société ; enfin
 après avoir traversé dix de ces Etats , après

avoir parcouru l'espace de six cents trente-huit lieues dans celui de quatre mois et vingt-un jours , après avoir visité les lieux devenus si intéressans , et revu ce grand nombre d'officiers et d'amis que ses talens , sa douceur et sa jeunesse lui avoient si justement acquis ; après avoir joui du spectacle enchanteur que présentoit sur ce continent le retour de la paix et de l'industrie , comblé des bénédictions d'un peuple libre et reconnoissant , emportant avec lui les vœux de tous les cœurs , l'estime et l'affection que le Congrès et les corps publics lui avoient voués aussi solennellement , il s'embarqua le 25 à White-hall , sur le canot de la *Nymphe* , où il fut accompagné par le gouverneur , les officiers , le consul de France et un grand nombre de citoyens qui étoient venus lui réitérer leurs adieux. Le pavillon des *Etats-Unis* fut hissé sur l'extrémité de la grande batterie , qui le salua de treize coups de canon , auxquels la frégate répondit par le même nombre , dès qu'il fut à son bord. Telle fut la dernière scène d'un voyage aussi nouveau qu'instructif , également honorable aux deux nations , ainsi qu'à M. de la Fayette.

En parcourant les journaux du Congrès , vous verrez avec plaisir , j'en suis sûr , combien

de fois, pendant le cours de la guerre, ce corps a approuvé la conduite de ce jeune homme ; vous y verrez entr'autres les résolutions du 21 Octobre 1778, et du 23 Novembre 1781. La première, pour le remercier au nom des treize *Etats-Unis*, lui décerner une épée que le petit-fils de M. Franklin lui présenta au *Hâvre*, et dont vous serez peut-être bien-aise de trouver ici la description. Sur les quatre parties de la coquille, sont gravées la retraite de *Barren-hill*, celle de *Rhode-Island*, l'affaire de *Glocester* dans le *Nouveau-Jersey*, et la bataille de *Monmouth* : d'un côté de la poignée, le marquis est représenté blessant le lion *Britannique*, et de l'autre recevant une branche de laurier de *l'Amérique*, sous la figure d'une femme, dont les chaînes sont brisées ; sur un côté du pommeau, on voit ses armes, sur l'autre *l'Amérique*, sous l'emblème d'un croissant éclairant un pays à moitié sauvage ; on y voit aussi une renommée portant les armes de la France et la représentation du vaisseau sur lequel M. de la *Fayette* passa en Amérique, et sur la branche est gravée cette inscription :

DE LA PART DU CONGRÈS A M. LE MARQUIS
DE LA FAYETTE.

La seconde résolution est pour ordonner le paiement des engagements qu'il avoit pris pendant son commandement en *Virginie* , pour l'équipement d'une frégate qui devoit le transporter en France , et pour le charger de plusieurs négociations.

Peut-être des personnes indifférentes ou frivoles, trouveront-elles dans les détails que je viens de mettre sous vos yeux , un retour trop fréquent des mêmes tableaux et des mêmes félicitations ; --- mais ces répétitions recueillies sur un continent aussi étendu , dans seize entrevues et dans dix Etats différens , portent avec elles quelque chose de si rare , de si frappant et de si honorable pour celui qui en est l'objet , qu'elles m'ont semblé devoir faire passer dans votre ame les mêmes nuances de plaisir et d'admiration qu'elles m'ont inspirées. --- Quel cœur peut rester insensible à tant de jeunesse , tant de modestie , d'énergie et de travaux couronnés et payés par une telle reconnaissance ! --- L'historien qui s'occupera un jour de cette révolution , recueillera , sans doute , les faits intéressans dont elle a été accompagnée ; peut-être si jamais il lisoit cette lettre , feroit-il usage de ceux-ci , dont la mémoire m'a paru digne d'être conservée , si , comme l'a dit un illustre

écrivain (*M. Helvétius*) , la véritable gloire n'est que le cri de la reconnaissance publique , quel homme a dû mieux goûter le charme , que *M. de la Fayette* , dans le voyage que je viens de citer ? Je terminerai ces détails par les anecdotes suivantes :

Du 17 septembre 1786.

E X T R A I T

D'une lettre adressée à MM. les prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris , par son excellence M. JEFFERSON , ministre plénipotentiaire des États-Unis.

“ **L**ES Etats de *Virginie* , en reconnaissance des services du major-général , le marquis de la *Fayette* , ont résolu de placer son buste dans leur *Capitole*. --- Leur intention d'ériger un monument à ses vertus et aux sentimens qu'ils lui ont voués dans le pays auquel ils sont redevables de sa naissance , leur a fait espérer que la ville de Paris consentiroit de devenir la dépositaire de ce second témoignage de leur reconnaissance. --- Chargé par les Etats de

l'exécution de la délibération qu'ils ont prise , j'ai l'honneur de solliciter MM. les prévôt des marchands et échevins , d'accepter le buste de ce brave officier , et de le placer dans un lieu qui puisse rappeler toujours cet hommage honorable , et attester le dévouement des alliés de la France ---.

Monsieur le baron de *Breteuil* , ministre et secrétaire d'état , au département de Paris , a écrit à MM. les prévôt des marchands et échevins , que le roi à qui il en avoit été rendu compte , approuvoit que ce buste fût installé par la ville. --- En conséquence , la ville étant assemblée le 28 septembre , M. *Short* , ancien membre du conseil des Etats de *Virginie* (M. *Jefferson* , ministre plénipotentiaire , étant retenu chez lui par une indisposition) , est arrivé à l'hôtel-de-ville , pour y présenter le buste exécuté par le sieur *Houdon* , pour remettre à MM. les prévôt des marchands et échevins , une lettre de M. *Jefferson* , ainsi que les délibérations des *Etats de Virginie*. --- M. *le Pelletier de Morfontaine* , conseiller d'état , prévôt des marchands , ouvrit la séance pour annoncer le motif et l'objet , et rendit à M. *Veytard* , greffier en chef , toutes les pièces dont il s'agit , pour en faire lecture , après quoi M. *Ethit de*

Corny, avocat, et procureur du roi, et chevalier de l'ordre de *Cincinnatus*, prononça un discours, dans lequel il rappela, d'une manière fort intéressante, les services de M. de *la Fayette* dans l'*Amérique Septentrionale*, la confiance de l'armée, et l'attachement des peuples pour ce général. --- Comme procureur du roi de la ville de Paris, il donna les réquisitoires et les conclusions nécessaires pour la réception de ce buste, conformément aux intentions du roi; et en conséquence de ses conclusions, le buste a été placé dans une des salles de l'hôtel-de-ville, au bruit d'une musique militaire. --- Cette cérémonie dont l'objet étoit aussi nouveau qu'intéressant, produisit sur les spectateurs de vives impressions de plaisir et d'attendrissement. --- Un homme de lettres qui en a été témoin, a heureusement appliqué, à M. de *la Fayette*, ce que dit Tacite de *Germanicus*, *fruitur famâ.*

T R A D U C T I O N

D'une lettre de Nantuket, du 19 septembre 1786,
imprimée dans les gazettes de New-Plymouth,
le 27 du même mois.

« QUOIQUE séparés du continent, les habi-
 » tans de ce petit monceau de sable n'en ont
 » pas moins partagé avec le reste de leurs com-
 » patriotes le juste tribut de reconnoissance que
 » méritent les grands services rendus par M. le
 » marquis de la Fayette aux *Etats-Unis*. Aussi
 » sage, aussi utile, aussi éclairé pendant la
 » paix, que brave et habile pendant la guerre,
 » il a cherché à rapprocher les deux nations
 » déjà unies par la raison et la politique. ---
 » Pour cet effet, il a jeté les yeux sur les liens
 » d'un commerce qui leur seroit mutuellement
 » avantageux. --- A dessein de l'établir sur une
 » base solide et durable, et de nous procurer
 » les moyens de payer les marchandises que
 » nous avons envie de tirer de la France, il
 » vient d'obtenir que nos huiles de baleines
 » (qui, comme on le sait, ainsi que nos trou-
 » peaux, constituent nos seules richesses) ne

„ payeront d'autres droits d'entrée que celle des
 „ villes anséatiques : cette concession généreuse
 „ du gouvernement françois , est devenue pour
 „ nous autres pêcheurs , un bienfait signalé ,
 „ puisqu'il ranime notre industrie découragée ,
 „ et nous fixe sur cette île , notre ancienne
 „ patrie , dont le nouvel ordre des choses alloit
 „ nous forcer d'émigrer. Pénétrés de reconnois-
 „ sance pour un aussi grand service , les habi-
 „ tans de *Nantuket* s'étant municipalemēt as-
 „ semblés , votèrent et résolurent , il y a quel-
 „ que temps , que chacun d'eux donneroit le lait
 „ de sa vache pendant vingt-quatre heures ; ---
 „ que ce volume entier seroit converti en un
 „ fromage de cinq cents livres pesant ; qu'il
 „ seroit envoyé à M. le marquis de la Fayette
 „ comme un témoignage bien foible , à la vérité ,
 „ mais bien sincère de l'affection et de la recon-
 „ noissance des habitans de *Nantuket* --- „

M. de *Voltaire* , peu avant sa mort , fut invité
 chez M. le duc de *Choiseul* , à une nombreuse
 assemblée , et y fut reçu avec les acclamations
 qui le suivoient par-tout : appercevant parmi les
 dames la marquise de *la Fayette* , il courut à ses
 pieds rendre , en sa personne , l'hommage le plus
 flatteur à son mari , alors en *Amérique* ; hommage
 qu'elle reçut avec l'embarras le plus touchant

de la modestie et de la joie : ainsi ce vénérable vieillard , au bout de sa carrière , eut encore le mérite et le plaisir d'annoncer à son pays *Monsieur de la Fayette*.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

ET DU MARQUIS DE LA FAYETTE,

Relativement à la société de Cincinnatus.

SI l'institution de la société de Cincinnatus a pu répandre en Europe quelques nuages sur le caractère du général Washington , aucun Américain , ni même aucun des Européens qui ont été à portée de le connoître , n'ont partagé ces soupçons. On a dit qu'il auroit dû s'opposer à cette institution , ou du moins n'en pas accepter la présidence ; et M. le comte de Mirabeau l'a de plus accusé de vanité et de finesse , pour ne pas dire de dissimulation. De telles accusations sont trop en contradiction avec son caractère connu , auquel on ne peut rien reprocher qu'un désintéressement excessif , trop de modestie et une défiance de lui-même , peut-être exagérée. Quelques faits particuliers suffiront pour le prouver.

Lorsque le général Washington consentit , après beaucoup de résistance à se charger du commandement de l'armée , il proposa au Congrès de subvenir à la dépense de sa table , mais en déclarant qu'il n'accepteroit aucune espèce d'émolument ; il n'a pas même voulu recevoir sa portion dans les terres qui devoient être distribuées entre les différens officiers de l'armée suivant leurs grades.

Avant la révolution , ses revenus suffisoient pour lui procurer avec abondance toutes les commodités de la vie , et pour le mettre en état de recevoir ses amis et ses connoissances , et de donner aux autres une décente hospitalité. Mais , depuis on a craint universellement qu'il ne pût y suffire. Il n'y a pas dans le continent un seul officier qui puisse se refuser la consolation d'aller de temps-en-temps passer quelques jours avec son général ; il n'est aucun voyageur européen qui ne desire avec ardeur de voir le général Washington. Sa maison est donc sans cesse remplie d'étrangers qui amènent avec eux un nombre plus grand encore de domestiques et de chevaux ; il n'y a point de village auprès de lui , point d'auberge ; tout est à la charge du général.

A la fin de la guerre , on sentit qu'il seroit

juste de pourvoir à cette augmentation de dépense qu'on prévoyoit ; mais lorsqu'il en fut question au Congrès , ceux des députés qui connoissoient l'ame du général , firent sentir l'inutilité d'en parler , parce que sa résolution de ne recevoir aucune récompense , étoit inébranlable.

Au commencement de 1785 , l'assemblée générale de Virginie espéra d'y suppléer , du moins en partie , et se flatta de lui faire accepter un présent. On avoit résolu d'ouvrir la navigation jusqu'aux cataractes des fleuves James et Potowmak. Les actions de ces deux entreprises sont de trois cents piastres ; l'assemblée ordonna au trésorier d'en acheter cinquante de chacune , et au gouverneur de les offrir au général , comme une marque de la reconnoissance du pays qui s'honoroit de l'avoir vu naître.

Avant que le décret de l'assemblée eût été communiqué officiellement au général Washington , j'allai voir M. Mason , peu de jours après une visite qu'il avoit reçue du général. Ils ont été condisciples , ont toujours vécu dans l'intimité , et l'opinion de M. Mason a toujours été d'un grand poids auprès de son ami. Il avoit essayé de lui prouver que le présent que

son pays lui destinoit n'étoit dans la réalité que l'acquit d'une dette, et même d'une partie de cette dette. Les raisons qu'il employa pour le déterminer à ne pas refuser, étoient dignes d'un homme qui joint à un jugement sûr une force de raisonnement ; mais ses efforts furent inutiles. Le général se défendit en disant qu'il n'avoit pas d'enfans ; que si ses revenus ne lui suffisoient pas, il aimeroit mieux vendre une partie de ses terres, puisque ses parens n'avoient aucun besoin de sa succession ; qu'il se sentoit une répugnance invincible à rien accepter, et qu'il espéroit qu'elle n'étoit pas un mouvement de vanité. Ce furent ses propres paroles.

Les lecteurs ne verront pas sans plaisir le récit d'une autre anecdote qui montre dans le général Washington un empire sur son amour-propre, porté à un degré dont il n'y a peut-être pas d'exemple. Dans les premiers temps de la guerre, plusieurs citoyens étoient mécontents de la conduite du général ; on le comparoit à Fabius Cunctator, et ce n'étoit pas pour lui faire honneur. On lui référoit le général Lee, puis le général Gates, de qui la réputation s'étoit augmentée par le succès de l'affaire de Saratoga, dont cependant plusieurs

officiers subalternes auroient dû partager la gloire , comme Lincoln, Morgan et le traître Arnold. Le parti contraire au général étoit composé d'hommes qui avoient des talens et des moyens de les faire valoir ; s'ils ne se déclaroient pas ouvertement , c'est que l'opinion publique les tenoient en respect. On les connoissoit bien ; mais ils travailloient sous terre , et jamais aucun d'eux n'en est convenu.

Après une année entière de murmures injurieux au commandant qui auroient pu nuire au bien de la patrie , le Congrès qui les avoit long-temps méprisés , envoya dans son camp une députation composée de trois de ses membres , l'un desquels étoit M. Jean Harvie , mon ami et mon voisin. La députation vit bientôt toute la fausseté de ces rumeurs populaires , et M. Harvie se trouvant seul avec Washington : -- *Mon cher général* (lui dit-il) , *si vous aviez voulu vous expliquer , il y a long-temps que tous ces bruits auroient cessé. --- Pouvois-je me disculper sans risquer de faire tort à la cause commune ?* répliqua ce grand homme , dont la vertu , dans cette circonstance , me paroît au dessus de toute expression.

Les anecdotes privées sont les guides les plus certains pour faire bien connoître le vrai

caractère des hommes. Il faudroit un volume entier pour rassembler tout ces traits échappés au général Washington , qui prouvent son empire absolu sur l'amour-propre , son extrême désintéressement et son rare patriotisme. J'ai raconté les deux précédentes , qui probablement auroient été oubliées , et qui font sentir quel examen réfléchi on devoit s'imposer avant de rien avancer qui pût tendre à rabaisser ces grands caractères.

Si le général Washington avoit cru que la société de Cincinnatus dût un jour nuire à la liberté , il auroit certainement cherché à en arrêter l'institution par des conseils sages et modérés , suivant sa conduite ordinaire et son caractère. Mais comment auroit-il eu l'ame plus calme que les autres officiers ? comment auroit-il conservé assez de sang-froid pour discuter cet objet avec une mûre réflexion ? Il est probable qu'il lui en coûta même plus qu'à un autre , pour conserver dans cette circonstance un extérieur tranquille. Il voyoit dans chaque officier de l'armée un ami , un disciple , un fils ; chaque visage lui exprimoit l'estime , la vénération , l'amour ; le plus grand nombre des officiers , tous peut-être étoient prêts à risquer leur vie pour lui , et ils le sauoient. Le général

Washington est homme , et c'est comme tel que nous l'aimons ; nos sentimens pour lui auroient été plus foibles , s'il eût ressemblé à ces froides divinités , dont la félicité consiste à être inaccessibles aux passions humaines.

Les cheveux du général Washington avoient blanchi pendant la guerre , et ses yeux s'étoient affoiblis. Dans le moment que l'armée alloit se séparer , on lui remit une lettre qu'il devoit communiquer aux officiers , et dont le caractère l'obligea de se servir de lunettes : c'étoit la première fois qu'il les prenoit en public. Il s'excusa du court délai auquel il étoit forcé , et il en dit la cause. Cette nouveauté inattendue , la vue de ses cheveux blanchis , firent une telle impression sur l'ame des officiers , que plusieurs d'entr'eux m'ont assuré n'avoir jamais éprouvé un égal serrement de cœur. Le général Washington s'en aperçut , et n'y fut pas insensible.

Le lecteur me pardonnera d'avoir raconté un fait qui ne mérite son attention que par les idées qu'il doit lui faire naître. Enfin , on le répète , au moment de l'institution de Cincinnatus , le général Washington ne pouvoit posséder cette tranquillité d'ame , nécessaire pour appercevoir l'étendue des maux qu'elle devoit produire , et dont il étoit d'autant plus difficile qu'il fût

frappé au premier coup-d'œil , que n'ayant jamais été en Europe , il n'avoit pu connoître par lui-même toute la durée de l'orgueil aristocratique.

On a fait aussi quelques reproches au marquis de la Fayette sur l'institution de cette société , à laquelle il n'a pu avoir aucune part , puisqu'il n'en reçut la nouvelle qu'en Europe. Dès qu'elle eut été formée , les officiers François qui avoient contribué à maintenir notre liberté , soit au service des Etats-Unis , soit comme auxiliaires , se firent honneur d'en porter la médaille. M. le marquis de la Fayette auroit-il pu s'en dispenser sans encourir la désapprobation de ceux même des Américains qui desiroient le plus de la voir supprimer ? C'est une maxime reçue parmi nous , que chacun doit soutenir librement son opinion , et se conformer ensuite au vœu de la pluralité. On croit généralement aujourd'hui que la société , depuis les changemens qu'elle a essuiés , et sur-tout vu la cause qui a déterminé ces changemens , ne pourra désormais produire d'effets dangereux. Il est probable que c'est aussi l'opinion du marquis ; mais quand elle seroit différente , lui conviendrait-il , dans un pays où ces distinctions sont en usage , de se dépouiller de la médaille de Cincinnatus

sans le consentement du corps des officiers qui l'ont acceptée ?

Les opinions d'autrui méritent quelques égards , quand même elles seroient contraires aux nôtres. Les remèdes violens ne sont pas toujours les meilleurs ; nous les croyons non-seulement mal appliqués , mais injustes , lorsqu'on veut les opposer à un mal qui n'offense point les lois. Alors , au lieu d'opposer une ligue aux passions , nous les laissons se répandre , s'affoiblir et disparaître. La raison a le temps de reprendre ses droits , et la cure du mal est assurée.

Ces mécontentemens passagers de la conduite du général Washington dont nous avons parlé , n'avoient même répandu aucun nuage sur sa vertu ; on ne s'étoit trompé qu'en croyant qu'il manquoit d'activité. En Europe , au contraire , son caractère a été exposé à des inculpations aussi fausses que ridicules. Les gazettes angloises ne sont pas les seules qui , en l'attaquant , ayent osé insulter à sa vertu. L'auteur anonyme de l'histoire impartiale , à la page 185 du tome premier , introduit dans une conspiration contre le général une certaine veuve Gibbon , qu'il dit être sa maîtresse ; elle avoit connoissance de tous ses papiers , dit-il , elle les communiquoit au général Anglois , de manière que ses

meilleurs plans furent déconcertés. Je défie cet écrivain de produire un seul témoin qui puisse soutenir une imposture si contraire à la vérité et à la décence.

Le caractère du marquis de la Fayette, repose en Amérique sur une base que la malice la plus raffinée ne pourroit ébranler ; il n'y a pas une seule anecdote de sa vie , que nous ne nous rappelions avec plaisir , et qui ne le fasse respecter. — J'ai dit ailleurs que son courage , qui ne se démentit jamais , nous a moins frappés encore. que sa prudence dans le commandement , et que son mérite militaire n'est pas celui qui nous l'a rendu le plus cher. Le seul doute que nous pussions former , seroit de savoir , s'il a été plus grand par sa sagesse que par son humanité. Au milieu de tant de preuves de la seconde , la délivrance du capitaine anglois Butler , ne doit pas être oubliée ; elle servira encore à faire voir la pitoyable fausseté d'Arnold , qui , depuis sa trahison , se plaisoit à répandre que depuis long-temps , il ne versoit qu'à regret le sang des Anglois. A la fin de 1777 , ou au commencement de 1778 , le marquis arriva au camp d'Albani , dans l'instant où Arnold se dispoit à envoyer Butler au supplice. Il étoit certainement coupable ; mais

le marquis trouvoit qu'il avoit été jugé irrégulièrement, il profita de ce prétexte, et la délivrance de Butler fut le premier acte de son commandement. Le cartel qu'il envoya au lord Carlisle, à l'occasion d'une expression injurieuse à la France, ne fut regardé, même dans le temps, que comme un effet naturel de son patriotisme; on n'en parle plus, et on se plaît encore à raconter sa généreuse conduite envers le capitaine Butler.

Cette propension, à supposer des taches dans les hommes destinés par la nature à honorer le genre humain, est heureusement ignorée en Amérique. Les éloges donnés au mérite, n'y blessent personne. La livide envie n'y est point toujours en embuscade pour épier ses victimes. Le général Washington et le marquis de la Fayette n'ont rien à en craindre parmi nous. L'histoire de leur vie ne seroit qu'un éloge continuel, que l'écrivain ne courroit aucun risque d'être accusé d'avoir embelli. Quand un homme s'est fait connoître par une longue suite d'actions vertueuses, par une conduite toujours sage, même dans les choses indifférentes, nous demandons des faits constatés et non de simples rumeurs, avant de nous livrer à des doutes injurieux.

A N E C D O T E S.

10. **L**ORSQUE le marquis de la Fayette revint en France vers la fin de 1779 , le Congrès fit équiper à Boston la frégate l'Alliance ; --- on lui offrit de faire la presse pour l'armer ; --- mais comme il s'étoit toujours déclaré l'ennemi de ce genre de levée , il aima mieux qu'on engageât de bonne volonté , ce qui manquoit de l'équipage , dont plus de la moitié se trouva être composée de matelots Anglois qui avoient été faits prisonniers.

Huit jours avant d'arriver en Europe , il se forma une conspiration de tous ces étrangers , dont l'exécution ne manqua que par le plus singulier hazard. --- Ces matelots prenant un Américain pour un Anglois , à cause de la conformité du langage , le mirent dans le secret , et lui offrirent le commandement de la frégate , qui , suivant la proclamation du roi d'Angleterre (pièce plus politique que morale) , devoit être vendue au profit des révoltés ; mais l'honnête Américain ne balança pas à avertir les officiers une heure avant le moment où ils

devoient tous être massacrés. --- Pendant cette guerre civile à bord , les matelots François et Américains , sans exception , firent cause commune contre les Anglois , qui formoient à-peu-près la moitié de l'équipage ---.

2°. Une malle de lettres fut prise par les Royalistes , et portée au général sir Henri Clinton , à New-Yorck. --- Elle en contenoit plusieurs du général Washington , une entr'autres au marquis de la Fayette , dans laquelle il lui parloit de son projet d'attaquer New - Yorck ; et lui laissant la liberté de venir à ce siège , paroissoit cependant desirer qu'il n'abandonnât pas le poids de la guerre , que l'armée Angloise faisoit en Virginie. Dans le même temps , le marquis de la Fayette informoit , par une autre voie , le général de ses succès contre les ennemis , et de l'espérance qu'il avoit de les engager dans la partie basse de l'Etat , où une coopération de la flotte et de l'armée pourroit s'effectuer avec avantage , si M. de Grasse , qui avoit fait annoncer son arrivée prochaine par la frégate la Concorde , vouloit s'emparer de l'entrée de la baie de Chesapeak. --- Pendant tout cet intervalle , le général sir Henri Clinton resta toujours dans l'erreur ; --- il ne songea à secourir le lord Cornwallis , qu'après que le

comte de Grasse , informé par un officier placé au cap Henri , par le marquis de la Fayette , eut bloqué la rivière d'Yorck , après que l'armée combinée aux ordres du même marquis , jointe par le gros détachement que M. de Saint-Simon venoit d'amener des îles , eut pris la position de Williamsbourg ; et enfin après l'arrivée de celles des généraux Washington et Rochambeau sur la Delaware , qui avoient été assez heureux , pour réussir à lui persuader par leurs mouvemens , que c'étoit à New-Yorck qu'ils en vouloient ---.

3°. Lorsque le marquis de la Fayette commandoit en Virginie , il n'eut jamais de caisse militaire , les chevaux et les chariots étoient ramassés parmi les habitans. --- Les vivres étoient fournis par le pays , ou donnés par les particuliers sur de simples certificats ; --- les officiers et les soldats ne recevoient point de paye , et comme on vouloit distribuer , à ces derniers , un nouveau papier-monnoie de l'Etat de Virginie ;

“ A quoi bon , répondirent-ils , nous donner
 „ cette représentation inutile , on n'a point d'ar-
 „ gent , nous le savons bien , et n'en deman-
 „ dons pas ; --- c'est après la paix que notre
 „ patrie acquittera sa dette --- „.

MOTIONS, OPINIONS,

ET LETTRES DE M. DE LA FAYETTE.

E X T R A I T

Des différens mémoires lus par M. le marquis de la Fayette, au bureau présidé par monseigneur Comte d'Artois.

N^o. I.

J'AI toujours pensé que les précautions contre le déficit futur doivent précéder celles qu'on prendra pour combler le déficit actuel ; et si le bureau répond pour la dernière fois aux questions relatives à l'impôt , ce ne peut être que dans la confiance ferme et bien fondée que l'assemblée va recevoir du Roi le complément et le détail de ses dispositions contre les dangers de l'administration arbitraire.

En effet , Monseigneur , une triste expérience démontre à Sa Majesté que ses bonnes intentions ne suffisent pas au bon ordre des affaires ; et cette expérience , bien coûteuse pour la

nation , ne lui permet d'être calmée que par un nouvel ordre de choses. On le trouveroit dans les droits constitutifs de l'Etat mieux encore que dans les demandes des bureaux ; mais plus celles-ci sont circonspectes , plus nous avons droit d'attendre que le Roi mettra les notables à portée de consoler leurs concitoyens par des résultats précis , autres que ceux des emprunts , des impôts dont ils vont leur confirmer la fatale nouvelle.

Il est une autre vérité , Monseigneur , que nous devons dire sans détour ; quel que soit l'amour des peuples pour la personne de Sa Majesté , il seroit dangereux de croire que leurs ressources sont inépuisables ; elles ne sont même que trop épuisées ; et pour ne citer que la province à laquelle j'appartiens , qui , à la vérité , souffre particulièrement de l'inégalité de l'impôt et de l'inattention du gouvernement , j'ose assurer le Roi que dès-à-présent ses cultivateurs abandonnent leurs charrues , ses artisans leurs ateliers ; que ses plus industrieux citoyens dépouillés de ce qu'ils gagnent chez eux et de ce qu'ils rapportent des autres pays , n'ont bientôt plus d'autre alternative que la mendicité ou l'émigration ; et que dans cette partie du royaume , il ne peut augmenter les char-

ges du peuple, sans le réduire à toutes les extrémités de la misère et du désespoir.

Les deux objets qui se présentent à nous, sont la subvention et le timbre ; car en présentant la taxe proportionnée aux loyers comme une troisième ligne d'impôts qu'on nous permet d'écarter, on n'a pas entendu de nous cette partie additionnelle de notre douloureux travail, sur laquelle j'avoue que mon opinion n'est pas suffisamment préparée.

Voici le moment, Monseigneur, où chacun de nous voit en frémissant le menaçant appareil de l'impôt, qui semble n'attendre qu'un signal pour fondre sur les peuples consternés. Vous nous avez souvent répété sa nécessité ; mais j'en rappelle à votre cœur, aujourd'hui que, ne pouvant plus ralentir notre marche, ou détourner nos regards, nous sommes obligés de fixer ces immenses préparatifs de calamités publiques qui vont envahir notre malheureuse patrie. Puisse une époque si désastreuse, opposée sans cesse au luxe dévorant et à la dissipation machinale de la cour, faire une impression aussi durable sur ceux qui peuvent empêcher le mal, que sur ceux qui en sont les innocentes victimes !

Heureusement pour l'assemblée, Monsei-

gneur , ce n'est pas elle qui donnera sa sanction à de nouveaux impôts ; ce droit imprescriptible de déterminer les charges publiques appartient aux seuls représentans de la nation. Les impôts ne prennent une consistance légale que par l'enregistrement des cours souveraines ; et l'assemblée des notables , lors même qu'elle seroit réunie , qu'elle auroit suivi l'exécution de tous les retranchemens , examiné des états constatés , enfin reconnu le véritable déficit , ne pourroit encore parler des impositions que d'une manière indéterminée. Mais les différens bureaux , après avoir obtenu ces soixante-trois états , résultat des lumières et des calculs du gouvernement , ont vu que le gouvernement lui-même ne pouvoit en donner l'explication ni la garantie ; et sans être d'accord entre eux sur la quotité des besoins de l'Etat , parce qu'ils n'étoient appuiés que sur des bases incertaines , ils ont seulement reconnu qu'il existe un déficit très-considérable.

Je ne répéterai pas ici les réflexions que j'ai soumises au bureau sur les distinctions à faire dans cet aperçu du déficit ; mais ce n'est pas m'écarter des opinions de la majorité , que de dire qu'après avoir approuvé la ressource de l'emprunt , qui ne nous est pas soumise , nous

avons déclaré que la réduction de la dépense devoit être antérieure à l'augmentation de la recette , et que s'il nous paroissoit nécessaire de combler le déficit par l'impôt , ce n'étoit qu'après avoir épuisé toutes les ressources possibles de bonifications et de retranchemens.

Le choix de l'administration actuelle a été immédiatement suivi d'une assurance de quarante millions d'économie et bonifications , et d'une espérance annoncée que Sa Majesté pourroit aller plus loin encore. Toutes les personnes qui ont la confiance du roi y concourront sans doute ; et celles de sa cour , sur qui les regards du public sont fixés , acquitteront ce qu'elles doivent à la patrie , à leur souverain , et à leur propre honneur ; mais lorsque les retranchemens seront faits , lorsque les dépenses de la cour seront comparées à celles des autres cours de l'Europe , il restera peut-être encore de grands moyens de combler le déficit , qui , au défaut d'autres ressources , doit sans doute l'être par des sacrifices du peuple , pourvu que leur durée soit courte et déterminée.

Je crois donc , Monseigneur , que la constitution et les connoissances de l'assemblée ne lui permettent d'ajouter aux précédens avis des bureaux , que des réflexions générales sur les

différens impôts , dont le roi prévoit la nécessité et la demande ; des conditions indispensables pour que ces impôts , quel que soit leur quotité , puissent être présentés à l'enregistrement des cours souveraines.

Le roi regardant comme une maxime tyrannique la prétention du souverain sur une portion constante des biens particuliers , veut abolir le nom de vingtièmes ; et il y substitue une subvention inférieure , dit-on , à la quotité de deux vingtièmes exacts , en supposant qu'ils eussent jamais dû être perçus à la rigueur , mais qui ne sera pas moins un énorme accroissement aux charges actuelles. Nous devons , à la vérité , reconnoître que sa répartition se fera d'une manière moins inégale entre les citoyens , et par conséquent conforme au vœu du bureau ; mais nous devons insister sur l'observation relative aux frais de perception qu'on rejette sur le peuple ; sur l'injuste partage que le roi réclame dans les économies des assemblées provinciales , sur l'absolue nécessité de soumettre la moitié de la somme substituée aux vingtièmes , aux mêmes engagements qui doivent terminer le second vingtième en 1790 , et de donner à l'autre moitié une forme qui ne suppose pas la perpétuité.

Si l'impôt sur les terres achève d'écraser les malheureux cultivateurs , celui du timbre portera ses vexations sur toutes les classes et sur tous les intérêts de la société.

En me référant au travail de Messieurs les commissaires sur ces objets , j'insisterai pour que le tarif ne pèse pas sur les propriétaires peu riches ; qu'il ne gêne pas la défense du pauvre , en taxant les mémoires destinés à le justifier ; qu'il ne porte point peine de nullité , parce que la justice ne peut pas être subordonnée à la fiscalité ; qu'il soit rectifié d'après les représentations des provinces et du commerce ; mais je ne craindrai pas de voir l'impôt sur ces brevets que la vanité sollicite , sur ces places de la cour , qui occasionnent , nous a-t-on dit , un mouvement de quinze cents mutations par an , et sur les charges de ces capitaineries , qui , dans la seule généralité de Paris , coûtent environ dix millions à l'agriculture , attendu qu'il n'y a pas de mal à taxer les choses qui sont elles-mêmes un grand mal.

Après ces observations , Monseigneur , nous devons solliciter de la manière la plus précise , en cas que l'établissement de ces deux impôts soit jugé nécessaire :

1°. Que la liste détaillée des économies et

améliorations , expliquant en même temps la nature et le produit de chacune d'elles , et s'élevant au moins à quarante millions , et plus encore s'il est possible , soit mise en tête du premier édit relatif à l'imposition.

20. Qu'on y joigne la quotité du déficit vérifié sur de nouveaux états , dont l'administration puisse répondre , attendu l'impossibilité où nous avons été de nous en former une idée certaine.

30. Que Sa Majesté daigne y fixer d'une manière précise et détaillée la diminution graduelle des impôts qui nous a été annoncée.

40. Que la vérification de la perception du droit sur le timbre , soit soumise aux assemblées provinciales , pour qu'elles puissent juger du produit de ces impôts.

Telles sont les précautions que je crois nécessaires d'ajouter à celles que nous avons déjà demandées , non que l'administration actuelle m'inspire un sentiment de défiance étranger à mon cœur et à ma raison , et qui seroit encore moins permis à notre bureau qu'à tout autre ; mais les hommes passent , Monseigneur , et l'intérêt sacré de la chose publique s'élève au dessus de ces vicissitudes. Qui sait si la vile intrigue et les petits moyens ,

si forts contre les grandes résolutions, n'attendent pas l'instant des réformes ! Et n'a-t-on pas vu, trop souvent, le gouvernement, en changeant d'administrateurs, consacrer et démentir tour-à-tour les mêmes assertions, les mêmes engagements et les mêmes principes !

Il est digne de la bonté du roi, Monseigneur, de reposer son cœur sur un projet de soulagement des peuples. Pour répondre à cette sollicitude paternelle, nous lui reparlerions de la gabelle et des traites, s'il n'étoit pas convenu que les opérations proposées par le bureau sur ces deux impôts peuvent être exécutées sans perte pour le fisc, et que la nation y gagnera des frais immenses et la suppression de vexations et d'iniquités sans nombre. Nous pouvons dénoncer au roi les loteries, ce jeu coupable dont le gouvernement est le banquier, ce foyer d'une corruption dont il est le solliciteur ; ainsi que la marque des cuirs, qui a perdu les tanneries du royaume, et sur laquelle il est difficile de distinguer l'innocence de la fraude. Mais la dénonciation la plus importante est celle de la taille, impôt inégal, arbitraire et ruineux, dont mes idées sur le déficit momentanée me faisoient espérer une immédiate diminution ; et si le peuple

des campagnes ne compte aucun de ses membres dans cette assemblée, nous devons au moins lui prouver qu'il n'a pas manqué d'amis et de défenseurs.

C'est avec empressement, Monseigneur, que j'adopte l'opinion de M. de Castillon sur les contributions à demander au luxe et à la faveur, ainsi que sur les secours momentanés, qui, en ne perdant pas de vue le principe de justice et d'égalité dans les répartitions, me paroissent réunir l'intérêt des provinces et celui du gouvernement.

Et pour me résumer, je suis d'avis que l'assemblée n'est pas constituée de manière à pouvoir déterminer les charges publiques; que le bureau a reconnu avec douleur un déficit très-considérable, dont il voit, avec reconnoissance, que Sa Majesté comblera une partie par *quarante millions* de retranchemens et de bonifications, et plus encore s'il est possible; qu'une autre partie relative aux remboursemens à époques fixes devant être remplie par l'emprunt, le reste de ce déficit, après qu'on aura épuisé tous les autres moyens possibles de l'étendre, doit sans doute l'être par l'impôt, mais que le défaut d'exactitude dans les calculs soumis au bureau, et le défaut de connoissance sur le travail des retran-

chemens et bonifications , ne lui permet pas de donner de conseils à Sa Majesté sur la détermination des besoins de l'Etat relativement à l'impôt.

Qu'il a examiné les projets du roi sur la substitution substituée aux deux vingtièmes et sur le droit du timbre, et qu'il présente ses observations à Sa Majesté, en prenant la liberté d'insister sur les précautions qui lui paroissent devoir être ajoutées aux dispositions demandées contre le déficit, et être mises en tête du premier édit portant impôt.

Que le bureau ajoute à ces réflexions sur la gabelle et les traites, la dénonciation des loteries, de l'impôt sur les cuirs, mais plus particulièrement encore de la taille.

Que, s'en rapportant d'ailleurs aux représentations des provinces et des cours souveraines, le bureau souhaiteroit que l'avis de M. de Castillon fût regardé par le gouvernement comme avantageux dans son exécution, et conforme à l'intérêt des provinces et de la fortune publique.

Mais, dans tous les cas, les travaux de l'assemblée, la salutaire influence des assemblées provinciales, les talens et les vertus de l'administration actuelle, doivent amener un nouvel ordre de choses, dont l'énumération pourroit

être contenue dans un mémoire particulier que je propose de présenter à Sa Majesté. Comme le crédit doit être transporté sur des bases plus naturelles , que la baisse de l'intérêt de l'argent peut diminuer celui de la dette publique dans le rapport de 7 à 4 ; comme la simplification de perception doit livrer l'état des compagnies de finances , dont les engagements finissent dans cinq ans , il me semble que cette époque est celle que nous devons supplier Sa Majesté de fixer dès-à-présent , pour ramener à elle le compte de toutes les opérations , et en consolider à jamais l'heureux résultat par la convocation d'une assemblée nationale.

N^o. 2.

Le bureau pénétré d'une vive et respectueuse confiance dans l'équité et la bonté du roi , croit ne devoir pas se séparer sans solliciter son attention pour deux objets étrangers , il est vrai , au travail du bureau , mais si importans à l'humanité , à la justice , au bien de l'Etat et à la gloire de Sa Majesté ; qu'elle ne peut désapprouver cette

dernière

dernière démarche dictée par le zèle le plus pur et conforme aux vœux de la nation.

Une partie de nos concitoyens , qui n'a pas le bonheur de professer la religion catholique , se trouve être frappée d'une sorte de mort civile.

Le bureau connoît trop bien le cœur du roi pour n'être pas persuadé que Sa Majesté , désirant faire aimer la religion à tous ses sujets dont il est le père commun , et sachant que la vérité se suffit à elle-même , et que l'erreur seule a besoin d'employer la contrainte , joint les dispositions d'une tolérance bienfaisante à toutes les vertus qui lui ont mérité l'amour de la nation. Le clergé , pénétré des grands principes que les pères de l'église se sont honorés de professer , applaudira sans doute à cet acte de justice.

Le bureau s'empresse de présenter à Sa Majesté ses sollicitations , pour que cette portion nombreuse de ses sujets cesse de gémir sous un régime de proscription également contraire à l'intérêt général de la religion , aux bonnes mœurs , à la population , à l'industrie nationale , et à tous les principes de la morale et de la politique.

Le bureau prend encore la liberté de supplier le roi d'ordonner que les ordonnances civiles et criminelles des années 1667 et 1670 , celle des eaux et forêts de 1669 , celle du commerce de

1673 , lois émanées sur les objets les plus intéressans pour la prospérité publique , pour la sûreté des biens , de l'honneur et de la vie des citoyens , et pour la liberté de la défense des accusés , soient examinées , afin de donner à la législation françoise toute sa perfection , par les changemens que la seule ancienneté de ces lois , la différence des temps et des mœurs peuvent exiger , et dont la progression des lumières assurera l'utilité.

N^o. 3.

J'AI toujours regretté que le travail sur le déficit n'ait pas été concerté entre les bureaux , et sur-tout que les bases sur lesquelles il s'appuye ne soient qu'un sable mouvant , sujet à beaucoup de variations.

Il résulte de ce défaut de concert que les opinions des bureaux , inexactes comme les états remis par le gouvernement , variables comme les questions , et par conséquent , les réponses relatives à ces états , ne sont pas même semblables entre elles ; et je crois qu'il est important d'expliquer au public comment les

comptes ministériels nous ont conduit à des résultats incertains , et comment les différens efforts que nous avons faits séparément pour les rectifier , ont dû produire sept apperçus de résultats différens.

La confiance que mérite l'administration des finances me paroît être la seule excuse qu'ait l'assemblée pour ne pas demander une prolongation de plusieurs mois , faute de laquelle les bureaux auroient déclaré qu'ils ne peuvent donner aucun apperçu sur des calculs , dont les élémens sont évidemment érronés.

Mais on a pensé avec raison , qu'une administration vertueuse et éclairée , après avoir rectifié ces comptes si informes , ne se serviroit pas contre les peuples , de la facilité de l'assemblée et de la singulière situation où elle se trouve.

Il me semble cependant qu'aucuns sentimens personnels ne doivent tellement influencer sur des circonstances si critiques , et des considérations si nationales que nous perdions de vue l'inconvénient de fixer l'apperçu du déficit au-delà des bornes que nous croyons entrevoir. Ce n'est point en examinant des impôts , auxquels nos observations générales ne peuvent donner aucune sanction , que l'assemblée auroit le malheur de déterminer les charges

publiques. Ce triste devoir est celui des représentans de la nation , et en leur absence des cours souveraines ; mais c'est en opinant positivement sur la quotité du déficit , que nous engagerions le gouvernement à une première mise d'impôts égale à tout l'espace que nous laisserions entre les emprunts ou retranchemens , et cette barrière du déficit qu'il est difficile , mais en même temps très-importante de bien placer.

C'est en comparant les renseignemens que chacun de nous peut donner , en faisant des recherches bien précieuses , si elles diminuent l'impôt , que nous pourrons présenter dans leur véritable point de vue les distinctions que nous avons faites sur le déficit. Il me semble que nous ne connoissons pas assez les rapports entre les recettes et les dépenses momentanées , pour peu qu'elles se rapprochent entre elles , pour peu qu'on suspende quelques destinations les moins pressantes , ou qu'on fasse à l'emprunt quelque addition presque insensible ; car , comme dit M. le duc de Croy , il ne s'agit pas d'emprunter ou de ne pas emprunter , mais seulement d'emprunter un peu plus. Je ne désespère pas , Monsieur , de voir réduire de beaucoup la partie du déficit qu'on soumet à l'impôt.

Je ne sais , Monseigneur , ce que cette réduction paroîtroit en la comparant à la dissipation et au luxe de la cour , et des premières classes de la société ; mais suivons ces millions , lorsqu'ils se dispersent sur les chaumières des campagnes , et nous y verrons le denier de la veuve et de l'orphelin , la dernière vexation qui force le cultivateur à quitter sa charrue , et une famille d'honnêtes artisans à se vouer à la mendicité ; et pour peu que l'humanité s'arrête sur les détails de cette cruelle récolte , on sentira la nécessité de comparer les dépenses et les recettes passagères.

Quant au surplus du déficit momentané , s'il existe , je n'alongerai pas mon avis par une répétition des réflexions qui viennent d'être faites ; mais je me référerai à l'opinion que M. le comte de Chatelux a énoncée , parce que je crois , comme lui , que l'on a déjà porté au comble les impositions des peuples , dont les ressources , dans quelques provinces sur-tout , sont à-peu-près épuisées.

N^o. 4.

A la fin du règne du feu roi , Monseigneur , temps où la cour n'étoit pas économe , ni le ministre des finances très-scrupuleux , la dépense montoit à 398 millions ; l'abbé Terray lui-même disoit en 1774 :

“ Je ne puis plus ajouter à la recette , que j'ai
” augmentée de plus de 60 millions , ni retrans-
” cher sur la dette , que j'ai réduite de près de
” 20 millions ; et il finissoit son compte rendu ,
” en déclarant que , si l'on négligeoit les mo-
” mens de libération et d'économie , l'abîme
” ne tarderoit pas à s'ouvrir ”.

Depuis cette époque récente , Monseigneur , l'accroissement de l'impôt , dans quelques provinces sur-tout , a comblé la misère des peuples ; l'augmentation des dépenses , disproportionnée avec tous les calculs , s'est enflée de près de 200 millions , et l'abîme du déficit , sur lequel étoit suspendu le sort de l'Etat , n'a plus permis de chercher des expédiens au lieu de ressources.

Tout étoit donc perdu , et même l'honneur ,

si le roi ne s'étoit pas déterminé à toutes les économies et améliorations qui pourront alléger les nouvelles charges d'un peuple déjà écrasé ; mais comme l'insuffisance du régime actuel n'a que trop été démontrée, comme c'est à l'époque d'une administration vertueuse et éclairée qu'il est possible d'élever des barrières contre la déprédation, et d'introduire la lumière, je crois que nous devons proposer au roi les précautions suivantes, pour empêcher que le déficit ne se reproduise.

1°. Après avoir porté dans les maisons militaires et domestiques, cette économie, qui ne consulte que la véritable utilité, Sa Majesté seroit suppliée de fixer les sommes nécessaires pour l'entretien de sa maison, et celle de la reine et de la famille royale, pour les bâtimens, les dons particuliers, enfin toutes les dépenses personnelles qui n'ont pas de rapport direct avec la chose publique.

Quelques bureaux ont sollicité, avec raison, la destruction des capitaineries qui ne sont pas essentielles aux plaisirs du roi, celle de ces maisons royales, où il paye, sans en jouir, l'entretien des fantaisies des générations passées ; et parmi les occasions fâcheuses de dépenses, j'oserai citer les prisons d'Etat, que le cœur du roi désavoue-

roit , autant que les lois du royaume , s'il en connoissoit bien l'inutilité et le danger.

Une précaution importante dans la dépense future , sera de donner à chaque emploi des appointemens fixes , de supprimer tous les droits de place , toutes les faveurs qu'entraîne celle d'une survivance , et d'interdire à tout ordonnateur , l'usage personnel de la chose qu'il administre.

2°. L'objet des dépenses royales étant ainsi fixé par Sa Majesté , celles des départemens seront réglées d'après les bases et les formes dont on conviendra ; et les mêmes formes seront observées pour recevoir les comptes de ces départemens , qui , excepté celui des affaires étrangères , seront communiqués tous les ans au public par la voie de l'impression. Il suffira de dire au roi que depuis son avènement au trône , la chambre des comptes n'en a reçu aucun du trésor royal , et qu'un grand nombre de comptabilités particulières est resté sans examen , pour qu'il sente la nécessité de faire cesser un abus si dangereux. Et comme par les divisions proposées , nulle dépense utile ne doit être soustraite à l'un des départemens , Sa Majesté sera suppliée de proscrire les acquits de comptant dont l'emploi rentre

nécessairement dans une de ces classifications.

Je ne puis quitter l'article des départemens sans observer que si celui de la guerre est susceptible de réformes , il n'est pas moins indispensable d'augmenter la nourriture des soldats , insuffisante même à leur conservation.

3°. On a proposé dans quelques bureaux l'établissement d'un comité , pris dans les différens états , que Sa Majesté admettroit à la reddition de comptes qui lui seroit présentée tous les six mois , ainsi qu'à la fixation des dépenses de l'année suivante , et à l'examen des nouvelles dispositions qui devroient être présentées à l'enregistrement des cours souveraines. La demande de ce comité , sur lequel j'adopte en entier l'avis du bureau de *Monsieur* , ou de tels autres moyens encore plus capables , s'il est possible de répandre la lumière et affermir la confiance , me paroît être une précaution essentielle ; mais aucune ne remplaceroit la publicité des comptes dans une forme convenue , qui me semble être absolument nécessaire.

4°. Les pensions et gratifications , attachées aux différens départemens , ne doivent que récompenser les services ou encourager les talens : publier de tels bienfaits , c'est en doubler le

prix , en même temps qu'on écartera les dons abusifs , qu'on rougiroit d'accorder ou d'obtenir. Cet hommage rendu à la magnificence du souverain , doit être bien cher aux cœurs reconnoissans de ceux qu'il enrichit.

5°. Le dernier édit de Sa Majesté donne des assurances si satisfaisantes sur l'hypothèque , qu'elle affectera désormais à tout emprunt et sur la cessation de cet impôt , en proportion de l'extinction ou remboursement , qu'il nous suffira de la supplier de confirmer cette disposition ; et quoique nous devons encore moins craindre que les emprunts soient excédés ou étendus , le bureau pourroit prier Sa Majesté de proscrire désormais ce dangereux stellionat qu'on ne peut commettre qu'à son insçu , en ordonnant à ses cours de le poursuivre suivant la rigueur des ordonnances , et en rendant responsables tous ceux qui y participeront avec connoissance de cause.

6°. Il n'est pas moins essentiel d'arrêter à jamais l'usage des anticipations , cet unique et funeste profit du crédit illusoire , et du jeu des banques particulières , que les compagnies de finances ont usurpé aux dépens de la fortune publique.

7°. Enfin , Monseigneur , tandis que le roi effectuera les retranchemens annoncés , ceux

qu'il espère encore , et qu'il nous annoncera des précautions contre la reproduction du déficit , nous tâcherons , dans l'excès de notre zèle , de subvenir au reste du déficit , par le douloureux miracle d'un accroissement d'impôt. Mais comme une partie de ces dépenses a un terme peu éloigné , comme les assemblées provinciales vont s'occuper d'égaliser les charges publiques , de modifier les plus *désastreuses* ; et comme il nous est plus naturel et plus doux d'embrasser aujourd'hui une juste espérance que de porter nos regards sur le passé , je crois que les nouveaux impôts , sur lesquels on daigne nous consulter , doivent avoir un terme très-court , pour qu'ensuite Sa Majesté , adoptant la forme la plus commode pour connoître le succès des essais qu'elle va prescrire dans les différentes provinces , puisse combiner dans sa sagesse , les réglemens les plus utiles au bonheur de ses peuples.

DISCOURS

DE M. LE MARQUIS DE LA FAYETTE.

Prononcé au bureau des Notables, présidé par
Monseigneur le comte d'Artois, le 24. avril
1787.

LA dernière séance du bureau, présidée par Monseigneur le comte d'Artois, a été un peu vive, et S. A. R. ne put s'empêcher d'en témoigner son mécontentement à M. le marquis de la Fayette particulièrement. Le roi s'étant plaint que les mémoires qu'on lui faisoit passer sur les divers points de délibérations présentés par M. de Calonne aux notables, n'étoient pas signés, M. le marquis de la Fayette, dont le patriotisme est aussi épuré et aussi actif que son courage et son habileté furent utiles aux Américains, demanda qu'il lui fût permis de lire un mémoire signé de lui, suppliant en même temps Monseigneur le comte d'Artois de vouloir bien le porter à Sa Majesté, comme venant de lui seul; tout le bureau s'étant déclaré pour entendre la lecture du mémoire de M. le marquis de la

Fayette , et l'ayant approuvé dans tout son contenu , M. l'évêque de Langres promit de rapporter à l'assemblée , d'après Pâques , toutes les pièces justificatives des faits y avancés. Voici le contenu authentique de ce mémoire ; avant de le lire , M. de la Fayette s'étoit trouvé dans une circonstance très-délicate : Monseigneur le comte d'Artois avoit fait connoître que ce mémoire lui paroissoit trop fort et trop personnel , même dès la première phrase : il faut avoir une présence d'esprit plus qu'ordinaire et un patriotisme bien désintéressé , pour n'être point intimidé. M. de la Fayette ne le fut pas , et répondit franchement à S. A. R. qu'en qualité de gentilhomme , il avoit le droit de *porter ses représentations aux pieds du trône*. M. de Castillon , procureur-général au parlement d'Aix , prenant alors la parole , s'adressa à M. de la Fayette à-peu-près en ces termes : « Je crois pouvoir vous assurer de la part de tous les notables de ce bureau , dont aucun sans doute ne me désavouera , que votre réclamation est juste ; que nous nous ferons tous un devoir de l'appuyer avec zèle , et qu'en un mot , ce bureau fera cause commune avec vous pour obtenir le redressement des griefs dont vous vous plaignez ». Un autre notable entraîné par son enthousiasme ,

dit à M. de la Fayette : « Vos exploits en Amérique vous avoient déjà placé parmi les héros ; mais c'est sur-tout maintenant que vous méritez ce glorieux titre. Que ne m'est-il donné d'avoir ici un artiste qui sculpte votre image , dans ce moment où votre zèle patriotique vous met au rang des plus fidèles sujets de Sa Majesté » ! M. de la Fayette interrompit ces louanges ; et s'adressant à S. A. R. , il parla ainsi :

MONSEIGNEUR ,

« Le roi nous invite à n'indiquer des abus particuliers , qu'en signant nos avis ; celui que j'ai ouvert samedi dernier (13 mars) nous vaut cette permission ; j'en profiterai , Monseigneur , avec le zèle , l'impartialité et la liberté qui sont dans mon cœur.

J'ai dit qu'il faut attaquer le monstre de l'agiotage , plutôt que de le nourrir. On croit communément que le gouvernement vient de donner plusieurs millions en faveur des agioteurs. Sa Majesté a daigné nous assurer qu'elle ne soutient plus l'agiotage ; je n'avois été que l'interprète de l'alarme publique.

J'ai proposé et propose au bureau que Sa Majesté soit suppliée d'ordonner un examen

sérieux par personnes non-suspectes , de tous les biens du roi pour les domaines , ainsi que des titres , des bons , rentes , échanges ou achats qui sont ou devroient être à *la chambre des comptes* , de manière que Sa Majesté puisse connoître la valeur des dons qu'elle a faits , revenir sur les marchés onéreux qui n'ont pas été liquidés , et rompre ceux où , depuis son avènement au trône , elle auroit été lésée d'outre-moitié.

Et pour appuyer nos craintes de quelques exemples , j'ai cité le marché de *l'Orient* , parce que le public a été scandalisé d'apprendre que , pour la seigneurie de *l'Orient* , et la terre du Châtel , ne valant pas ensemble 180000 livres de rentes , M. le prince de Guémené ait eu la principauté de *Dombes* , estimée 40000 liv. de rentes , sans compter , dit-on , 80000 livres payées à M. de l'Aubespine qui en avoit obtenu la concession , et la somme de douze millions cinq cent mille liv. payables en vingt-cinq ans.

J'ai cité l'échange du comté de *Sancerre* , parce que j'ai craint qu'il n'ait été payé huit mille arpens de bois , dont trois mille trois ou quatre cents dans le comté de *Blaisois* , valant à eux seuls , dit-on , le comté de *Sancerre* , et que le public ajoute à ces huit mille ar-

pens un grand nombre de terres dans différentes provinces , et une grosse somme donnée à M. le baron d'Espagnac qui en étoit propriétaire.

J'ai la douleur de craindre que le roi n'ait acquis , depuis son avènement au trône , pour environ 700000 livres de revenus en terres et en forêts , qu'il a payées avec environ 72000 livres de rentes , dont 50 à-peu-près de rentes viagères , et qu'il ait accordé à cette occasion soit comptant , soit à terme , plus de quarante - cinq millions.

Il est possible que je me trompe , mais un grand désordre , suppose une grande déprédation. Je demande pourquoi les ministres des finances proposent au roi des achats et des échanges , qui n'étant aucunement à sa convenance , ne peuvent servir qu'à la convenance des particuliers. Je pourrois peut-être demander aussi pourquoi l'on fait acheter des domaines au roi , quand on pense qu'il faut vendre ceux qu'il a. Je ne suis ni le conseil du roi , ni la chambre des comptes , ni l'administration des domaines , je ne puis donc vérifier ce que j'indique ; mais mon patriotisme est alarmé , et sollicite un examen sérieux.

Et puisque l'avis ouvert et signé par moi ,
doit

doit être remis à Sa Majesté , je répète avec une double confiance , la réflexion que j'ai faite et soumise à *Monseigneur* , c'est que les millions qu'on dissipe , sont levés par impôt , et que l'impôt ne peut être justifié que par le vrai besoin de l'Etat ; c'est que tous les millions abandonnés à la déprédation ou à la cupidité , sont le fruit des sueurs , des larmes et peut-être du sang des peuples , et que le calcul des malheureux qu'on a fait pour composer des sommes si légèrement prodiguées , est un calcul bien effrayant pour la justice et la bonté que nous savons être les sentimens naturels de Sa Majesté „

PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ,

Imprimé par son ordre , du lundi 19 octobre
1789.

ON alloit ouvrir la discussion sur l'organisation des municipalités , lorsqu'on a annoncé et introduit la députation de la commune de Paris , à la tête de laquelle étoient MM. Bailly

L

et de la Fayette, tous deux membres de l'assemblée, mais qui, dans cette circonstance, se présentoient, l'un comme maire, et l'autre comme commandant-général de la garde nationale de Paris; le premier portant la parole au nom de la députation, a dit :

« Nous apportons à l'Assemblée nationale les hommages de la commune de Paris. Nous venons renouveler à cette auguste assemblée, et l'expression d'un respect profond et l'assurance d'une soumission entière. Nous avons toujours désiré l'honneur que nous recevons aujourd'hui, celui de voir les représentans de la nation réunis dans le sein de la capitale, et y délibérer sur les grands intérêts de l'Etat. Nous osons dire, Messieurs, que nous sommes dignes de cet honneur; nous le sommes par le respect et la soumission dont nous venons de vous offrir l'assurance, mais nous le serons sur-tout par notre fidélité à maintenir la liberté de vos grandes et importantes délibérations. La ville de Paris n'a point d'intérêt particulier, tout françois ne connoît dans ce moment que celui de la patrie. Nous demandons comme toutes les provinces, que vous donniez à cet empire une constitution durable qui maintienne sa prospérité et qui

fassé le bonheur de tous : voilà notre intérêt ; ce sont nos vœux.

S'il nous est permis de le rappeler ici , la ville de Paris s'est armée la première contre les ennemis de l'Etat ; et en faisant ce premier acte de liberté , elle a fait disparaître les soldats dont l'Assemblée nationale et la capitale étoient environnées. Elle assure sa liberté en assurant la vôtre. Sa gloire sera que la félicité de la France ait été opérée dans son sein. La révolution qui a été commencée par le courage doit être achevée par la sagesse. Votre sagesse , Messieurs , est de peser et de fixer la destinée de l'empire. Notre devoir à nous , est de veiller pour vous , de vous entourer du repos et de la tranquillité. Tout citoyen sera soldat pour vous composer une garde nationale , et la commune que vous voyez devant vous , tous les habitans de cette capitale sont prêts à répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour votre sûreté , pour l'inviolabilité de vos personnes et pour la liberté de vos délibérations. Si la capitale n'a pas encore joui de tout le calme que les bons citoyens desirent , c'est que les grandes agitations , d'où la liberté doit éclore , ne peuvent s'appaiser tout-à-coup. Le mouvement une fois imprimé , ne cesse que

par degrés ; mais il est des circonstances heureuses qui accélèrent un repos nécessaire. Nous pouvons dire à cette auguste assemblée que le retour du roi à Paris y a répandu le bonheur, que sa présence chérie y a établi une paix durable. Il n'y a plus de mouvement que pour se porter autour de lui ; et cette paix si désirable est aujourd'hui assurée par votre présence. La paix est le fruit de la sagesse. Si la paix n'existoit point encore , elle naîtroit du respect que vous inspirez. Qu'apportez-vous ici ? La durée de cet empire par les lois , sa prospérité par les lois , et le bonheur de tous par les lois. En considérant le sénat imposant et vénérable auquel j'ai l'honneur de porter la parole , je crois voir les lois personnifiées et vivantes ; ces lois saintes et éternelles qui vont s'étendre dans toute la France et dans tout l'avenir pour le bonheur universel. La paix sera dans tous les temps l'ouvrage de ces lois ; la paix sera le fruit du respect et de l'amour. La loi et le roi , voilà tout ce que nous devons respecter ; La loi et le roi , voilà ce que nous devons aimer.

M. LE PRÉSIDENT A RÉPONDU :

MESSIEURS,

L'Assemblée nationale reçoit, avec satisfaction, vos respects, vos félicitations et vos vœux. La majesté de ses séances, son zèle pour le rétablissement de l'ordre public, et pour l'affermissement de la liberté, de la concorde et de la paix entre les citoyens, vont vous offrir de grands exemples. Elle attend aussi de vous, Messieurs, de grands secours.

La première ville d'un grand empire, eut toujours une influence immense sur ses destinées. Rome vertueuse et libre, fut l'idole de l'Italie et la terreur du monde. Paris ramené par le génie de la liberté, par la voix de la raison, par l'intérêt même de sa conservation à des mœurs plus pures et plus simples, à un régime d'administration plus ferme et plus éclairé, à des institutions et à des lois plus dignes de son respect, sera le modèle de la France et l'amour de l'univers.

Quels gages de cet espoir consolant ne nous offre pas, Messieurs, la composition du corps auguste que vous représentez !

Les talens relevés par la modestie , la droiture unie au savoir , distinguent son chef. La circonstance où vos suffrages nous ont repris ce bien que vos suffrages nous avoient donné , a diminué pour nous le sentiment de sa perte , mais n'a pu nous faire oublier la longue suite de services qu'il nous a rendus. Que la commune de Paris jouisse de son honorable conquête. Elle s'applaudit à juste titre d'en avoir fait sur nous une autre digne encore de nos regrets : c'est le héros dont le bras la défend. Ce héros est un sage que le seul intérêt de l'humanité appela dans les champs de la gloire , et qui , sous les drapeaux d'un guerrier à jamais illustre , sembla , comme lui , priser les leçons d'un nouveau Lycurgue , autant et plus peut-être que les palmes des triomphes qui fondoient la liberté de Philadelphie.

Sous ces chefs patriotes , on a vu la fermeté , le courage , la tranquille raison d'une commune fidelle à la loi et à son prince , au milieu même des orages qui l'agitoient , étonner la France , et soutenir l'espoir de ses habitans au fort de la tempête.

Achievez votre ouvrage , Messieurs , que l'exemple de vos guerriers resserre le lien de la discipline militaire , relâchée parmi nos légions.

Que la sagesse et les vertus de vos administrateurs imposent un frein à la licence.

Que votre respect pour les lois , vos soins pour relever l'éclat du trône , rappellent à la confiance et à la paix un peuple égaré quelquefois momentanément par l'artifice de ses dangereux amis , mais toujours bon , toujours équitable , et dévoué sur-tout au monarque citoyen dont les bienfaits et les vertus sont empreintes dans son cœur.

L'Assemblée nationale vous verra , avec plaisir , assister à sa séance ».

Un membre prenant la parole , a développé les motifs qui le déterminoient à proposer à l'Assemblée de voter des remerciemens à MM. Bailly et de la Fayette , à MM. les représentans de la commune de Paris et aux comités des districts de cette capitale , pour la vigilance , le zèle , l'activité et le patriotisme dont ils avoient donné des preuves dans les temps orageux et difficiles qui venoient de s'écouler.

L'Assemblée a adopté cette proposition à l'unanimité , et les remerciemens proposés ont été votés par acclamation.

MM. Bailly et de la Fayette , en témoignant à l'Assemblée leur sensibilité et leur reconnaissance , des marques honorables de confiance et

d'estime qu'ils venoient d'en recevoir , ont rendu justice au zèle infatigable et à la fermeté soutenue de la commune , des comités, des districts , et de la garde nationale de Paris , et ont attribué à leur sage conduite le retour de la liberté , de l'ordre et de la paix dont jouit la capitale. M. le président a déclaré, au nom de l'Assemblée, que la garde nationale avoit part aux remerciemens qui venoient d'être votés.

DÉCLARATION
DES DROITS DE L'HOMME
ET DU CITOYEN.

MOTION DE M. DE LA FAYETTE.

QUOIQUE mes pouvoirs m'ôtent le droit de voter parmi vous , je dois cependant vous offrir le tribut de ma pensée.

On vous a présenté comme le premier objet, le travail de la déclaration des droits.

Elle est sans doute indispensable. Elle ne

tient pas à des idées purement métaphysiques ,
mais à la base de la société.

Il importe de reconnoître des droits gravés
dans le cœur de chaque individu.

Cependant il me semble que cette déclaration
doit se borner aux droits de l'homme , et de
l'homme vivant en société.

J'aurai l'honneur de vous soumettre un pre-
mier modèle de ce travail.

Je suis loin de demander qu'on l'adopte ; je
demande qu'il en soit fait copie pour être ré-
pandue dans les bureaux.

DISCOURS DE M. TOLENDAL.

J'APPUIE la motion qui vous a été présentée ,
à quelques lignes près , susceptible de quelques
discussions. Tous les principes sont sacrés , les
idées sont grandes et majestueuses , et l'auteur
de la motion parle de la liberté comme il l'a
su défendre.

P R É C I S
D E L A M O T I O N
D E M. D E L A F A Y E T T E.

LE marquis de la Fayette a dit que plusieurs membres venoient d'insister sur la nécessité de s'occuper immédiatement de la constitution ; que quoiqu'il fût privé par ses instructions du bonheur de voter dans l'Assemblée, il pouvoit, il devoit d'autant plus y donner ses opinions, que d'après le plan du travail, ses commettans auroient le temps d'y être représentés.

Ce plan si justement applaudi, a-t-il ajouté, présente la nécessité d'une déclaration des droits comme le premier objet de votre attention : en effet, soit que vous offriez sur-le-champ à la nation cette énonciation de vérités incontestables, soit que vous pensiez que ce premier chapitre de votre grand ouvrage ne doive pas en être isolé, il est constant que vos idées doivent d'abord se fixer sur une déclaration qui renferme les premiers principes de toute constitution, de toute législation ; et quelques simples, quelques communs même que soient ces principes, il

sera souvent utile d'y rapporter les discussions de l'Assemblée.

Alors M. de la Fayette a établi deux *utilités pratiques* d'une déclaration des droits.

La première est de rappeler les sentimens que la nature a gravés dans le cœur d'un chacun ; mais qui prennent une nouvel force lorsqu'ils sont reconnus par-tout ; développement d'autant plus intéressant que pour qu'une nation aime la liberté , il suffit qu'elle la connoisse ; pour qu'elle soit libre , il suffit qu'elle le veuille.

La seconde est d'exprimer ces vérités d'où doivent découler toutes les institutions , et de devenir , dans les travaux des représentans de la nation , un guide fidèle qui les ramène toujours à la source du droit naturel et social.

Il a considéré cette déclaration comme devant s'arrêter au moment où le gouvernement prend une modification certaine et déterminée , telle qu'est en France la monarchie ; et renvoyant à un autre travail d'après le plan proposé , l'organisation du corps législatif , la sanction royale qui en fait partie , etc , etc. il a cru devoir désigner d'avance le principe de la division des pouvoirs. M. le marquis de la Fayette a répété qu'une déclaration des droits ne devoit avoir d'autre mérite que la vérité et la préci-

sion : qu'elle devoit dire ce que tout le monde sait , ce que tout le monde sent , et que cette idée seule avoit pu l'engager à esquisser une rédaction qu'il prioit l'Assemblée de renvoyer à l'examen des bureaux , dans l'espérance que ce premier essai engageroit d'autres membres à en présenter de meilleures , qu'il s'empresseroit lui-même de préférer.

On a lu ensuite le projet suivant :

*Les droits de l'homme , et de l'homme vivant
en société.*

La nature a fait les hommes libres et égaux ; les distinctions nécessaires à l'ordre social ne sont fondées que sur l'utilité générale.

Tout homme naît avec des droits inaliénables et imprescriptibles ; tels sont la liberté de toutes ses opinions , le soin de son honneur et de sa vie , le droit de propriété , la disposition entière de sa personne , de son industrie , de toutes ses facultés , la communication de toutes ses pensées par tous les moyens possibles , la recherche du bien-être et la résistance à l'oppression.

L'exercice des droits naturels n'a de bornes que celles qui en assurent la jouissance aux autres membres de la société.

Nul homme ne peut être soumis qu'à des lois consenties par lui ou ses représentans , antérieurement promulguées et légalement appliquées.

Le principe de toute souveraineté réside dans la nation. Nul corps , nul individu ne peut avoir une autorité qui n'en émane expressément.

Tout gouvernement a pour unique but le bien commun. Cet intérêt exige que les pouvoirs législatif , exécutif et judiciaire , soient distincts et définis , et que leur organisation assure la représentation libre des citoyens , la responsabilité des agens et l'impartialité des juges.

Les lois doivent être claires , précises , uniformes pour tous les citoyens.

Les subsides doivent être librement consentis et proportionnellement répartis.

Et comme l'introduction des abus et le droit des générations qui se succèdent nécessitent la revision de tout établissement humain , il doit être possible à la nation d'avoir dans certain cas une convocation extraordinaire de députés , dont le seul objet soit d'examiner et corriger , s'il est nécessaire , les vices de la constitution.

E X T R A I T

D'un Discours adressé par M. le marquis de la Fayette vers le six d'octobre , aux officiers de la garde nationale assemblés chez lui.

« **N**ous sommes perdus , si le service continue de se faire avec une aussi grande inexactitude. Nous sommes les seuls soldats de la révolution , nous devons seuls défendre de toute atteinte la famille royale ; nous devons seuls établir la liberté des représentans de la nation , nous sommes les seuls gardiens du trésor public : la France, l'Europe entière ont les yeux fixés sur les Parisiens. Un mouvement dans Paris , une atteinte portée par notre négligence à ces corps sacrés , peuvent nous déshonorer à jamais, et nous combler de la haine des provinces , qui peuvent , en un instant , tourner leurs armes contre nous. Je vous demande donc , Messieurs , au nom de la patrie , que vos troupes citoyennes se lient plus solennellement que jamais à moi par le serment de sacrifier jusqu'à leurs intérêts personnels à un service

exact et assidu , si nécessaire dans les circonstances actuelles.

Je vous le demande à genoux , encore quatre mois , que je fixe pour l'établissement solide de la constitution.

Proposez à vos bataillons ce nouveau serment , que je vous prie de ne leur faire prononcer qu'avec la plus grande réflexion. S'il n'est pas possible que la totalité s'y engage , faites ensorte de former , par bataillon , une compagnie de grenadiers et une de chasseurs ; mais que ce petit nombre de soldats de la constitution jure , en se formant , de sacrifier tout , pendant quatre mois ; d'être sur pied tous les jours , à toutes les heures , si le bien public l'exige. Je préférerais un petit nombre d'hommes dont , à tous les instans , je pourrai m'entourer , à un grand nombre qu'il me seroit impossible de rassembler.

Je vous observe néanmoins , Messieurs , que je ne prescris rien. Je laisse tout à votre prudence , et je vous prie de me faire connoître , sous trois ou quatre jours , le résultat de vos délibérations respectives , afin que d'après elles , je puisse prendre un parti.

Les Parisiens sont las de quatre mois de service ! Qu'ils me permettent de leur retracer

les maux qu'ont éprouvés les Américains pour assurer leur liberté. Ils ont quitté sept ans leurs foyers , leurs femmes , leurs enfans , privés d'asyle , manquant de vêtemens , de pain. Ils ont éprouvé toutes les rigueurs des saisons. Moi-même qui avoit l'honneur d'être leur général , j'ai été plusieurs mois sans un écu , vivant d'une seule ration de soldat , et je jure sur mon honneur , que pendant sept ans de misère , je nai pas reçu une plainte réelle d'un Américain. . . .

Et vous , Messieurs , qui , en posant le mousquet , rentrez dans vos foyers , qui , parmi vos amis , vos connoissances , jouissez de tous les agrémens de la société , de toutes les aisances de la vie , vous vous plaindriez de sept mois sacrifiés pour être libres à jamais !

Réfléchissez , je vous prie , sur ces observations et sur notre position réellement alarmante par l'inexactitude dans le service , dont j'accuse avec peine nombre de soldats citoyens

Ma tête ne tient à rien ; mais je jure de protéger la constitution françoise à laquelle nous travaillons , et je tiendrai plus à mon serment qu'à ma vie.

N. B.

N. B. Le bataillon de Saint-Roch a fait serment de se soumettre aux ordres de son général, et de ne mettre bas les armes, que lorsqu'il l'aura assuré que la constitution est établie.

L E T T R E

De M. de la Fayette, à M. Chambonas, commandant de la ville de Sens.

M. Weyler vous informera, Monsieur, que je me suis rendu aux ordres dont vous avez été l'organe. Mais je veux vous exprimer encore une fois ma vive sensibilité pour un témoignage si flatteur de l'estime et de l'amitié de mes frères d'armes. Puissent-ils en revoyant les traits du plus affectionné de leurs camarades, se rappeler les sentimens qu'il leur a voués jusqu'à son dernier soupir !

Agréez, Monsieur, l'assurance du fraternel attachement, etc.

LA FAYETTE.

M. Weyler a fini le portrait de M. de la Fayette, qui lui avoit été demandé par les députés des gardes nationales du royaume réunies à Saint-Roch, le 17 juillet dernier.

M

ASSEMBLÉE des représentans de la Commune de
Paris , le 30 septembre 1790.

AU moment où M. le commandant-général alloit prêter le serment , en exécution de l'arrêté du 24 de ce mois , M. le président a prononcé un discours dans lequel , après avoir loué le désintéressement de M. de la Fayette , il lui a fait connoître que les intentions de l'assemblée étoient de l'engager de la manière la plus positive à ne pas refuser plus long-temps les indemnités qui lui sont si indispensablement dues , pour les dépenses de la place que le vœu public lui a confiée.

M. le commandant-général , après avoir affirmé sur son honneur qu'il n'avoit rien reçu ni directement ni indirectement de la commune , ni du pouvoir exécutif , a ajouté qu'il trouvoit un dédommagement bien doux à toutes les peines attachées aux fonctions du poste , auquel le vœu du peuple l'avoit appelé dans les témoignages de bonté dont l'assemblée l'avoit toujours honoré ; il a persisté dans son refus d'accepter aucune indemnité , parce que sa fortune le mettroit au dessus du besoin : « elle a suffi à

deux révolutions , a-t-il dit , et s'il en survenoit une troisième , pour le bonheur du peuple , elle lui appartiendroit toute entière ».

N. B. Le lecteur sentira pourquoi nous plaçons ici l'anecdote suivante.

A N E C D O T E

SUR LE GÉNÉRAL PAOLI.

LE général Paoli a refusé un traitement de cinquante mille livres , et une statue que lui offroit le département. « Ce n'est pas par orgueil , a-t-il dit , que je refuse l'offre généreuse que vous me faites ; l'état de vos finances ne vous permet pas de m'assigner le traitement que vous me faites. J'ai quelques épargnes , un peu de bien , et j'en aurai toujours assez pour vivre en simple citoyen , pour vous consacrer mes services , entretenir l'ordre et maintenir la constitution. Je refuse la statue que vous proposez de m'ériger ; le monument le plus flatteur pour moi est l'attachement que vous daignez me manifester. Croyez-moi , Messieurs , ne prodiguez ni les

éloges , ni les statues à aucun citoyen tant que sa carrière n'est pas terminée ».

Ce général a été nommé président du département ; mais il a refusé cet honneur , étant contre l'ordre des choses que les fonctions administratives et le commandement militaire soient réunis sur une même tête.

L E T T R E

Des représentans de la Commune de Paris , à
Monsieur le commandant-général de la garde
nationale Parisienne.

M. LE COMMANDANT-GÉNÉRAL ,

TOUTE l'assemblée , ainsi que je vous l'ai écrit en son nom , prêteroit pour vous l'affirmation de votre désintéressement absolu , mais elle étoit sûre que vous vous empresseriez de venir la faire vous-même , parce que personne ne connoît mieux que vous toutes les convenances de l'honneur. Je dois , avant que vous procédiez à cet acte solennel , vous déclarer et vous réitérer d'une manière positive , que l'intention de l'assemblée n'est point que vous vous

refusiez plus long-temps aux indemnités qui vous sont légitimement et indispensablement dues , pour les dépenses immenses que vous avez été obligé de faire dans la place éminente que le vœu public vous a confiée. Elle desire , au contraire , et (puisque les expressions d'autorité ne vous répugnent point de sa part , et que vous vous êtes toujours fait une loi de vous y soumettre) elle entend que vous receviez , enfin , ces indemnités nécessaires. Vous pouvez être généreux ; mais il n'est pas possible que la ville de Paris soit ingrate. Vous avez fait son bonheur , elle ne fera pas votre ruine.

LE GÉNÉRAL A RÉPONDU :

MESSIEURS ,

Permettez qu'en affirmant , sur mon honneur , que je n'ai rien reçu , ni directement , ni indirectement de la commune ni du pouvoir exécutif , j'ajoute que je trouve un dédommagement bien doux de toutes les peines que m'ont pu causer les fonctions du poste éminent auquel le vœu du peuple m'a appelé , dans les témoignages de bonté dont vous avez toujours daigné m'honorer. En persistant dans mon refus , je n'affecte pas une fausse générosité : je serois disposé non-seulement à accepter , mais même

à demander , à solliciter du peuple à qui j'ai consacré ma fortune et mon sang , les indemnités de mes dépenses , si cette même fortune ne me mettoit au dessus du besoin ; elle étoit considérable ; elle a suffi à deux révolutions ; et s'il en survenoit une troisième , pour le bonheur du peuple , elle lui appartiendroit toute entière.

A U T R E L E T T R E ,

De M. de la Fayette aux représentans de la Commune de Paris.

M E S S I E U R S ,

“ **P**ERMETTEZ-MOI de vous offrir ma respectueuse reconnoissance pour la députation que vous avez daigné m'envoyer , et de répéter ici les observations que je l'ai priée de vous soumettre.

Le traitement du commandant-général , à cent vingt-mille livres , me paroît beaucoup trop fort , non-seulement en lui-même , et dans son rapport avec les circonstances , mais aussi par l'obligation qu'il impose pour les appoin-

temens de la Mairie , dont la supériorité doit être marquée sans cesse par une représentation plus considérable.

J'observerai , Messieurs , que dans ce moment de trouble , la dépense du commandant est difficile à régler , et le délai que je sollicite est d'accord avec ma situation personnelle. Si elle exigeoit un secours pécuniaire , je l'aurois demandé , et je vous supplie de croire que je ne mets pas plus d'importance à le refuser qu'à le recevoir. Mais , dans un moment où tant de citoyens souffrent , où tant de dépenses sont nécessaires , il me répugne de les augmenter inutilement. Ma fortune suffit à l'état que je tiens , et mon temps ne suffiroit pas à plus de représentation.

D'après cet exposé , Messieurs , je me borne à souhaiter que les cent mille livres ajoutées pour cette année , aux quarante mille écus , contribuent au soulagement de ceux qui ont le plus souffert pour la patrie , et je vous conjure d'approuver la résolution où je suis de renvoyer à une autre époque ma proposition sur la solde du commandant-général ».

Je suis , etc.

Signé , LA FAYETTE.

La lecture de cette lettre a encore ajouté aux sentimens d'admiration que les vertus de M. le marquis de la Fayette , et sa conduite pleine de sagesse et de prudence , dans le poste qui lui est confié , lui ont mérité de la part de tous les citoyens. L'assemblée , sans perdre de vue que le désintéressement doit avoir des bornes , que la place de M. de la Fayette entraîne des dépenses considérables , et qu'elle ne doit pas souffrir que les services si importans que ce général patriote rend à la capitale puissent être une charge sur sa fortune , « a néanmoins arrêté d'après ses observations , qu'il seroit remis à statuer sur le traitement qui doit être assigné à sa place ».

PRO C È S - V E R B A L

Des séances et délibérations de l'assemblée générale des électeurs de Paris , réunis à l'hôtel-de-ville le 14^{me}. juillet 1789 , rédigé depuis le 26^{me}. avril jusqu'au 21 mai 1789 , par M. Bailly.

M. Foulon a été amené par les quatre gardes qui venoient de lui être donnés , et accompagné des électeurs qui lui avoient été envoyés. La multitude elle-même a placé une chaise sur une

petite table devant le bureau de l'assemblée, et a contraint M. Foulon à s'y asseoir.

Il étoit encore question de remplacer M. le marquis de la Fayette; et cette nécessité, jointe à la présence de la victime, livroit l'assemblée à des mouvemens convulsifs.

MM. Bodoïn, Charton, et les autres électeurs, commis par l'assemblée pour rester auprès de M. Foulon, avoient bien vainement proposés de se livrer en ôtages, et de répondre sur leurs personnes, de celle de M. Foulon, il ne restoit plus aucun moyen de suspendre la colère impatiente et frénétique de la multitude, lorsque des cris redoublés ont annoncé M. le marquis de la Fayette.

On lui a fait place; il est entré sans difficulté; il est venu se mettre à côté de M. Moreau de Saint-Méry, président de l'assemblée. A son aspect, le silence le plus profond a succédé au tumulte: M. le marquis de la Fayette a parlé pendant une demi-heure ou environ, et il est bien difficile de peindre la force, l'adresse, et tous les traits de la plus simple et de la plus énergique éloquence dont son discours a été semé.

“ Je suis connu de vous tous, leur disoit-il; vous m'avez nommé pour votre général; et ce

choix qui m'honore, m'impose le devoir de vous parler avec la liberté et la franchise, qui font la base de mon caractère. Vous voulez faire périr sans jugement cet homme qui est devant vous : c'est une injustice qui vous déshonorerait, qui me flétrirait moi-même, qui flétrirait tous les efforts que j'ai faits en faveur de la liberté, si j'étais assez foible pour la permettre: je ne la permettrai pas cette injustice. Mais je suis bien loin de prétendre le sauver, s'il est coupable ; je veux seulement que l'arrêté de l'assemblée soit exécuté, et que cet homme soit conduit en prison, pour être jugé par le tribunal que la nation indiquera. Je veux que la loi soit respectée, la loi sans laquelle il n'est point de liberté, la loi sans le secours de laquelle je n'aurois pas contribué à la révolution du nouveau monde, et sans laquelle je ne contribuerois pas à la révolution qui se prépare. Ce que je dis en faveur des formes de la loi ne doit pas être interprété en faveur de M. Foulon. Je ne suis pas suspect à son égard, et peut-être la manière même dont je me suis exprimé sur son compte dans plusieurs occasions, suffiroit seule pour m'interdire le droit de juger. Mais plus il est présumé coupable, plus il est important que les formes s'observent à son

égard, soit pour rendre sa punition plus éclatante, soit pour l'interroger légalement, et avoir de sa bouche la révélation de ses complices. Ainsi je vais ordonner qu'il soit conduit dans les prisons de l'abbaye Saint-Germain ».

Ce discours de M. de la Fayette avoit fait une grande impression, et principalement sur ceux qui, dans cette salle très-vaste, avoient été à portée de le bien entendre.

Les plus voisins étoient d'avis qu'il fût sur-le-champ conduit en prison; et même deux d'entre la multitude du nombre de ceux qui avoient été donnés pour gardes à M. Foulon, sont montés sur le bureau, et ont dit, qu'il falloit le conduire en prison; mais à l'extrémité de la salle, les esprits n'étoient pas si bien disposés; des voix furieuses ont crié, *à bas, à bas*, et les deux hommes ont été obligés de descendre et de se taire.

M. Foulon lui même a voulu parler, on a fait un peu silence, mais on n'a pu entendre que ces mots; *Assemblée respectable, peuple juste et généreux: au surplus je suis au milieu de mes concitoyens; je ne crains rien.*

Ces paroles ont fait peut-être un tout autre effet que celui qu'on pouvoit en attendre. L'effervescence a repris tous ses accès; des

clameurs se sont fait entendre dans la place de l'hôtel-de-ville ; quelques personnes d'un extérieur décent , mêlées parmi la foule , même dans la salle , l'excitoient à la sévérité. Un particulier bien vêtu s'adressant au bureau , s'écrioit avec colère : *Qu'est-il besoin de jugement pour un homme jugé depuis trente ans ?*

Par trois fois différentes , M. le marquis de la Fayette a repris la parole ; toujours il a produit quelque effet favorable , et il est impossible de savoir ce qui seroit arrivé lorsque des cris , beaucoup plus effrayans , sont partis de la place de l'hôtel-de-ville. Plusieurs voix , à l'extrémité de la salle , ont annoncé que le Palais-royal et le faubourg Saint-Antoine venoient enlever le prisonnier. Les escaliers et tous les passages de l'hôtel-de-ville ont retenti de cris épouvantables ; une foule nouvelle est venue presser la foule qui remplissoit déjà la salle ; tous se sont ébranlés à la fois ; tous se sont portés avec impétuosité vers le bureau , et vers la table qui soutenoit la chaise sur laquelle M. Foulon étoit assis. La chaise s'ébranloit , elle étoit renversée , lorsque M. le marquis de la Fayette a prononcé à haute voix , *qu'on le conduise en prison.*

M. Foulon étoit déjà dans les mains du peu-

(189)

ple , qui lui a fait traverser la salle sans mauvais traitement ; et l'instant d'après , on est venu apprendre que le peuple l'avoit pendu à la lanterne placée en face de l'hôtel-de-ville.

E X T R A I T

Des procès-verbaux de l'assemblée générale des représentans de la Commune de Paris.

L'ASSEMBLÉE s'étant formée à onze heures du matin , MM. les secrétaires , pour satisfaire au juste empressement de chacun des membres qui n'avoient pas pu assister à la précédente séance , ont rendu compte des nouvelles rapportées pendant la nuit , et de celles qui étoient parvenues depuis que l'assemblée avoit levé sa séance.

MM. le Fevre et de la Grey , deux des quatre membres nommés par l'assemblée pour accompagner M. de la Fayette , avoient eu l'attention d'adresser à l'assemblée un rapport qui a été lu et inséré dans le procès-verbal du jour.

R A P P O R T

DE MM. LE FEVRE ET DE LA GREY.

Du lundi 5 octobre 1789, à quatre heures du soir.

Ayant été chargé par l'assemblée des représentans de la commune d'accompagner M. le marquis de la Fayette dans sa mission auprès de Sa Majesté, notre rapport doit commencer par donner les plus grands éloges à M. le commandant-général, non-seulement sur son courage, sa fermeté, sa prudence qui sont assez connus, mais encore sur son dévouement patriotique, qui lui a fait braver les murmures, les menaces, pour contenir un peuple nombreux dans les bornes du devoir, et diriger avec sagesse un torrent impétueux qui ne connoissoit plus de digue. M. de la Fayette étant arrivé près de Montreuil, a fait prêter serment aux troupes de respecter la demeure de Sa Majesté. A la première grille du château, vers les onze heures et demie du soir, M. le commandant-général a sommé les officiers qui commandoient la maison du roi,

de lui donner l'entrée pour aller parler au roi avec deux députés de la commune ; au premier poste , la grille qui étoit cadencée et fermée à clef , a été ouverte ; toute la garde du roi , étoit sur pied , Gardes-Suisses , Gardes-du-corps , Cent-Suisses de la garde ; la deuxième grille a été pareillement ouverte , et M. de la Fayette et nous deux avons été introduits dans le cabinet du roi , où étoient *Monsieur* , frère du roi , le comte d'Estaing , le maréchal de Beauvau , M. Necker , les principaux officiers de la garde , M. le garde-des-sceaux , quelques autres seigneurs.

M. le marquis de la Fayette s'adressant au roi , lui a dit qu'il venoit devers lui avec deux députés de la commune de Paris , pour lui témoigner leur amour pour sa personne sacrée , et pour l'assurer qu'ils verseroient tout leur sang pour sa sûreté ; que vingt mille hommes armés étoient dans l'avenue de Versailles ; que la volonté d'un peuple immense avoit commandé aux forces , et qu'il n'y avoit eu aucun moyen de les empêcher de se porter à Versailles , mais qu'il leur avoit fait prêter le serment de se maintenir dans la discipline la plus exacte et la plus sévère , ce qu'ils avoient promis.

Les deux députés de la commune ont été

interrogés par le roi , et par MONSIEUR frère du roi. Ils leur ont demandé ce que souhaitoit la commune de Paris ; sur quoi l'un et l'autre députés portant la parole , il a été répondu de leur part , avec le respect le plus profond , à Sa Majesté , que quatre objets forment la demande d'un peuple immense.

« 1°. Qu'on la supplioit , avec les plus vives instances , de ne confier la garde de sa personne sacrée qu'aux gardes nationales de Paris et de Versailles , parce que personne n'avoit plus d'amour pour son roi , et ne pouvoit manquer à ce titre , de mériter cette honorable préférence.

2°. Que la commune de Paris supplioit le roi de faire communiquer , par ses ministres , les états et les moyens de subsistance pour une ville telle que Paris , afin de rassurer la multitude sur les craintes qui redoublent aux approches de l'hiver.

3°. Que le peuple demandoit à grands cris , une constitution et des juges pour vider les prisons , et que le roi daignât enfin hâter les travaux des représentans de la nation , et les sanctionner.

4°. Qu'enfin le roi donneroit une grande preuve de son amour à la nation Française , s'il vouloit venir habiter le plus beau palais de l'Europe

l'Europe , au milieu de la plus grande ville de son empire , et parmi la plus nombreuse partie de ses sujets.

Sur quoi le roi a répondu , sur le premier article , que MM. de la Fayette et d'Estaing pouvoient en conférer ensemble , et qu'il y consentiroit bien volontiers.

Sur le deuxième article , il a dit que le ministre , alors présent , avoit reçu des ordres à cet égard.

Sur le troisième article , le roi a répondu qu'il l'avoit signé le jour même.

Sur le quatrième article , il n'y a point eu de réponse précise ; les demandes et les réponses s'étant succédées d'une manière plus générale entre le roi , MONSIEUR , les ministres , quelques seigneurs présens et les deux députés de la commune. Après quoi , messieurs de la Grey et le Fevre , qui accompagnoient , en cette qualité , M. le commandant-général , se sont retirés avec l'espérance la mieux fondée que leur mission auroit une heureuse issue ; que le calme renaîtroit , et que la condescendance de Sa Majesté envers la bonne ville de Paris , seroit pour la France entière le présage des plus beaux jours.

Signé LE FEVRE et DE LA GREY , représentans du district des Carmes.

L E T T R E

De M. le marquis de la Fayette à M. Bailly,
maire de la ville de Paris.

MONSIEUR,

APPELÉ par la confiance des citoyens au commandement militaire de la capitale, je n'ai cessé de déclarer que dans la circonstance actuelle, il falloit que cette confiance, pour être utile, fût entière et universelle. Je n'ai cessé de dire au peuple, qu'autant j'étois dévoué à ses intérêts jusqu'au dernier soupir, autant j'étois incapable d'acheter sa faveur par une injuste complaisance. Vous savez, Monsieur, que de deux hommes qui ont péri hier, l'un étoit placé sous une garde, l'autre avoit été amené par nos troupes, et tous les deux étoient destinés par le pouvoir civil à subir un procès régulier. C'étoit le moyen de satisfaire à la justice, de connoître les complices et de remplir les engagements solennels pris par tous les citoyens envers l'assemblée nationale et le roi.

(195)

Le peuple n'a pas écouté mes avis, et le jour où il manque à la confiance qu'il m'avoit promise, je dois, comme je l'ai dit d'avance, quitter un poste où je ne peux plus être utile.

Je suis avec respect, etc.

L E T T R E

De M. le marquis de la Fayette aux différens districts.

M E S S I E U R S ,

J'AI l'honneur de vous envoyer copie d'une lettre que ma conscience et ma délicatesse m'ont forcé d'écrire à M. le maire de la ville. J'ai pris aujourd'hui toutes les précautions qui dépendent de moi, et vous supplie de veiller avec la plus grande attention à celles qui assurent la tranquillité de votre district.

Permettez-moi de vous offrir l'hommage d'une reconnoissance pour vos bontés et d'un zèle pour vos intérêts, qui me dévoeroient aux fonctions dont vous m'avez chargé, si

N 2

je n'avois perdu les moyens de les exercer utilement.

J'ai l'honneur d'être avec respect , etc.

P. S. Je vous supplie , Messieurs , de ne point tarder à me rendre à moi-même en vous occupant immédiatement d'un nouveau choix.

L'assemblée effrayée et consternée a été à l'instant même entraînée par un mouvement général ; tous les membres se sont levés ensemble ; et ayant M. Moreau de Saint-Méry, président à leur tête , ils se sont portés en foule au bureau des subsistances , où M. le marquis de la Fayette étoit encore avec M. Bailly.

Ils l'ont environné , et , dans ce désordre que les grandes sensations produisent et justifient , tous s'empessoient de dire à M. le marquis de la Fayette la même chose ; que le salut de la ville tenoit à la conservation de son général.

M. de la Fayette a répondu que l'utilité publique elle-même sembloit exiger sa retraite ; que les exécutions sanglantes et illégales de la veille , et l'impossibilité dans laquelle il s'étoit trouvé de les empêcher , l'avoient trop convaincu qu'il n'étoit pas l'objet d'une confiance universelle ; qu'il n'avoit pas cette au-

terité , qui seule peut prévenir ou réprimer les plus grands désordres , et que la confiance seule peut donner : que la démarche touchante des électeurs étoit bien faite pour suspendre sa résolution ; qu'il promettoit de se rendre à six heures du soir à l'assemblée , pour y concerter avec MM. les électeurs ce qui conviendrait à la situation des affaires et à l'avantage commun , dont il feroit toujours sa première loi.

O P I N I O N

DE M. DE LA FAYETTE,

Dans la séance du 22 mai 1790.

(Droit de guerre et de paix.)

JE ne dirai qu'un mot sur la priorité ; je l'ai demandée pour le projet de M. de Mirabeau , tel qu'il a été amendé par M. Chapellier , parce que j'ai cru voir , dans cette rédaction , ce qui convient à la majesté d'un grand peuple , à la morale d'un peuple libre , à l'intérêt d'un peuple nombreux , dont l'industrie , les possessions , et les relations étrangères exigent une protection

efficace. J'y trouve cette distribution de pouvoirs qui me paroît la plus conforme aux vrais principes constitutionnels de la liberté et de la monarchie , la plus propre à éloigner le fléau de la guerre , la plus avantageuse au peuple et dans le moment où l'on semble l'égarer sur cette question métaphysique , tandis que ceux qui , toujours réunis pour la cause populaire diffèrent aujourd'hui d'opinion , adoptent cependant à-peu-près les mêmes bases (1) ; dans ce moment où l'on tâche de persuader que ceux-là seuls sont ses vrais amis qui adoptent tel décret , j'ai cru qu'il convenoit qu'une opinion différente fût nettement prononcée par un homme , à qui quelque expérience et quelques travaux dans la carrière de la liberté ont donné le droit d'avoir un avis.

J'ai cru ne pouvoir mieux payer la dette immense que j'ai contractée envers le peuple , qu'en ne sacrifiant pas à la popularité d'un jour , l'avis que je crois lui être le plus utile.

(1) En effet , les membres du parti populaire s'accordent à refuser au roi le droit de faire la guerre , sans le concours du corps législatif , et veulent que tous traités de paix , d'alliance et de commerce soient consentis par le pouvoir législatif.

J'ai voulu que ce peu de mots fût écrit pour ne pas livrer aux insinuations de la calomnie le grand devoir que je remplis envers le peuple , à qui ma vie entière est consacrée.

A D R E S S E

Des citoyens de Paris à tous les François.

CHERS FRÈRES ET BRAVES AMIS ,

“**J**AMAIS de circonstances plus impérieuses n'ont invité tous les François à se réunir dans un même esprit , à se rallier avec courage autour de la loi , et favoriser de tout leur pouvoir l'établissement de la constitution ”.

Ce vœu que vient d'exprimer le plus chéri des rois , ce vœu que nous avons tous formé , nous vous proposons de l'accomplir aujourd'hui.

Dix mois sont à peine écoulés depuis l'époque mémorable où , des murs de la Bastille conquise , s'éleva un cris soudain : *François, nous sommes libres.* Qu'au même jour un cri plus touchant se fasse entendre : *François, nous sommes frères.*

Oui , nous sommes frères , nous sommes libres , nous avons une patrie ; trop long-tems courbés sous le joug , nous reprenons enfin l'attitude fière d'un peuple qui reconnoît sa dignité.

L'édifice de la constitution s'élève , et contre lui viendront se briser les orages politiques , les efforts de l'intérêt , de l'envie et du temps.

Nous ne sommes plus ni Bretons ni Angevins , ont dit nos frères de la Bretagne et de l'Anjou ; comme eux , nous disons : Nous ne sommes plus Parisiens ; nous sommes François.

Vos exemples nous ont inspiré une grande pensée ; vous l'adoptez , elle est digne de vous.

Vous avez juré d'être unis par les liens indissolubles d'une sainte fraternité de défendre jusqu'au dernier soupir la constitution de l'état , les décrets de l'assemblée nationale et l'autorité légitime de nos rois : comme vous , nous avons prêté ce serment auguste ; faisons , s'il en est temps , faisons de toutes ces fédérations particulières une confédération générale.

Qu'il sera beau le jour de l'alliance des François ! Un peuple de frères , les régénérateurs de l'empire , un roi citoyen , ralliés pour un serment commun à l'autel de la patrie ;

quel spectacle imposant et nouveau pour les nations !

Nous irions aux extrémités du royaume nous unir à vous pour cette solennité ; mais c'est dans nos murs qu'habitent nos législateurs et notre roi. La reconnaissance nous retient et vous appelle auprès d'eux. Nous leur offrirons ensemble, pour prix de leurs vertus et de leurs travaux, le tableau d'une nation reconnoissante, heureuse et libre.

Vous serez avec nous, braves guerriers, nos frères d'armes et nos amis. Vous qui nous avez donné l'exemple du civisme et du courage, vous qui avez trompé les projets du despotisme, qui avez senti que sauver la patrie, c'étoit accomplir vos sermens.

Et vous dont la présence nous eût été si chère, François, que les mers ou d'immenses intervalles séparent de nous, vous apprendrez en recevant l'expression de nos regrets, que nous nous sommes rapprochés par la pensée, et que malgré les distances, vous étiez placés au milieu de vos frères, à la fête de la patrie.

C'est le 14 juillet que nous avons conquis la liberté, ce sera le 14 juillet que nous jurerons de la conserver ; que le même jour, à la même heure, un cri général, un cri

unanime retentisse dans toutes les parties de la France : *Vive la nation , la loi et le roi !* Que ce cri soit à jamais celui de ralliement des amis de la patrie et la terreur de ses ennemis !

De ses ennemis ! Non , François , la patrie , la liberté , la constitution n'auront plus d'ennemis , dès que nous aurons environné de toute la force publique , ces objets sacrés de notre culte et de notre amour. Alors tous ces hommes qui portent encore et semblent chérir leurs fers , s'élèveront à la hauteur de nos communes destinées ; ils aspireront à l'honneur de voir leurs noms inscrits dans ce pacte de famille , monument de notre gloire et garant éternel de la félicité de cet empire.

Nous sommes avec un attachement inviolable , chers frères et braves amis , vos compatriotes ,

Les citoyens assemblés de tous les districts de Paris.

Signés la FAYETTE , commandant-général de la garde nationale parisienne. BAILLY , maire de Paris. CHARON , président des députés de la commune de Paris , pour la fédération nationale. PASTORET , LAFISSE , secrétaires.

A D R E S S E

A l'Assemblée nationale , prononcée par M. de la Fayette , au nom et à la tête des députés de toutes les gardes nationales du royaume.

M E S S I E U R S ,

LES gardes nationales de France viennent vous offrir l'hommage de leur respect et de leur reconnoissance. La nation voulant enfin être libre, nous a chargé de lui donner une constitution. Mais en vain elle auroit attendu, si la volonté éclairée dont vous êtes les organes, n'avoit suscité cette force obéissante qui repose en nos mains, et si l'heureux concert de l'une et de l'autre remplaçant tout-à-coup cet ordre ancien, que les premiers mouvemens de la liberté faisoient disparoître, n'avoit été la première des lois qui succédoient à celles qui n'étoient plus.

C'étoit, nous l'osons dire, un prix dû à notre zèle, que cette fête qui va rassembler tant de frères épars, mais qui, régis à-la-fois par

son influence et par le besoin impérieux, si cher aux bons François, de conserver l'unité de l'état, n'ont cessé de diriger vers un point commun, leurs communs efforts. C'étoit aussi sans doute, un prix dû à vos travaux que cet accord unanime avec lequel ils portent aujourd'hui à l'assemblée constituante de France, leurs adhésions à des principes que demain ils vont jurer de maintenir et de défendre.

Oui, Messieurs, vous avez connu et les besoins de la France et le vœu des François, lorsque vous avez détruit le gothique édifice de notre gouvernement et de nos lois, et n'avez respecté que le principe monarchique; lorsque l'Europe attentive a appris qu'un bon roi pouvoit être l'appui d'un peuple libre, comme il avoit été la consolation d'un peuple opprimé.

Achevez votre ouvrage, Messieurs, et déterminant dans le nombre de vos décrets, ceux qui doivent former essentiellement la constitution française, hâtez-vous d'offrir à notre juste impatience ce code dont la première législature doit bientôt recevoir le dépôt sacré, et dont votre prévoyance assurera d'autant plus la stabilité que les moyens constitutionnels de le voir, nous seront plus exactement désignés.

Les droits de l'homme sont déclarés ; la souveraineté du peuple est reconnue ; les pouvoirs sont délégués ; les bases de l'ordre public sont établis. Hâtez-vous de rendre à la force de l'état son énergie. Le peuple vous doit la gloire d'une constitution libre : mais il vous demande, il attend enfin ce repos qui ne peut exister sans une organisation ferme et complète du gouvernement.

Pour nous, voués à la révolution, réunis au nom de la liberté, garants des propriétés individuelles comme des propriétés communes, de la sûreté de tous et de la sûreté de chacun, nous qui brûlons de trouver notre place dans vos décrets constitutionnels, d'y lire, d'y méditer nos devoirs et de connoître comment les citoyens seront armés pour les remplir ; nous, appelés de toutes les parties de la France par le plus pressant de tous, mesurant notre confiance à votre sagesse, et nos espérances à vos bienfaits, nous portons, sans hésiter, à l'autel de la patrie, le serment que vous dictez à ses soldats.

Oui, Messieurs, nos mains vont s'élever ensemble ; à la même heure, au même instant, nos frères de toutes les parties du royaume proféreront le serment qui va les unir : avec quels

transports nous déployerons à leurs yeux ces bannières , gages de notre union et de l'inviolabilité de nos sermens ! avec quels transports ils les recevront !

Puisse la solennité de ce grand jour , être le signal de la conciliation des partis , de l'oubli des ressentimens , de la paix et de la félicité publiques !

Et ne craignez pas que ce saint enthousiasme nous entraîne au-delà des bornes que prescrit l'ordre public. Sous les auspices de la loi , l'étendard de la liberté ne deviendra jamais celui de la licence. Nous vous le jurons , Messieurs , ce respect pour la loi , dont nous sommes les défenseurs , nous vous le jurons sur l'honneur des hommes libres , des François ne promettent point envain.

ADRESSE AU ROI,

Prononcée par M. de la Fayette, à la tête de
la députation.

SIRE,

Dans le cours de ces événemens mémorables qui nous ont rendu des droits imprescriptibles, lorsque l'énergie du peuple et les vertus de son roi ont présenté aux nations et à leurs chefs de si grands exemples, nous aimons à révéler, en Votre Majesté, le plus beau de tous les titres, celui de chef des François et de roi d'un peuple libre.

Jouissez, Sire, du prix de vos vertus, et que ces purs hommages que ne pourroit commander le despotisme, soient la gloire et la récompense d'un roi citoyen.

Vous avez voulu que nous eussions une constitution fondée sur la liberté et l'ordre public. Tous vos vœux, Sire, seront remplis : la liberté nous est assurée, notre zèle vous garantit l'ordre public.

Les gardes nationales de France , jurent , à
 Votre Majesté , une obéissance qui ne connoitra
 de bornes que la loi , un amour qui n'aura de
 terme que celui de notre vie.

DISCOURS

De M. de la Fayette au nom des gardes nationales du royaume , prononcé à l'Assemblée des cent vingt députés des sections de Paris , le 23 juillet 1790.

« **M**ESSIEURS, c'est avec les sentimens de la plus vive reconnoissance que nous avons reçu votre patriotique invitation. De toutes les parties de l'empire , nous avons volé vers vous pour contracter la plus sainte et la plus indissoluble alliance.

En applaudissant à votre civisme , en partageant avec vous le bonheur de ce pacte fédératif , il nous reste un sentiment de regret , c'est de n'avoir pu partager aussi tous les dangers de vos concitoyens.

Envain le peuple François eût voulu rentrer dans ses droits imprescriptibles ; envain l'assemblée

blée

blée nationale auroit décrété la plus belle constitution ; sans l'établissement des gardes citoyennes , la liberté n'eût brillé un moment à nos yeux que pour aggraver nos maux.

Les Parisiens ont donné , à tout l'empire , les plus héroïques exemples : après avoir servi les premiers la révolution , il étoit digne d'eux de concevoir et d'exécuter le projet de la fédération qui vient de nous unir ; c'est à votre voix , c'est dans vos murs que vos frères rangés autour de l'autel de la patrie ont solennellement consacré leurs armes à la défense de la liberté et ont contracté ce pacte national , dernier écueil des ennemis de la cause publique.

La commune de Paris , Messieurs , en vous chargeant de la disposition et des détails de cette fête civique , ne pouvoit faire un meilleur choix ; permettez que votre assemblée , vos différens comités , et ce *citoyen* , qui après avoir conçu ce grand projet , en a reçu la récompense la plus flatteuse , puisqu'il a eu l'honneur de vous présider , partagent ici nos remerciemens. Nous n'oublierons jamais les témoignages d'amitié que vous nous avez donnés , et s'il étoit possible que les nœuds qui nous attachent à nos frères de Paris eussent besoin d'être resserrés , ce souvenir seul suffiroit pour les rendre à jamais indissolubles.

Nous allons retrouver nos concitoyens , nous leur dirons ce que nous avons vu , ce que nous avons éprouvé , ils partageront notre bonheur et nos sentimens.

Nous sommes , ect. *Signé* LA FAYETTE , président ; MILANGES , LAUXADE , FARAU , VAQUE , secrétaires.

FÉDÉRATION FRANÇOISE.

EXTRAIT d'une lettre écrite par un membre de l'Assemblée nationale , à un de ses amis.

QUEL engagement j'ai pris avec toi ! j'ai promis de t'écrire au sortir de cette fête que la capitale a donnée à la nation. Mais sais-tu dans quel état je suis sorti de cette magnifique solennité ? Je mourois de froid et de faim ; je tombois épuisé de fatigue.

Les grandes impressions que j'ai reçues , comme il arrive presque toujours , m'ont accablé encore , et j'ai perdu à les sentir la force dont j'aurois besoin pour les rendre.

Il faut pourtant te dire quelque chose ; mais sois sûr que je ne te dirai rien de ce que j'ai vu et de ce que j'ai senti : il faut bien du temps

pour te rendre compte de ce qui s'est passé dans un jour semblable.

L'assemblée nationale étoit le lieu du rassemblement de ses membres : ils s'y sont rendus à neuf heures , et y ont attendu une heure et demie jusqu'à ce que le commandant-général de la garde Parisienne , M. de la Fayette , leur indiquât le moment du départ. Ce devoit être celui où les troupes qui alloient se fédérer , parties de l'Hôtel-de-Ville , seroient arrivées en partie à la place de Louis XV , où elles devoient prendre l'assemblée nationale au milieu d'elles. M. de Bonnai , qui , par ses rares talens pour la présidence , étoit si digne d'être à la tête de l'assemblée nationale dans un tel jour , nous a donné en attendant l'ordre de la marche.

Nous nous sommes rendus de la salle de nos séances dans la plus grande allée des Thuileries. Nous devons nous mettre sur deux lignes , deux sur chacune , et par conséquent quatre de front. Un accident a rendu l'exécution de cet arrangement un peu difficile : il pleuvoit depuis quelques jours ; aujourd'hui , jour qui eût été si digne d'un beau soleil , il est tombé des torrens d'eau. Avant de s'être ordonné pour leur marche , avant d'avoir fait un pas , les représentans de la nation étoient inondés ; un para-

pluie servoit quelquefois à trois ou quatre , c'est-à-dire qu'il n'en couvroit aucun. Nous étions entre deux eaux ; il y avoit de quoi se désoler : nous avons pris un meilleur parti ; tout se tourne facilement en joie , lorsque la joie est au fond des ames ; nous avons pris le parti de rire de notre désastre. Le long de notre route , nous avons trouvé par-tout les mêmes dispositions , dans les doubles et triples rangs de spectateurs qui s'étoient placés sur le passage ; ils étoient trempés , et ils chantoient. Dans le Cours-la-Reine , il n'eût pas été aisé de dire si c'étoit sous les arbres ou sur les arbres qu'il y en avoit davantage.

Près du Pont-tournant , nous avons été salués par M. de la Fayette ; à côté de ce général , qui réalise si bien les espérances qu'il avoit données dans sa plus grande jeunesse , nous avons vu un bataillon de héros qui n'étoient guère plus grands que leurs sabres et leurs bonnets de grenadiers ; ce sont des soldats de douze à treize ans ; leur bataillon se nomme *l'espérance de la patrie* : non loin d'eux étoit le bataillon des vétérans ; ainsi on passoit d'une émotion douce à une émotion profonde , et on voyoit d'un même coup-d'œil la fin de la vie et son commencement consacrés à la patrie.

Tu sais, mon ami, combien de fois nous avons été attendris jusques aux larmes, en admirant dans Plutarque des tableaux qui ont peut-être servi de modèle à celui-là, mais qui jusqu'à présent ne s'étoient vus que dans l'histoire de l'antiquité; tu vas voir que nous allons rendre cette histoire des anciens très-vraisemblable.

Depuis l'extrémité du Cours-la-Reine jusqu'à la barrière de la Conférence, il y a, comme tu le sais, par-tout des maisons d'un côté: nous n'en avons presque pas vu une seule; elles étoient cachées presque entièrement par les spectateurs qui sortoient en quelque sorte des fenêtres pour y trouver plus de place. Dans plusieurs endroits on avoit découvert les toits, mais ils étoient couverts de monde.

Un pont très-sûr et très-large avoit été jeté dans quelques jours, vis-à-vis le Champ-de-Mars, sur des bateaux, pour le passage des fédérés et des représentans de la nation. En marchant sur ce pont, dont la construction rapide nous paroissoit une espèce de prodige, nous avons devant les yeux un arc de triomphe qui ouvroit à la marche trois grandes portes, dessinées à-peu-près sur le modèle de celui de la porte St.-Denis. Les bas-reliefs, les inscriptions de cet arc de

triomphe , parloient non de guerres et de victoires sanglantes , mais de liberté , de constitution , des droits de l'homme.

Lorsque nous avons eu passé ces portes triomphales , ce n'est pas dans un champ que nous avons cru entrer , mais dans un autre monde. Imagine-toi un espace immense terminé des deux côtés par un pourtour de terres transportées , sur lesquelles on avoit placé trente rangs de banquettes , et séparées par carrés pour laisser des intervalles libres aux sorties , aux entrées et à tous les mouvemens.

Vis-à-vis l'arc de triomphe et à l'extrémité opposée de ce vaste Champ-de-Mars , s'élevoit une galerie couverte d'un dessin élégant ; au milieu et à-peu-près à la moitié de la hauteur paroissoit le trône du roi des François , de Louis XVI : à la droite et à la gauche du trône , depuis le niveau du sol jusqu'à toute la hauteur à-peu-près du pavillon , s'élevoient successivement des gradins destinés à servir de sièges ; ceux de la partie supérieure aux représentans de la nation ; tous les autres aux membres de la municipalité , aux électeurs de Paris , aux députés extraordinaires de tout le royaume.

Au dessus du trône et dans la partie la plus élevée de la galerie , étoit un cabinet destiné

à recevoir la reine , M. le dauphin , la famille royale et leur suite. Du milieu de l'immense enceinte du Champ-de-Mars , qui paroissoit plus immense encore depuis que tant d'objets en marquoient l'espace , étoit l'autel de la patrie. Des quatre côtés des degrés faits par leur étendue pour servir de marches à tout un peuple , conduisoient à sa hauteur par des pentes douces , sur lesquelles étoient répandus des ministres de la religion , vêtus en blanc , et dans ce costume qui rappelle à l'imagination les lévites et les hiérophantes.

A l'instant où l'assemblée nationale a été frappée de ce superbe tableau qui se dessinoit devant elle , les marches de l'autel étoient couvertes de gardes nationales sous leurs armes , et les ministres pacifiques de la religion debouts sur l'autel le plus élevé peut-être de tous ceux qui ont jamais été érigés , sembloient être à cette élévation , non plus pour dominer les hommes , mais pour s'approcher plus près du ciel.

A ce même moment la pluie recommençoit avec plus de fureur , et dans toute l'étendue des terrasses latérales , les spectateurs se couvrant de leurs parapluies serrés les uns contre les autres , formoient au dessus de leurs

têtes comme une espèce de toit de taffetas de couleurs variées. Bientôt après la pluie a cessé , et les parapluies repliés ont laissé paroître plus de cent mille spectateurs.

Dans l'enceinte même étoient déjà rangés en ligne des deux côtés ceux des gardes nationales qui étoient arrivés.

Les gradins de la partie inférieure de la galerie étoient occupés par ceux à qui ils étoient destinés ; dans le cabinet où devoit se rendre la famille royale , on ne voyoit encore que quelques ministres de Sa Majesté et d'autres personnes de sa suite. Le trône attendoit le Roi des François.

Lorsque nous sommes montés à nos places , il a fallu attendre près de trois heures avant que tous les fédérés soient arrivés , avant que le rassemblement des bannières de tous les départemens ait pu être complet dans le Champ-de-Mars.

Les ondées revenoient toujours et sembloient avoir conjuré d'attrister la fête : mais elles ont bien mal réussi ; au milieu d'une averse , quelques-uns des fédérés se sont mis à danser en rond ; ils ont trouvé bientôt des imitateurs ; les danses se sont singulièrement multipliées ; quelquefois les cercles se resserroient , et il y

en avoit un plus grand nombre ; quelquefois ils s'élargissoient , et un très-petit nombre couvroit tout l'espace du Champ-de-Mars. L'air retentissoit de chants et de cris de joie ; on ne voyoit que soldats et grenadiers courant et sautant en se tenant par la main ; jamais il n'y eut de spectacle plus agréable à-la-fois et plus imposant que celui d'une armée qui , au moment de jurer de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la liberté , danse autour de l'autel de la patrie , sous les regards de ses législateurs.

Un autre sentiment que le cœur de ces soldats de la nation laissoit échapper à chaque instant , c'étoit l'impatience de voir le roi ; il y a eu un moment où l'on a couvert le trône pour le garantir de la pluie. A ces mouvemens dont on ne pouvoit pas bien juger à de si grandes distances , des milliers de voix ont frappé les airs du cri de *vive le Roi* , des milliers de bras et de sabres ont été levés en l'air comme agités par la joie de cette proclamation.

La présence de la reine a excité les mêmes acclamations ; elles ont redoublé lorsque prenant plusieurs fois le jeune héritier du trône dans ses bras , elle l'a élevé pour le montrer au

peuple comme pour le présenter à l'amour et au sacre de la nation. Dans ces cris prolongés , et qui remplissoient sans interruption le vaste local où ils se répandoient , on distinguoit les sentimens dont étoient pénétrés ces représentans des défenseurs d'une nation aussi douce que valeureuse. Tu aurois vu dans cette occasion , mon ami , ce que ton ame doit croire facilement , que la grandeur et la majesté ne sont jamais si puissantes et sur-tout si sacrées que lorsqu'elles s'entourent des douces affections de la nature.

Lorsque le monarque a paru et qu'il est allé s'asseoir sur ce trône qui ne se cachoit plus dans le fond d'un palais , tu aurois vu de toutes les parties du Champ-de-Mars , accourir les gardes nationales et les soldats ; tu les aurois vus s'amoncelant et se pressant autour des gradins de la galerie , se cacher presque les uns et les autres , et ne montrer de leurs corps que leurs visages où se peignoient tous les mouvemens de leurs ames. Où sont-ils ces vils esclaves , où sont-ils ces imposteurs qui faisoient redouter aux rois la liberté du peuple comme la destruction de la monarchie ? Quel roi reçut jamais des témoignages d'un amour plus sincère et plus tendre ? Quel

trône entendit jamais retentir des hommages plus nombreux et plus éclatans ! Jamais Louis XIV , dans ses galeries Asiatiques ou dans ses tristes jardins de Versailles , vit-il son trône décoré d'un si magnifique spectacle ?

Lorsque toutes les bannières ont été rassemblées , toutes ont été portées autour de l'autel pour y être bénies au nom de l'Être suprême. Ah ! sans doute la bénédiction du ciel doit descendre sur les drapeaux d'un peuple éminemment valeureux , et qui a promis dans ses lois de ne jamais se souiller par la coupable gloire des conquêtes. Au sortir de l'autel , les départemens ont fait passer successivement leurs bannières auprès de Sa Majesté , et alors on a vu se former une grande partie de ces soldats citoyens en deux files , dont une , d'un bout touchoit aux marches *du trône* et de l'autre aux marches *de l'autel*.

M. de la Fayette , à qui la sûreté de cette grande journée avoit été confiée et par les décrets de l'assemblée nationale , et par le roi , a paru au milieu de ces deux rangs , et descendant de son cheval blanc , à une certaine distance de la galerie , on l'a vu s'approcher du trône de Sa Majesté pour en recevoir *l'ordre*. Est-ce Tacite qui dit , à propos d'*Agricola* , que

rien ne rehausse l'éclat d'un trône , comme de voir se courber devant lui le front d'un homme dont l'ame est fière et noble , et qui jeune encore , compte des triomphes dans sa vie ? Je ne suis pas sûr que Tacite l'ait dit , mais je l'ai senti aujourd'hui.

C'est l'évêque d'Autun qui a célébré cette messe , qui en effet ne devoit être célébrée que par un prêtre qui a senti que Dieu ne vouloit pas être adoré par des esclaves. Il est des occasions où les mystères qu'il faut toujours croire , paroissent moins surnaturels : aujourd'hui , par exemple , et en écoutant cette messe , on a dû croire plus facilement que Dieu est descendu sur cet autel , autour duquel une nation heureuse fait le serment de remplir constamment le devoir le plus sacré.

Tu connois , mon ami , la formule du serment des fédérés , celle des représentans de la nation , celle du serment du roi des François : tous ces sermens ont été prononcés les yeux en larmes , et ces larmes sont bien un garant aussi qu'ils ne seront pas vains.

Enfin , mon ami , que puis-je te dire ! Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu un plus beau spectacle sur la terre , ni jamais tant d'ames à-la-fois pénétrées de la même joie.

DISCOURS

DE M. DE LA FAYETTE,

A l'Assemblée des cent quarante-quatre notables.

Du 19 octobre 1790.

MESSIEURS, la garde nationale réunie ici par détachement, s'empresse de vous porter son hommage. Elle jouit de la confiance du peuple en vous. Elle a été témoin de vos sermens envers lui ; elle en garantira l'exécution par sa parfaite obéissance à vos ordres, et par ce vrai patriotisme qui caractérisent toujours l'armée de la révolution, et le soutien de l'ordre constitutionnel.

L E T T R E

Du corps des officiers de la garde nationale de
Besançon, au corps des officiers de celle de Paris.

M E S S I E U R S ,

NOUS avons frémi comme le reste de la France, aux récits des dangers qu'ont courus les représentans de la nation, et le roi des François. Nous avons dans ce moment les yeux ouverts sur les travaux de cette respectable Assemblée, en laquelle réside l'espoir de tous les vrais citoyens. Plus particulièrement intéressés aux députés de notre province, c'est sur la sauve-garde de votre loyauté que nous mettons leur honneur et leur vie : sans inquiétude désormais sur leur sort, nous les verrons respectés et tranquilles, coopérer à cette heureuse régénération, qui doit faire l'étonnement des nations étrangères. Notre confiance est sans bornes ; elle nous est inspirée par les marques de dévouement et de patriotisme qui vous ont distingués depuis le commencement des troubles qui agitent notre patrie.

Nous sommes François, vos frères, François comme vous, animés du même zèle et du même intérêt. Malgré l'espace qui nous sépare, dites un mot, et vous nous verrez courir vous joindre, et vous prouver que de tous vos concitoyens, il n'en est pas de plus vrais et de plus zélés.

Signé, les officiers de la garde nationale de Besançon.

R É P O N S E

De M. le commandant-général, et de tous les officiers de la garde citoyenne Parisienne.

M E S S I E U R S ,

LA garde nationale vivement touchée de votre démarche, trouve dans la justice que vous rendez à ses sentimens, de nouveaux encouragemens pour remplir ses devoirs. C'est avec un zèle pur, qu'elle s'est acquittée de ceux que les circonstances lui ont dictés. C'est avec un zèle sans bornes, soutenu par ce sentiment de patriotisme et de fraternité qui l'unit à vous, qu'elle remplira tous ceux que

vous lui retracez. Continuer à défendre l'Assemblée nationale et le roi, contre les ennemis publics, assurer l'inviolabilité des représentans de la nation, la liberté de leurs délibérations, *et les droits d'un monarque chéri, dont le bonheur personnel est un devoir comme un besoin pour nous*; recevoir avec soumission, maintenir avec fermeté les droits de l'Assemblée nationale, et particulièrement ceux qui uniront par les liens d'une fraternelle égalité toutes les portions et tous les citoyens de l'empire, voilà les principes dont l'honneur nous est mutuellement garant, et pour lesquels tout notre sang est prêt à couler.

Pénétrés jusqu'au fond du cœur de vos offres généreuses et de l'affection que vous nous témoignez, nous y répondrons par tous les sentimens d'une amitié et d'un dévouement réciproques, avec lesquels nous serons pour jamais, etc.

Signé, le marquis de la FAYETTE, et les officiers de tous les grades de la garde citoyenne parisienne.

EXTRAIT

E X T R A I T

DES REGISTRES DU CORPS MUNICIPAL.

Du 8 novembre 1790.

M. le commandant-général a dit :

J'attends depuis plusieurs jours, l'époque où vos premières et indispensables opérations vous permettront de m'entendre. M. le maire m'a indiqué celui-ci ; et quelle que soit l'urgence de vos travaux , je ne puis plus tarder à mettre sous vos yeux quelques observations.

La saison rigoureuse approche : c'est le temps où la garde nationale redoublera de zèle. Nous le devons à cette heureuse révolution qui , en rendant au peuple ses droits , assure son bonheur ; à cet ordre constitutionnel , dont nous sommes les défenseurs : nous le devons à nos concitoyens , dont le repos est fondé sur notre vigilance.

Mais plus nous sommes déterminés à tout sacrifier à ces grands et touchans devoirs , plus nous osons espérer que votre sollicitude cherchera à les rendre plus faciles , soit par les réglemens qui doivent nous guider dans l'exécution de vos ordres , soit par votre attention

aux différentes réclamations que nous avons à présenter.

J'ai prévenu vos intentions, Messieurs, en recueillant dans chaque bataillon les demandes que je devois vous soumettre. Je visiterai aussi tous les corps-de-gardes de la capitale, dont plusieurs exigent de prompts secours. C'est en prenant personnellement ces informations, que j'ai l'honneur de vous présenter les états des plus urgens besoins.

Je suis convenu avec mes frères d'armes, que nous établirions pour cet hiver un plan général de service qui suffise à notre surveillance, sans multiplier inutilement les fatigues.

Vous savez, Messieurs, que chaque division fournit tous les dimanches et fêtes, un bataillon de manœuvres. Il importe à leur instruction de faire l'exercice à feu, et j'espère que je continuerai à obtenir cette permission. Il conviendrait aussi d'augmenter la distribution des munitions dans les bataillons, ainsi que la portion délivrée à chaque volontaire.

Je sais qu'on m'objectera l'immense consommation qui s'est déjà faite; mais on m'a promis dans chaque bataillon de prendre, à cet égard, les plus grandes précautions.

L'état de l'artillerie que je crois utile de pu-

blier , ainsi que , de mois en mois , celui des poudres , vous fera connoître que , si nous avons un grand nombre de pièces embarrassantes par leur calibre ou leurs défauts , nous sommes loin de posséder deux canons de quatre , par bataillon , complètement montés.

Le département de la garde nationale avoit pensé à fondre dans l'intérieur de Paris , quelques-unes des mauvaises ou inutiles pièces : mais ce projet , bon en lui-même , ne peut avoir ma recommandation , lorsqu'outre la dépense considérable qu'il entraîne , il devient pour les malveillans ou les ignorans , un objet d'inquiétude ; et je crois qu'il suffit de permettre cette disposition particulière à ceux des bataillons qui voudroient échanger une pièce hors de service pour des canons de campagne.

Plusieurs bataillons souhaitent former des compagnies de canonniers volontaires. J'applaudis à cette institution , dont j'ai reconnu l'heureux effet ; et pour laquelle je sollicite votre permission.

M. le maire doit vous entretenir d'un projet de répartition des sous-officiers et soldats d'artillerie , que la commune avoit maintenus provisoirement , et dont soixante environ ont d'autant plus de droits à votre sollicitude , qu'ils étoient

distingués parmi les hommes les plus instruits et les meilleurs de leurs régimens, que le plus pur patriotisme leur a fait quitter, le 13 juillet 1789, pour se joindre aux défenseurs de la liberté.

Rappelez-vous-les, Messieurs, ces journées mémorables, sur lesquelles le civisme de nos troupes, et sur-tout des ci-devant gardes-françoises, eut tant d'influence !

Rappelez - vous aussi le jour où jurant au peuple qui me nommoit son général, de vivre ou mourir pour sa cause, je promis à cette foule de soldats patriotes qui se pressoit autour de moi pour joindre leurs sermens aux miens, je leur promis, aux acclamations de tous les citoyens, que jamais nous ne perdrions de vue leurs intérêts et le soin de leur bonheur !

Ces engagemens, combien de fois ne furent-ils pas renouvelés ! et dans les assemblées de districts et de bataillons, et lorsque je proposai de diviser les troupes soldées, et particulièrement dans la matinée du six octobre !

L'assemblée nationale n'a décrété encore, sur la garde du roi, aucun article constitutionnel ni législatif. Je n'imagine pas qu'il doive être, avant l'achèvement de la constitution, rien changé à l'ordre actuel ; mais je me croirois coupable et ingrat, si ma prévoyance n'avoit appelé la vôtre sur deux objets.

1°. La conservation constitutionnelle des gardes nationales volontaires dans la garde du roi ; 2°. l'admission des grenadiers soldés et partie des troupes du centre dans toute création nouvelle, qui pourroit avoir lieu, d'un régiment françois de gardes à pied.

Nous devons ici, Messieurs, nous rappeler avec reconnoissance, le desir que le roi a si souvent manifesté, que les gardes nationales ne soient jamais éloignées de sa personne ; et dans l'époque récente où l'on vient de répandre des inquiétudes sur la prétendue formation de je ne sais quel corps de six mille hommes, pour une maison militaire du roi ; sur l'admission dans ce corps de tout ce qui, des ci-devant gardes-françoises, n'avoit pas joint nos drapeaux, ect., ect. ; j'aurois été, si j'en avois eu besoin, de plus en plus assuré des sentimens du roi, puisque, dans un billet particulier, il s'exprimoit encore de nouveau en faveur de l'idée que les grenadiers soldés, et une partie des compagnies du centre fussent admis dans sa garde à pied, lorsque cet objet seroit dans le cas d'être mis à exécution ; et que le roi renouvelloit aussi l'expression de l'intention, que les volontaires des gardes nationales ne cessassent jamais de faire le service auprès de sa personne, dans les différens endroits où il se trouveroit. P 3

Mais comme les alarmes augmentoient , surtout dans les casernes ; que tous les jours on cherchoit à persuader aux troupes que l'assemblée nationale , le roi , la municipalité , l'état-major les repousseroient ou les oublieroient ; et qu'enfin on étoit parvenu à les engager à une assemblée de toute la garde soldée , dans laquelle devoient se discuter les craintes que je viens de vous exposer , j'ai cru , pour détruire ce bruit de la levée d'un corps de six mille hommes qu'on répandoit avec tant de soin , et pour assurer de plus en plus la confiance avec laquelle les troupes doivent attendre l'époque où l'assemblée nationale et le roi pourront fixer leur sort ; j'ai cru devoir , dis-je , faire évanouir par la communication d'un billet du roi , plusieurs de ces fausses idées dont on les tourmentoit , et dont je m'applaudis d'avoir si complètement anéanti l'effet.

L'organisation de la garde nationale est depuis long-temps l'objet de nos vœux. Vous savez , Messieurs , que souvent , soit comme représentant de la nation , soit comme président des gardes nationales fédérées , j'ai exprimé le desir et le besoin qu'elles ont de trouver dans les décrets leur place constitutionnelle , et d'y lire leur devoir. Je le dois à ceux de mes frères d'armes

dont j'ai l'honneur d'être commandant : je le dois aux autres gardes nationales , dont la confiance et l'amitié m'imposent des obligations chères à mon cœur. Aujourd'hui toutes les divisions de l'armée parisienne se joignent à l'arrêté du bataillon des Jacobins Saint-Honoré : et je vous sou mets , Messieurs , l'idée d'une assemblée générale des députés de toutes les compagnies à l'hôtel-de-ville , afin de présenter à l'assemblée la pétition que l'adhésion de tous les bataillons a consacrée.

Voilà , Messieurs , les rapports et les demandes que je devois vous soumettre. M. le maire , à qui j'ai journellement rendu compte de ma conduite et de mes motifs , s'unira sans doute à moi pour demander votre attention en faveur de ces différens objets , nommément dans tout ce que la reconnoissance et l'honneur nous prescrivent.

Quant à moi , pour qui la fin de la révolution , et l'établissement de la constitution , sont le terme de toute autre existence en France , que celle de simple citoyen , je n'en serai , pendant cet intervalle , que plus ardent , plus pressant , plus imperturbable défenseur de tous ceux que j'ai vus autour de moi bien mériter de la patrie. L'heure qui s'avance ne permet pas que

vous délibériez long-temps ; mais je vous supplie de ne pas reculer l'ajournement : et je me retire, Messieurs, avec tous les sentimens du respect, et de l'obéissance qui m'attache à vous, ainsi que de ma sensibilité pour la manière dont vous avez daigné me recevoir ».

Le corps municipal, après avoir entendu avec intérêt le discours de M. le commandant-général, a arrêté qu'il en prendroit les différens objets en grande considération ; déclarant qu'il n'oubliera jamais les services rendus à la patrie et à la liberté par l'armée parisienne, et la reconnaissance qu'il doit à ceux qui ont tout sacrifié aux succès de la révolution.

Signé BAILLY.

A N E C D O T E.

LA municipalité de Paris s'est assemblée extraordinairement pour délibérer sur les troubles dont les ennemis de la révolution ont établi le foyer au caveau.

A la suite du mot d'ordre donné dimanche par le général, on lit ce qui suit : « Le commandant-général apprend, avec la plus vive douleur, que des personnes portant l'uniforme de la garde nationale, se permettent, dans les lieux publics, des actes de violence qui ont pu quelquefois s'attribuer à leur attachement pour lui. Il déclare qu'il ne connoit pour amis, que les amis de la liberté et de l'ordre, et il recommande aux troupes des corps-de-gardes et aux patrouilles, de tenir la main à l'exécution des ordres qu'ils ont reçus ou pourroient recevoir du pouvoir civil ».

L E T T R E

D'un membre du Club des J . . . à son ami.

De Paris le 8 novembre.

MA foi , mon cher , ce la Fayette est sorcier ; je ne sais comment il a fait pour rencontrer si juste. Nous contreminions avec succès les aristocrates , nous comptions profiter de leur travail , s'ils réussissoient à faire faire quelque mouvement à la garde-nationale du centre , pour demander que l'assemblée et le roi assurassent son sort.

Nous pouvions raisonnablement nous flatter de remplir notre projet , d'en former un régiment , sous les ordres de qui nous aurions voulu combattre , régiment qui , marchant ou dormant , suivant que le succès de nos desseins l'eût exigé , nous auroit rendu maîtres de la capitale , tant que l'erreur du patriotisme , abusé par son exaltation , se seroit prolongée.

Les compagnies étoient prêtes à s'assembler ; le général Motier envoya chercher deux grenadiers de chaque compagnie du centre ; il leur lit une lettre du roi , qui assure qu'il les employera

dans sa garde militaire à pied , quand il formera sa maison ; et que les volontaires continueront , quelque part qu'il aille , leur service près de sa personne.

Ces braves gens , dans l'émotion de leur reconnaissance , vont publier cette bonne nouvelle ; la troupe est satisfaite , heureuse de cette perspective , de la certitude de n'être pas séparées , dans le service du roi , de leurs frères d'armes volontaires , l'ordre renaît , la tranquillité est assurée , et notre spéculation renversée.

Nous avons bien essayé la ressource d'une dénonciation , mais Motier s'en moquera encore.

La lettre qu'il peut montrer répondra à tout , elle prouvera qu'il n'a été question que , dans l'avenir , de former la maison du roi ; elle prouvera que la garde citoyenne volontaire ne sera pas pour cela écartée d'auprès de lui ; elle prouvera enfin que ce qu'on lui impute à crime , est l'action d'un bon citoyen , d'un ami du peuple et du trône , qui veut assurer au premier le droit d'entourer et de garder toujours le second.

Tu verras , mon ami , que cela finira , comme nos précédentes tentatives , par un retour mieux prononcé à la subordination et à l'ordre , un attachement plus fortement senti à ce maudit

général , et qui sait , peut-être , par des remerciemens qu'il obtiendra.

Suis la dénonciation si tu veux ; pour moi , j'ai peur d'être pris sur le fait , et j'y renonce.

L E T T R E

D'un aristocrate à son ami.

COMME il nous a déjoués , ce la Fayette ! comme nos espérances sont trompées , mon cher ami ! nous n'avons plus rien à attendre de nos tentatives auprès de la garde-nationale du centre , et la voilà attachée à la révolution , par le double motif de l'honneur et de son intérêt , bien entendu. La garde-nationale volontaire n'aura non plus aucune plainte à former , et il ne nous reste pas même le foible espoir qu'un mécontentement passager nous a donné quelquefois.

Vous savez quels projets nous avons fondés sur la formation de la maison militaire du roi ? Quoique Sa Majesté , de concert avec M. de la Fayette , fût déterminée à ne s'en occuper qu'après la constitution , ou à sa fin , nous espérions encore la composer à notre gré , et y placer ceux que nous voyons de bon œil ; ceux qui ,

comme nous , ont perdu à la révolution , et sont intéressés ou à la détruire , ou à en anéantir l'effet. Nous allons faire agir les ressorts que nous avons forgés , pour exciter des mouvemens dans la garde-nationale du centre, en lui insinuant qu'on ne s'occupoit pas d'assurer son état , sa consistance , et son service habituel près du roi.

Point du tout , voilà que la Fayette a rappelé au roi l'espérance que Sa Majesté avoit donnée de garder au service de sa personne , une troupe prise dans cette garde-nationale du centre , et le roi a consenti à réaliser cette espérance par une promesse.

Mais , comme s'il étoit décidé que Sa Majesté elle-même renverseroit tous nos plans , et seroit le boulevard de la constitution , le génie tutélaire de la paix , elle a annoncé cette nouvelle à M. de la Fayette , en y ajoutant tout ce qui pouvoit ôter les prétextes pour exciter des troubles ou du désordre. Elle annonce qu'elle placera près de sa personne , et la troupe du centre et les volontaires , c'est-à-dire les plus fermes soutiens de la liberté. Nous n'avons plus qu'un parti à prendre ; c'est de céder à l'orage et à la fortune : en un mot , de souffrir la révolution que nous ne pouvons empêcher.

Mon génie alarmé tremble devant le sien.

LETTRES DIVERSES.

LET T R E

DU BATAILLON DES MATHURINS

A M. DE LA FAYETTE.

NOTRE GÉNÉRAL,

LE bataillon des Mathurins ne vient pas servilement fléchir le genou devant l'idole , ni l'encenser , comme le disent insolemment vos ennemis et les nôtres. Les citoyens devenus soldats , et soldats libres , ne connoissent plus , depuis qu'ils vous ont choisi pour leur chef , ces expressions adulatrices et humiliantes , si en vogue sous l'ancien régime , et qui déshonoroient autant ceux qui s'en servoient que ceux à qui on les adressoit.

Le bataillon des Mathurins , profondément affligé et indigné des calomnies atroces que les ennemis de la patrie ne cessent de répandre dans le public sur votre compte , vient seule-

ment vous protester que , bien loin d'y prendre aucune part , il n'a cessé de vous aimer , de vous chérir , de vous respecter , parce que vous êtes un citoyen vertueux et digne de commander à des hommes libres , à des François enfin. Nous venons vous dire que nous ne doutons pas que le but de ces lâches ennemis est de vous rendre suspect à la garde-nationale. Nous venons vous conjurer , au nom de la patrie , de ne point abandonner vos frères d'armes qui ont placé toute leur confiance en vous , et de continuer à mépriser vos ennemis , tant qu'ils se contenteront de répandre sur vous des calomnies , qui prouvent autant leur méchanceté que leur lâcheté et leur foiblesse. Mais , notre général , s'ils vou-
loient vous attaquer en face , attenter à votre liberté , à vos jours , nous vous jurons , sur nos drapeaux , qu'ils ne parviendroient à vous que lorsqu'ils auroient renversé le rempart formé par nos corps autour de votre personne chérie.

BATAILLON DE LA TRINITÉ.

EXTRAIT des registres de délibérations du bataillon de la Trinité , troisième de la troisième division de la garde nationale Parisienne.

CEJOURD'HUI , samedi 11 septembre 1790 , le bataillon de la Trinité assemblé , délibérant sur différens faits qui lui ont été dénoncés , particulièrement relativement à des calomnies journellement débitées contre M. de la Fayette , son général , a vu , avec douleur , que les ennemis de la révolution se servoient de cet odieux moyen pour enlever à l'armée citoyenne de Paris , leur brave et estimable chef , a arrêté que le bataillon s'assembleroit demain matin , dimanche 12 de ce mois , prendroit les armes , se rendroit , sous son drapeau , chez le général ; et que l'un des camarades portant la parole , au nom du bataillon , se rendroit l'organe des sentimens d'estime et d'attachement dont chaque soldat citoyen est pénétré pour lui.

Fait en assemblée , le 11 septembre 1790.

Signés , GAUTHIER , commandant.

CANTAT , capitaine et secrétaire.

C O P I E

Du discours prononcé au nom et par ordre du
bataillon de la Trinité, par un des officiers.

GÉNÉRAL,

LES soldats citoyens du bataillon de la Trinité viennent, sous leur drapeau, vous renouveler l'assurance d'une confiance et d'un dévouement sans bornes; les sentimens qu'ils vous ont voués étant commandés par l'estime la mieux méritée, ils ne peuvent être altérés par les efforts et les inculpations des ennemis de la révolution: c'est, général, un hommage digne de vous, que celui que vous rendent en ce moment des hommes qui, lorsqu'ils ont pris les armes, ont juré de ne dépendre désormais que de la loi, de ne louer que le courage et la vertu.

BATAILLON

MONSIEUR LE COMMANDANT-GÉNÉRAL ,

L'HOMMAGE que vous rend en ce moment le bataillon de la Jussienne est libre ; il est pur comme son patriotisme : aucune considération ne l'a déterminé que celle du bien public. --- La confiance qu'il a en vous ne s'est point démentie , ne s'altérera jamais , parce que vous serez toujours le chef et l'ami de la révolution ; le soupçon n'est pas fait pour nos cœurs. --- Soldats de la patrie , nous nous ferons toujours un devoir d'obéir aux ordres du chef que nous nous sommes donnés , et dont le civisme et les talens ont tant contribué à maintenir le bon ordre dans cette grande ville. --- Nous vous en renouvelons l'assurance pour écarter de vous tout ce qui pourroit troubler votre tranquillité.

Il n'y a qu'une opinion dans l'armée Parisienne ; ce n'est pas celle de l'enthousiasme et du délire , mais bien l'opinion raisonnée de la justice qui vous est due.

Puisse cette assurance de nos sentimens , mon général , vous être aussi agréable qu'il

est flatteur pour nous de vous en convaincre ,
et pour moi d'en être l'interprète !

N. . . .

BATAILLON DE NOTRE-DAME.

MON GÉNÉRAL ,

J'AI l'honneur , conformément à une délibération d'une assemblée du bataillon de Notre-Dame , de vous offrir un exemplaire du discours dans lequel il vous a exprimé ses véritables sentimens. J'attacherai toujours un prix infini au bonheur d'avoir été auprès de vous l'organe de citoyens qui ont montré un zèle infatigable pour la cause de la liberté ; cet amour sera parmi nous aussi inaltérable que l'attachement respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être ,

Mon général ,

Votre très-humble et
très-obéissant serviteur

18 septembre.

DE LA CHESNAYE.

DISCOURS

Prononcé le vendredi 10 septembre 1790 , à M. de la Fayette , Commandant-Général de la garde nationale Parisienne , en présence du bataillon de Notre-Dame , par M. de la Chesnaye , commandant dudit bataillon.

LE bataillon de Notre-Dame ne connoît d'hommages vraiment dignes d'être offerts à la magnanimité de son général , que dans les sentimens dictés par le courage et par l'honneur. Instruit par vos vertus , animé par votre zèle , il sait endurer tout , parce qu'à votre exemple l'amour de la liberté est son premier élan , et la prospérité publique son principal espoir.

Fier de la sécurité de votre conscience , vous laissez à la calomnie la rage de lancer et de voir ses traits se briser à vos pieds ; et tandis que les amis de votre gloire se courroucent de ses forfaits , vous vous avancez vers l'immortalité.

Le vœu du bataillon de Notre-Dame est

sans doute , de vous y porter ; pénétré de la sublimité de votre patriotisme , entraîné par la supériorité de vos lumières , vous le trouverez , dans tous les temps , dans toutes les circonstances ; vous le voyez venir , sous ses drapeaux , vous jurer , mon général , attachement , obéissance , soumission et dévouement à vos ordres.

BATAILLON DU ROULE.

LE samedi onze septembre mil sept cent quatre-vingt-dix , le bataillon de la section du Roule , quatrième de la sixième division , justement indigné des bruits calomnieux que les ennemis de la liberté , de l'ordre et du bien public ont semé avec artifice contre un général dont les principes pour la liberté sont aussi inébranlables que notre fidélité à ses ordres ,

A arrêté qu'il se rendroit à l'instant , et en ordre de bataille , chez le général , pour lui jurer de nouveau amour et obéissance , et pour que cet acte public déconcerte les projets des méchans , et leur apprenne combien nous sa-

vous apprécier l'homme , qui , jeune encore , a protégé la liberté dans les deux mondes.

Arrête encore le bataillon , que son commandant prononcera le discours suivant :

M O N G É N É R A L ,

Vos compagnons d'armes du bataillon du Roule , viennent vous renouveler , avec le serment sacré de leur obéissance , le libre hommage de leur estime. C'est entre vos mains que nous avons juré , que nous jurons encore de périr , s'il le faut , avec vous , autour du berceau de la liberté.

Je n'affoiblirai point , par un discours oratoire , les sentimens exprimés par la démarche du bataillon : je vous présenterai seulement , mon Général , une image forte ; c'est mon bataillon réuni comme un faisceau d'armes par le lien de la liberté. Cette force est à la disposition du Général , qui , quelque monde qu'il habite , est l'appui de la liberté.

Le bataillon a arrêté que copie de l'arrêté et du discours , seroit remise à Monsieur le Commandant-Général.

Délibéré et arrêté en l'assemblée du bataillon du Roule , les jour , mois et an que dessus.

Signé en la minute , DARJUZON , commandant ;
PHILIPPE , lieutenant des grenadiers ; COMBETTE ,
capitaine des chasseurs , ect , etc , etc .

A D R E S S E

A M. DE LA FAYETTE ,

Par le Bataillon de Nanterre.

G É N É R A L ,

C'EST avec la plus vive douleur , que nous avons vu les traits empoisonnés de la calomnie se diriger sur vous , et les efforts de nos ennemis chercher à détruire la confiance que nous a toujours inspiré votre patriotisme et votre loyauté : le mépris et l'indignation qu'ils nous inspirent , vous vengent d'eux , et votre sage prévoyance , déjouera toujours leurs lâches complots.

C'est d'après ces sentimens que nous venons aujourd'hui déposer à vos pieds , les vœux de nos cœurs , renouveler en votre présence , le serment d'être fidèles à la nation , à la loi et au roi ; vous jurer la plus prompte et la plus

entière obéissance à tout ce que vous croirez devoir nous commander pour le maintien de la constitution , et vous assurer que nous sommes prêts à sceller de notre sang la sincérité de nos sermens.

GUESDON , Commandant , etc , etc.

A D R E S S E

A M. DE LA FAYETTE,

Par la garde nationale du Velay.

MONSIEUR,

LES soldats nationaux du Velay, aussi glorieux de trouver votre berceau dans leur département, que le sont les Béarnois de posséder celui de Henri IV, vous ont unanimement proclamé leur généralissime. Ils marcheront avec confiance sous vos étendards, et se rallieront à votre panache blanc, qu'ils sont assurés de trouver toujours au chemin de la gloire.

Recevez, Monsieur, leurs arrêts et comptez

sur eux jusqu'à la mort : vous les trouverez toujours dignes d'être vos compatriotes.

Nous avons l'honneur d'être avec respect ,

Monsieur ,

Vos très - humbles et très-
obéissans serviteurs ,

Les Commissaires de la garde nationale du
Puy.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Des députés de l'armée nationale Parisienne.

Séance à l'Hôtel-de-Ville ,

Le mercredi 8 septembre 1790.

L'ASSEMBLÉE des gardes nationales Parisiennes , tenue par députés à l'hôtel-de-ville , le mercredi 8 du présent mois , présidée par M. de la Colombe , aide-major-général nommé à cet effet par acclamation (M. le commandant-général s'étant retiré) , ayant reconnu dans les expressions de l'arrêté du quatrième bataillon de la cinquième division , les véritables sentimens qui les animent toutes pour leur chef , a arrêté , à l'unanimité , de faire imprimer cet arrêté du quatrième bataillon , et donner par-là , toutes ensemble , une nouvelle preuve de leur dévouement et de leur confiance au général.

L'assemblée a pareillement arrêté , qu'il en seroit envoyé à chaque bataillon un nombre suffisant d'exemplaires ; comme aussi que ledit arrêté sera affiché , sous le bon plaisir de M. le Maire , par-tout où besoin sera.

GARDE NATIONALE PARISIENNE,

Cinquième Division, quatrième Bataillon.

Extrait des procès-verbaux des assemblées générales.

Séance du 3 septembre 1790.

L'ASSEMBLÉE justement alarmée des troubles et des attroupemens qui, depuis quelque temps, se renouvellent dans cette capitale; affligée de tous les évènements malheureux qui se succèdent dans les provinces, et dont le rapprochement avec la fermentation qu'on excite dans les divers quartiers de cette ville, et jusques auprès de l'assemblée nationale, semble présager une nouvelle combinaison d'efforts criminels et anti-constitutionnels, qui ne peut qu'affecter vivement tous les bons citoyens; mais rassurée par l'ardeur, le zèle, la bravoure et la fermeté de la garde nationale, et pleine de confiance dans l'infatigable vigilance, le courage exercé et le patriotisme inaltérable de son général, de ce héros sur lequel la calomnie s'exerce depuis long-temps avec un acharnement qui prouve combien les ennemis de la liberté redoutent son in-

fluence, et qui atteste la pureté de ses intentions, en même-temps qu'il décèle l'odieuse jalousie de ses lâches détracteurs.

A arrêté que, dans ces jours de troubles et d'agitations, tous les volontaires de ce bataillon redoubleront de zèle et d'activité; qu'ils se tiendront prêts à marcher au premier signal, et qu'ils s'efforceraient de déconcerter, par leur union et leur courage, les espérances de ceux qui cherchent aujourd'hui à désunir, s'il se pouvoit, la garde nationale de son illustre chef, et à l'effrayer par des insurrections multipliées.

A arrêté en outre, que Messieurs les officiers seroient chargés de veiller concurremment avec M. le commandant de bataillon, à l'exécution stricte des réglemens pour le service militaire, ainsi que des arrêtés particuliers pris par le bataillon sur ce même objet.

Enfin, sur la proposition faite par M. le commandant de bataillon, au nom de M. de la Fayette, de nommer un député par chaque compagnie, à l'effet de se réunir demain samedi 4 septembre, dans la grand'salle de l'hôtel-de-ville, pour y prendre communication de divers objets importants, dont le général désire leur faire part, l'assemblée tou-

jours empressée de répondre aux vues patriotiques de M. de la Fayette, et de concourir avec son chef, dont elle aime à se croire inséparable, au maintien de la liberté publique et à l'exécution des décrets de l'assemblée nationale, s'est séparée sur-le-champ par compagnie, à l'effet de choisir ses députés, qu'elle a chargé de se rendre demain à l'hôtel-de-ville, et d'y apporter au général l'hommage de sa haute estime et de son inaltérable dévouement.

Séance du 7 septembre 1790.

L'ASSEMBLÉE partagée entre les sentimens d'admiration et de douleur au récit des combats que les gardes nationales des départemens de la Meurte et de la Moselle ont eu à livrer dans la ville de Nancy, pour y rétablir la subordination entre les troupes de ligne, et protéger l'exécution des décrets de l'assemblée nationale.

Considérant le courage, le patriotisme et l'énergie que ces braves soldats citoyens ont développé dans cette occasion, l'intrépidité avec laquelle ils ont volé à travers les dangers qui les environnoient de toutes parts, et livrés à des troupes rebelles, plus exercées

et plus nombreuses , des combats , qui par leurs vigoureux efforts , sont devenus une victoire glorieuse , dont l'éclat établit et assure d'avance l'honneur des armes nationales.

Mais ne pouvant se dissimuler que ces lauriers , dont l'armée patriotique s'est couverte , ont été achetés au prix d'un sang cher à la nation , et particulièrement aux frères-d'armes qui , sous les drapeaux et dans le champ de la liberté , ont contracté ensemble le pacte solennel d'une union , d'un dévouement , d'une fidélité éternelle , et donnant de justes regrets à la mort glorieuse de ces courageuses victimes de leur dévouement à la chose publique ;

A déclaré , à l'unanimité , qu'elle adhéroit avec empressement à la proposition de M. de Fayette ; et qu'en conséquence elle autorisoit expressément ses députés à concourir , autant qu'il seroit en eux , à l'envoi d'une adresse que la garde nationale Parisienne doit envisager comme une dette urgente et sacrée , plutôt que comme un acte de pure convenance , envers ses braves frères-d'armes , qui ont combattu avec tant d'ardeur pour l'exécution des décrets de l'assemblée nationale , dont un grand nombre a cimenté de son sang la cons-

titution de l'Etat , et qui ont rempli avec courage leur serment de vivre et de mourir pour la NATION , la LOI et le ROI.

L'assemblée persistant dans son arrêté du 3 de ce mois , et le réitérant , a chargé ses députés de manifester à M. de la Fayette les sentimens d'admiration , de dévouement et de fidélité , dont le bataillon n'a pas cessé d'être pénétré pour ses vertus , de lui témoigner combien l'assemblée étoit indignée des assertions calomnieuses que les ennemis de la chose publique ne cessent de répandre , pour obscurcir , s'il étoit possible , l'éclat et la gloire d'un nom qui est devenu le signal de l'honneur et de la liberté ; et de le conjurer , au nom de la patrie , de mépriser assez ces infames manœuvres de la calomnie , pour ne jamais abandonner le commandement des soldats citoyens , dont l'assemblée se plaît à croire que tous sont prêts , ainsi qu'elle , à garantir personnellement le patriotisme incorruptible de leur général.

Certifié conforme à l'original , ce 8 septembre 1790.

Signé BARAT , secrétaire du bataillon.

Signé LACOLOMBE , faisant les fonctions de président de l'assemblée générale de l'armée Parisienne.

D I S C O U R S

Prononcé le 23 juillet 1789, à neuf heures et demie du soir, à M. le marquis de la Fayette, par une députation de la paroisse et du district de Saint-Séverin, pour répondre à une lettre, où ce généralissime de la garde citoyenne annonçoit sa prochaine démission.

M O N S I E U R ,

A LA lecture de votre lettre, toute la paroisse et tout le district de Saint-Séverin, ont été consternés. Nous vous apportons l'expression de leur douleur ; elle est l'image du deuil de tous nos citoyens. Quel sera donc maintenant, Monsieur, le guide de la garde citoyenne ? Qui osera occuper une place que vous n'auriez pas cru pouvoir remplir ? La paroisse et le district de Saint-Séverin persévèrent dans leur choix ; ils s'attachent à vous pas ; ils ne s'y attacheront pas seuls : commandez, et vous trouverez, dans toute la capitale, autant de soldats que d'admirateurs.

Par M. Knapen fils, libraire-imprimeur, et

membre de plusieurs accadémies et sociétés littéraires. (1)

DISCOURS

DE M. DE LA FAYETTE,

A l'Assemblée nationale, le jeudi 18 novembre.

Séance du soir.

MESSIEURS,

LA garde nationale Parisienne, persuadée qu'il n'est aucun genre de courage qui ne soit accueilli par les représentans d'un peuple libre, vient vous présenter des vérités, qui sans doute n'ont point échappé à votre patriotisme, mais sur lesquelles il est urgent de fixer votre attention. Vous avez décrété que tous les citoyens du royaume étoient les soldats de la révolution, et déjà les habitans de Paris avoient

(1) Les sentimens que retrace ce discours étoient la juste expression de ceux de tous les citoyens de Paris. Les services de M. de la Fayette n'avoient pu encore être oubliés, et la nouvelle de sa démission étoit effectivement regardée par tous les districts comme une calamité publique.

accompli

accompli le serment de leur cœur avant que leur bouche l'eût prononcé ; déjà ils en avoient préparé le succès avant que vous eussiez consacré la volonté générale. Oui , Messieurs , nous avons tous promis à la patrie nos armes , à la loi notre soumission , au ciel notre liberté ; mais ces armes , cette soumission , cette liberté ont besoin d'être dirigées par vous.

Tous nos devoirs sont confondus , et quelque pur que soit notre dévouement , quelque infatigable que soit notre zèle , la première condition pour bien remplir un devoir , est de le bien connoître. L'organisation de la garde nationale peut seule faire cesser notre incertitude. Il est temps que cette institution guerrière et citoyenne soit liée aux bases de la constitution monarchique : il est temps qu'une sainte émulation embrâse l'universalité des citoyens ; que chaque membre de la société connoisse sa véritable place ; qu'il sache à quel service il est doux de se livrer , honteux de se soustraire , et que les cœurs froids ou endurcis cessent de jouir dans un lâche repos , des bienfaits du patriotisme qu'ils calomnient.

Tout vous porte à accélérer cette organisation , vous penserez que rien ne doit la retarder. Permettez-nous de vous représenter que

c'est peut-être de cette opération que dépend le retour de l'ordre , sans lequel seroient infructueux vos travaux et les nôtres. Citoyens , nous conviendrons avec douleur que les perceptions languissent , que le trésor public est sans aliment , et que la nation ne reçoit plus de la nation en proportion de ses besoins. Soldats , nous vous dirons avec franchise , que nous ignorons quelle est l'espèce , le degré , la forme de protection que la garde nationale doit à la contribution commune , comment nous pouvons assurer l'exécution si importante de vos décrets , et forcer à s'y soumettre le citoyen qui s'y dérobe. Citoyens et soldats , tout ensemble , nous savons que les armes , que la constitution nous donne , sont les armes de la loi ; que ce seroit un sacrilège d'en user pour se défendre d'elle ; que la loi c'est la liberté ; que la liberté c'est la loi ; que la contribution est la dette de tous , et la créance de tous est enfin le salut de tous. Hâtez-vous donc , Messieurs , d'intéresser notre honneur civique et militaire à défendre nos intérêts publics , et à sacrifier nos intérêts personnels. Sans doute ces vérités patriotiques seront la base de l'institution que nous attendons de vous , et si nous osons en ce moment pré-

voir votre sagesse et vos décrets , pardonnez-nous l'impatience qui nous porte à les provoquer.

“ Nous ne craignons pas non plus d'être désavoués par trois millions de nos camarades , en vous assurant que la garde nationale , lorsqu'elle ambitionne une soumission constitutionnelle , est bien éloignée de ces prétentions inquiètes , de ces vains et puérils desirs de prérogatives et d'honneurs , si incompatibles avec l'égalité des citoyens. Graces à vous , toutes les distinctions ont disparu , nos grades ne seront jamais des titres. Le meilleur citoyen sera toujours le soldat le plus brave , et sous ce rapport , tous ayant les mêmes sentimens , l'honneur de servir sera toujours égal à l'honneur de commander. La patrie a une dette plus particulière à remplir envers le citoyen qui , renonçant aux travaux utiles , à l'habitation de ses pères , aux caresses de ses enfans , aux charmes consolateurs de l'amitié , va sous un ciel étranger et combattre et mourir. Que l'Etat s'acquitte envers lui par les dédommagemens de la fortune et les honneurs qui la suppléent. Mais nous , en remplissant des fonctions aussi nobles , nous avons bientôt oublié quelques heures de

fatigues , dans les jouissances paisibles que nous retrouvons au sein de nos foyers. Partout , à chaque instant , la liberté nous environne , les armes même que nous portons nous en rappellent et la douceur et les devoirs. C'est la liberté qui nous récompense et nous décore , c'est elle qui nous paye avec usure les sacrifices qu'elle a rendus nécessaires : ce sentiment vraiment françois , ce sentiment qui nous permet d'allier la fierté d'un soldat libre aux fonctions guerrières d'un citoyen subordonné , n'a plus besoin que de voir tracer par vous les lois auxquelles il doit être soumis , et que nous vous jurons de respecter et de chérir ».

A N E C D O T E S ,
E T P I È C E S F U G I T I V E S
S U R M . D E L A F A Y E T T E .

I. **L**A société des bons citoyens du Café de la Monnoie , rue du Roule , à cinq heures du soir , lecture faite d'un écrit , portant pour titre : *Vie privée , impartiale , politique , militaire et domestique , du marquis de la Fayette , général des BLEUETS , dédiée aux soixante districts de Paris* , brochure de 88 pages , le condamnèrent à être lacéré et brûlé devant la porte dudit Café.

Ce qui fut exécuté aussitôt.

2. M. de la Fayette passoit en revue un bataillon : il remarqua sur la hache d'un sapeur , une inscription , et désira la connoître ; il lut :

Vivre libre , ou mourir.

Cette sentence patriotique parut lui faire

tant de plaisir, que de ce moment tous les sapeurs de la garde nationale de Paris, voulurent décorer le fer de leur instrument de la même légende.

3. SUR le soir arriva à l'hôtel-de-ville un détachement de soldats, d'un régiment qui étoit à Meaux; ces malheureux mouroient *de faim*. On leur donne des vivres. Quelques personnes ayant demandé ce qu'on feroit de ces déserteurs : Doucement, Messieurs ! dit M. de la Fayette : les seuls déserteurs, sont ceux qui n'ont point abandonné leurs drapeaux, pour se ranger sous ceux de la patrie en danger.

4. Le district de la Sorbonne ayant décerné le grade de sous-lieutenant au fils M. de la Fayette, âgé de 10 ans, le père s'y refusa, et demanda pour son fils, l'honneur d'être simple fusilier; mais le district persistant dans son arrêté, le commandant-général fut obligé de céder aux officiers : Messieurs ! mon fils n'est plus à moi, il est à vous et à la patrie.

5. La vue d'un garde national tué récemment par des gardes-du-corps près la cour de marbre , au château de Versailles , fit courir à la vengeance. On a été à la chasse aux gardes dans leur hôtel , dans les appartemens , dans le parc , et par toute la ville. Les premiers saisis ont été immolés, jusqu'au nombre de sept. M. de la Fayette , qui descendoit en ce moment de chez le roi , arrêta le carnage. Le premier , dit-il , qui aura la lâcheté de frapper un garde vaincu et soumis , ne mourra que de ma main.

6. M. de la Fayette conduisit le général Paoli sur les ruines de la Bastille , presque entièrement détruite. Les ouvriers leur présentèrent des cartes d'entrée décorées d'emblèmes analogues. L'entrepreneur , qui déjà avoit offert au commandant-général de la milice citoyenne de Paris , la première pierre démolie , lui offrit en ce moment la dernière pierre des cachots de la Bastille.

DISCOURS

DES FORTS DE LA HALLE AU GÉNÉRAL.

EN travaillant sous vos yeux pour la patrie , nous nous sentons le double de forces. On dit que jadis , le fort Samson écrasa sous la chute d'un temple , 600 Philistins aristocrates , et périt avec eux : les forts de la halle seroient capables du même sacrifice , s'il restoit encore quelques ennemis à la liberté françoise.

Les mêmes forts de la halle , portent cette devise sur leur flamme :

Forts pour la patrie.

PAMPHLET ANECDOTIQUE.

RÉSURRECTION du malheureux assommé sur le
quai de la Ferraille.

LES voilà donc encore une fois déjoués les perturbateurs du repos public, les ennemis de la constitution, les enragés de la révolution ?

Depuis quelques jours, les traîtres ont épuisé les moyens de séduction les plus infâmes pour égarer le peuple, et mettre leurs dupes en désordres et en agitations ; insinuations calomnieuses, avis faux et mensongers, motions incendiaires, brochures scandaleuses, rien n'a été épargné.

Ce n'étoit pas assez : l'argent, oui, l'argent a été répandu à pleines mains pour ameuter les étrangers et les vagabonds ; on sait, et tôt ou tard la source en sera découverte, si même elle ne l'est pas déjà ; oui, on sait que plus de *quatre cent mille francs* ont été jetés ces jours derniers, pour faire des scènes de sang dans tout Paris, sous un prétexte quelconque, et ramener le peuple à cette effervescence licencieuse, dont ses plus

cruels ennemis ont besoin pour perpétuer l'anarchie et retarder la constitution.

Avant hier , trois coquins , qui peut-être ont été dupes de répéter publiquement , ce que l'or à la main , on leur avoit ordonné de dire , ont été massacrés au faubourg St. Antoine , pour s'être vantés qu'ils échapperoient au Châtelet. Hier encore , on arrêta près l'église de St. Germain l'Auxerrois , un malheureux accusé d'avoir volé un sac de bled. A l'instant , le peuple préparé par la scène affreuse de la veille , se livre aux clameurs les plus affreuses , et sa fureur irritée par des scélérats bien soudoyés , se met en devoir de répandre encore du sang.

Envain quelques gardes nationales essayent avec courage de braver les efforts des furieux , une horde de vagabonds les saisit malgré eux , et ivre d'une colère que le vin et l'argent stimuloient jusqu'à la rage , ils tombent sur ce malheureux à coups de bâton redoublés ; en un clin-d'œil son corps est couvert de sang et de plaies.

Vous frémissiez , cœurs françois.... l'infortuné ne périra point , et l'honneur de le sauver est réservé à ce général magnanime qui voit tout et déjoue tout , qui brave tout , et qui sauve tout.

M. de la Fayette arrivoit sur le quai , accom-

pagné d'un seule aide - de - camp ; le tumulte frappe de loin son œil inquiet , les cris effrayent son oreille ; il s'élançe de sa voiture , et seul , sans autre escorte que son courage , il se jette au milieu de cette horde furieuse. Le danger étoit tel que l'aide-de-camp , que la foule avoit séparé de son général , pensa être , à quatre pas de lui , atteint d'un coup de bâton plongé sur sa tête.

La fureur de ces barbares ne tient pas cependant aux regards d'un héros.

D'un ton ferme et d'un œil sévère , il s'écrie : je ne puis croire que tous les citoyens que je vois ici , soient des assassins , je ne dois en croire aucun , ni pour moi ni pour d'autres ; et je les somme tous de me désigner à l'instant le scélérat qui a donné le conseil d'un meurtre aussi affreux. A l'instant on lui désigne le coupable , les gardes nationales arrivées à la hâte , s'empresent autour de lui. Que les bayonnettes se retirent ; et malgré elles , il les force de s'éloigner ; je veux montrer à tous ceux qui me voient , que je tiens moi-même à honneur toutes les fonctions qui tendent à faire respecter la loi. A l'instant , avec une assurance terrible , il saisit au collet le coupable , et le conduit lui-même jusqu'à la prison du Châtelet ,

sans permettre à aucun soldat citoyen de l'escorter. Cependant les gardes nationales frémissans encore du danger que le général avoit couru , s'empresent de nouveau autour de lui , et lui retenant en quelque sorte les mains , veulent lui désobéir pour le mieux défendre.

Mais son patriotisme n'étoit pas encore satisfait : fort de son courage et du serment qu'il a toujours présent devant les yeux , de faire respecter par-tout la loi , il leur échappe encore , il leur réitère ses défenses de l'approcher , et s'élançant au milieu du peuple , il monte sur le parapet du pont du Châtelet ; là commandant le silence d'un ton ferme et assuré , il s'abandonne à son énergie pour reprocher à ces furieux l'excès de leur scélératesse , et leur demande , si parce qu'il y a des voleurs , ils veulent tous devenir des assassins.

Le calme s'établit , il en profite pour leur faire voir la séduction dont ils sont le jouet , pour les instruire de l'argent prodigué aux vagabonds qui les amentent et les entraînent , pour leur peindre de quels attentats ils deviendroient coupables envers la loi , la liberté publique , et la liberté individuelle ; et finissant par une phrase de feu : Je saurai , leur dit-il , reprimer cette fermentation scandaleuse , je serai sou-

tenu de toute la garde-nationale , et de tous les bons citoyens , qui , comme moi et comme vous ont juré d'être fidèles à la loi. Mais quand je devrois être seul , je verserai encore jusqu'à la dernière goutte de mon sang , plutôt que de laisser en ma présence manquer à la loi , et attenter à la sûreté publique par un assassinat ».

Tant il est vrai que le peuple n'est méchant qu'autant qu'il est égaré ou corrompu ; à l'instant les larmes coulent de tous les yeux , chacun , humilié de son erreur , et attendri par la sublimité du héros qui le condamne , ne lui répond que par des bravos , et des cris redoublés , *vive la Fayette.*

Cependant , quelques séditieux , dont on avoit apparemment mieux payé la brutale fureur , étoient restés à 500 pas de là , et frémissant autour du malheureux , que les autres avoient laissé pour mort , se préparoit encore un nouveau spectacle. La fatale corde étoit déjà passée dans le col de la victime , et dans leur rage , ils alloient l'enlever. Le général , dont l'œil inquiet embrassoit tout , s'en aperçoit , il y vole et le sauve une seconde fois.

Brave la Fayette , tu n'avois plus rien à gagner après tant d'exploits valeureux , tant de services signalés pour la cause de la liberté , qui t'ont

acquis dans les deux mondes la plus ample moisson de gloire , et ont assuré à ton nom l'immortalité la plus glorieuse ; mais pardonne à mon enthousiasme , je veux oublier tous les hauts faits , pour ne plus songer qu'à ce jour le plus beau de ta vie ; oui , hier , Paris t'a vu , plus beau que tu n'as jamais été à la tête de ces armées pressées de servir sous tes drapeaux ; oui , de l'endroit où tu haranguois ces furieux , tu t'es montré bien plus grand , que lorsque , dans la tribune nationale , tu défendois ces mêmes droits de l'homme et du citoyen , qu'hier tu as vengés au péril même de ta vie.

Et vous , braves citoyens , armés pour la défense publique , craindriez-vous maintenant de vous exposer pour réprimer le désordre , et arrêter les séditeux au nom de la loi qu'ils outragent ? Demandez à vos camarades qui , dans ce moment de gloire autant que de péril , ont vingt fois tenté de défendre leur sublime général des élans même de son patriotisme , ce qu'ils ont senti de dévouement et d'enthousiasme.

Il sait , ce héros si digne de vous commander , ce qu'il a droit d'attendre du zèle de ses braves frères-d'armes , dont l'amitié fait sa gloire et son bonheur ; il sait , et vous

lui avez dit tant de fois , que tout votre sang est à lui ; ce n'est que pour la patrie qu'il le demande , balanceriez-vous à l'exposer comme lui pour la sûreté de la patrie ? C'est là le gage le plus sincère qu'il attend de votre amour.

Gardez-vous toutefois d'accuser le peuple , ce peuple dont il est l'idole , à la défense duquel sa vie entière est consacrée , et qui tous les jours et par-tout lui répète l'expression si attendrissante de son enthousiasme. Ne cherchez les coupables auteurs de cette scène d'horreur que parmi ces vagabonds qu'appellent de toutes parts les ennemis du bien public au sein de la capitale , pour effrayer le roi et l'assemblée nationale ; ne les cherchez que parmi ces étrangers , vile écume de toutes les nations voisines , qui peuvent devenir coupables par calcul , et meurtriers par intérêt.

En effet , le scélérat conduit au Châtelet , a avoué lui-même qu'il étoit étranger , et qu'il avoit été payé pour exciter une émeute. Qu'ils sont coupables les traîtres qui comptant pour rien et la vie des hommes et le repos de la patrie , sèment l'or qu'ils ont sans doute volé , pour servir leurs vues factieuses et assouvir leur féroce ambition !

Au surplus , ils ont un crime de moins à se reprocher ; la victime dont la tête devoit servir de signal à la sédition qu'ils se promettoient , a échappé à la mort. L'infortuné , à l'aide de plusieurs saignées , a été si heureusement ramené à la vie , qu'il ne reste plus à craindre pour ses jours ; mais en revanche , une nouvelle nuance vient d'ajouter à l'horreur du tableau : les faits bien vérifiés , il est innocent du crime dont les séditieux l'avoient chargé , pour couvrir d'un prétexte la nouvelle scène par laquelle on leur avoit ordonné de tenir le peuple en haleine.

J.

A

A M. DE LA FAYETTE.

OUI, Bayard est toujours présent à ma pensée ;
 Et la Fayette , émule du héros ,
 Ne laisse à ma muse empressée ,
 Le temps ni le desir de prendre du repos.
 Bayard eut les mœurs d'un vrai sage.
 La Fayette est époux comme le fut Caton :
 De même que Bayard , à la fleur de son âge ,
 Il a de la valeur le courage et le ton.
 Bayard , dans les dangers , paroissoit intrépide ;
 La Fayette est prudent , mais rien ne l'intimide.
 Bayard , de ses soldats , fut le guide et l'appui ;
 Observez la Fayette , il agit comme lui.
 Fidèle au souverain , en servant la patrie ,
 Bayard , à tous les deux , sut consacrer sa vie.
 Ainsi fait la Fayette ; en ce commun danger ,
 Il sait parler ou vaincre , et ne sait point changer.
 O citoyen chéri ! comme ta gloire est pure !
 Le sang n'a point souillé ton bras victorieux ,
 Et ton nom , chaque jour , porté jusques aux cieux ,
 Loin de faire pleurer , console la nature.
 Ah ! ne t'offenses point , si j'ai pu comparer
 Au héros qui n'est plus celui qui le remplace :
 L'ombre du grand Bayard en secret te rend grace
 Elle souffroit des maux que tu peux réparer.
 La France qu'il aimoit te voit suivre sa trace ;
 Son ame t'attendoit pour ne plus soupirer.

S T R O P H E S

Tirées d'une Ode à M. de la Fayette, par M.
Lacombe, médecin.

SUR les rives américaines,
Cet intrépide général,
Des CATINATS et des TURENNES,
S'est montré le digne rival.
Elève heureux de POLYMNIE,
Il triompha par son génie,
Et des dangers et des hasards :
La Fayette prenoit des villes
A l'âge encore où les Tourvilles
Recevoient des leçons de Mars.

Le seul mérite militaire,
En lui n'éblouit point mes yeux ;
Dans sa famille héréditaire,
Sa valeur vient de ses ayeux ;
Mais des sentimens héroïques,
Mille vertus patriotiques,
Voilà son véritable bien.
Père sensible, époux fidèle,
Des vrais amis parfait modèle ;
Tel est ce héros citoyen.

COUPLETS

POUR LE PORTRAIT
DE M. DE LA FAYETTE.

MARS et Minerve ensemble ont inspiré ce choix ;
Oui, d'un jeune héros nous devons tout attendre :
Il sut, bon citoyen, voter de sages lois ;
Et guerrier valeureux, il saura les défendre.

COUPLETS

A M. de la Fayette, présent à la bénédiction
des drapeaux du district des Cordeliers, le 13
août 1789.

PRETE à jouir de sa noble conquête,
La liberté consacre nos drapeaux ;
Celui-là seul doit présider sa fête,
Qui sut long-temps en être le héros.

Il réunit le zèle et la prudence ;
A l'Amérique il a su le prouver :

Ce qu'une fois a conquis sa vaillance,
Par sa sagesse il sait le conserver.

Dieu, tu dois être à ses desirs propice ;
Chez les mortels qui ne peuvent te voir,
La vertu doit figurer ta justice,
Et la valeur remplacer ton pouvoir.

L'aimable objet à qui l'hymen l'engage,
Daigne à nos vœux accorder un souris ;
Et la beauté, qui sourit au courage,
Après la gloire est son plus digne prix.

Ciel, à Louis, prête un bras tutélaire ;
D'un peuple libre il est le digne appui ;
Roi-citoyen, pour nous qu'il vive en père :
Chacun de nous saura mourir pour lui.

LE TRIOMPHE DE LA LIBERTÉ.

C H A N S O N

SUR L'AIR : Du noir au blanc, du blanc au noir.

TR O P long-temps des fers odieux
Ont fait gémir la France :
En vain elle prioit les dieux
De finir sa souffrance :

La liberté songe au François
Qui l'a si bien servie ;
Et veut , pour prix de ses bienfaits ,
Secourir sa patrie.

Mais qui sera son écuyer ?
Il le faut brave et sage.
J'ai , dit-elle , mon chevalier ;
Avec lui je voyage.
En Amérique , de son bras ,
Je fus très-satisfaite :
Qui pourroit mieux guider mes pas
Que n'a fait la Fayette ?

Elle arrive ; à l'œil enchanté ,
Comme elle paroît belle !
On admire , on est transporté ;
Tous les vœux sont pour elle.
Des couleurs qu'offrent ses atours ,
On se pare la tête :
Chacun , au péril de ses jours ,
Veut faire sa conquête.

Ses regards changent en héros
Le citoyen paisible ;
Au François qui suit ses drapeaux ,
Il n'est rien d'impossible.
La déesse sous des lauriers
En souriant contemple
Ce nouveau peuple de guerriers
Qui lui consacre un temple.

Comme on voit sur les toits nouveaux
Bouquets d'heureux présage ,
Marquer le succès des travaux
Et la fin de l'ouvrage ,
L'étendard de la liberté
Du temple orne le faite ,
Et par la Fayette planté
Il brave la tempête.

C O U P L E T S

Chantés à madame la marquise de la Fayette , le
22 septembre , jour de la bénédiction du dra-
peau du district de Saint-Etienne-du-Mont , à la
suite du repas donné par M. le commandant du
bataillon de ce district.

Air : DE LA CROISÉE.

AMIS , cédon's au doux transport
Qui pour notre chef nous anime ;
Prouvons-lui d'un commun accord
Notre tendresse et notre estime !
De lui plaire on est si jaloux !.....
De le chanter chacun pétille !
Son épouse au milieu de nous ,
Est avec sa famille.

BIS.

A peine à la fleur de ses ans ,
Il a signalé sa vaillance.
Il a montré dans son printemps
Les fruits lents de l'expérience ,
Toujours embrasé par l'honneur
Quand le crime ravage ou pille ,
S'il entend le cri du malheur ,
Par-tout est sa famille !

BIS.

Tous ceux qu'on vit dans le hasard
De la valeur donner l'exemple ,
Les Saxe , Turenne et Villars ,
Dans son cœur ont construit leur temple ;
Ces héros ont dû lui laisser
Les vertus dont on voit qu'il brille.
Peut-il ne pas les retracer ;
Il est de la famille !

BIS.

Le ciel devoit à son grand cœur
La tendre épouse qui l'enflamme :
Esprit , humanité , douceur ,
En trois mots , c'est peindre son ame.
Près d'elle le pauvre est joyeux ;
L'orpheline est soudain sa fille !
Protectrice des malheureux
Ils sont tous sa famille.

BIS.

LA FAYETTE peut tout charmer
Par sa bonté , son éloquence ;
Qui sait ainsi se faire aimer
Est bien sûr de l'obéissance.

Quand il daigne être notre appui
Nous pouvons braver tout SOUDRILLE ,
La valeur , la victoire et lui ,
C'est la même famille.

BIS.

En voyant ses fils , nos neveux
Diront , pleins de reconnoissance :
« Voilà ces enfans précieux
Dont le père a sauvé la France !
Livrons-nous , pour ces chers enfans ,
A l'espoir dont chacun pétille :
Chez eux , les vertus , les talens
Sont des biens de famille » !

BIS.

Q U A T R A I N

A M. de la Fayette , en lui adressant les couplets
précédens.

MON GÉNÉRAL,

DE vos vertus , mon trop foible pinceau
N'a pu tracer ici qu'une légère esquisse !
Qu'une longue carrière à vos exploits s'unisse ,
Et la postérité finira le tableau.

(Par M. Ducray du Minil , sergent de la quatrième
compagnie du bataillon de Saint-Etienne-du-Mont.

S T A N C E S

A M O N G É N É R A L.

1. **E**NFIN nous avons vu finir
Des François le long esclavage ,
Et du plus heureux avenir
S'offre à nous l'agréable image.
Du soleil de la liberté
Nous allons sentir l'influence ;
Le ciel propice a décrété
Le bonheur de la France.

2. De nos droits et de nos devoirs
Déjà nous voyons l'étendue ;
Déjà des différens pouvoirs
La limite est fixe et connue ;
L'Etat va fleurir mieux réglé ;
Le règne de l'ordre commence ,
Et le désordre est immolé
Au bonheur de la France.

3. Tout privilège est un abus ,
Il tarit la source publique ;
Nul citoyen ne sera plus
Exempté du tribut civique.
L'or va couler de toutes parts ;
Et le crédit et l'abondance
Seront les plus fermes remparts
Du bonheur de la France.

4. Plus de titres , d'ordres de rang ;
Cette antique erreur est détruite.
Où coule le plus noble sang ?
C'est dans les veines du mérite.
A tous emplois vont parvenir
Et les vertus et la science ;
Et chacun pourra concourir
Au bonheur de la France.

5. Nos intérêts bien entendus ,
Sont ceux mêmes de la patrie ;
Ils viennent d'être confondus
Dans une égalité chérie.
Nous sommes tous frères , amis ;
On voit s'enfuir la défiance ;
Il n'est bientôt plus d'ennemis
Du bonheur de la France.

6. De ses sujets notre bon roi
Est encore le tendre père ;
Sujet lui-même de la loi ,
Il est notre ange tutélaire.
La paix est un heureux présent
De son cœur , de sa bienfaisance ;
Il est le premier artisan
Du bonheur de la France.

7. Notre vertueux général ;
Est doué d'une ame intrépide
Il a du complot infernal
Rompu la trame parricide.

Armé pour défendre nos droits ,
Il fait enchaîner la licence ,
Ami du bien , vengeur des lois ,
Et sauveur de la France.

8. Sous un pareil modérateur ,
Volons où l'honneur nous appelle ;
De l'injuste , de l'oppresseur ,
Réprimons l'audace rebelle.
Forçons le méchant à gémir
De notre active vigilance ;
Amis , qu'il est doux d'affermir
Le bonheur de la France.

Par le sieur Lambert , grenadier volontaire des
Filles-Dieu.

LA REVOLUTION.

AIR : On doit soixante mille francs.

HÉLAS ! Hélas ! loin de Paris ,
S'envolent les jeux et les ris ,

C'est ce qui me désole :

BIS.

Mais dans son sein je vois épars

Tous les attributs du dieu Mars ,

C'est ce qui me console ,

BIS.

Je vois d'un guerrier valeureux
Les jours proscrits et malheureux,
C'est ce qui me désole ; BIS.
Mais LA FAYETTE , à tous les cœurs ,
Promet des succès plus flatteurs ,
C'est ce qui me console ; BIS.

Hélas ! Un trop funeste instant ,
Peut ravir cet astre brillant ,
C'est ce qui me désole ; BIS.
Mais cent mille vaillans soldats
Pour lui braveroient le trépas ,
C'est ce qui me console ; BIS.

Je vois un roi sage et clément ,
Inquiet de l'évènement ,
C'est ce qui me désole ; BIS.
Mais chaque jour , par des bienfaits ,
Il charme le cœur des François ,
C'est ce qui me console ; BIS.

Désormais nos galans prélats
Marcheront sans tant de fracas ,
C'est ce qui me désole ; BIS.
Mais nous verrons de bons pasteurs ,
Qui , moins riches , auront des mœurs ,
C'est ce qui me console ; BIS.

Je vois végéter tristement
Nos grands seigneurs du parlement,
C'est ce qui me désole ; BIS.
Mais ce qu'ils perdent en grandeur ,
Nous le gagnerons en bonheur ,
C'est ce qui me console ; BIS.

Je vois lutter avec effort ,
Un parti jadis le plus fort ,
C'est ce qui me désole ; BIS.
Oui, mais ses projets destructeurs ,
Sont tous fatals à leurs auteurs ,
C'est ce qui me console ; BIS.

Je vois un triste carnaval
Qui se passera sans un bal ,
C'est ce qui me désole ; BIS.
Mais notre bon temps reviendra
Et bientôt le François rira ,
C'est ce qui me console ,
C'est ce qui me console.

CHANSON

COMPOSÉE POUR UN REPAS DE FÉDÉRÉS.

Air : *Mon père étoit pot.*

Quand nous nous trouvons réunis .
Dans nos fêtes guerrières ,
N'oublions pas, mes chers amis ,
Que nous sommes tous frères.
Qu'on soit fusiliers ,
Chasseurs, grenadiers ;
Cela n'importe guère.
Ne sommes-nous pas
Tous braves soldats ,
Dont Louis est le père.

Consacrons-lui tous nos momens ;
Nous ne pouvons mieux faire.
Il est du devoir des enfans
De défendre leur père.
Chacun d'entre nous
Doit être jaloux
De ce bonheur suprême :
On aime à jouir
Du charmant plaisir ,
De chanter ce qu'on aime.

Au feu nous courons vaillamment,
C'est la loi de Bellonne ;
A table nous chantons gaîment ,
Bachus ainsi l'ordonne.
Travaux et combats ,
Plaisirs et repas
Tour à tour ont leurs charmes ;
Et le Dieu d'amour
Trouve aussi son tour
Lorsqu'on met bas les armes.

Si chez nous, après le malheur,
Règne gaieté parfaite,
A qui devons-nous ce bonheur ?
Au brave la Fayette.
Son nom glorieux
Doit être en tous lieux
Le cri de la victoire :
Mais dans un festin
Il est le refrain
Qui nous invite à boire.

L E T T R E

AUX AUTEURS DU JOURNAL DE***

J E vous prie, Messieurs, de vouloir avertir les maris de ce qui se passe dans leurs maisons. Nos femmes aiment éperdument notre commandant-général, M. de la Fayette; et, en vérité, si après nous avoir rendu la liberté, il s'avisait de vouloir conquérir celle de nos femmes, je vous jure qu'il auroit beau jeu, et qu'elles feroient de bonne grace la moitié du chemin; voici un fait que je n'ose pas tout-à-fait dénoncer au *comité des recherches*; mais qui cependant est assez grave pour mettre martel en tête à tous les maris de la capitale. Une jeune et jolie patriote du Marais, non contente de suivre M. de la Fayette à toutes les revues, vient de fixer son portrait en pied dans le fond d'une alcove délicieuse. Il est vrai que le ruban tricolore dont ce portrait est orné, donne le change aux curieux bénévoles; mais dites-moi, Messieurs, si la belle dame pourra toujours rêver du pur patriotisme; si le héros de la patrie ne lui donnera point souvent de ces distractions

tractions qui alarment les maris délicats. Quant à moi, je vous avoue, que je ne suis pas tranquille; j'aime beaucoup mon général, mais je voudrais que nos femmes l'aimassent un peu moins. L'exemple de la *Bastille* me fait peur. Mais que direz-vous de l'invention du portrait? Je vous prie de le dénoncer à tous mes confrères, comme pouvant devenir très-dangereux. L'extase du patriotisme peut en amener un autre. Je sais que notre général a d'excellentes raisons pour être fidèle à son aimable épouse; mais, nous autres maris, nous sommes jaloux, même des caprices du cœur, et des erreurs de l'imagination. Je révere M. de la Fayette, je l'admire et je l'aime de toute mon ame; mais je vous avoue que je n'aurai point le bonheur de m'honorer de son voisinage; c'est là sur-tout, que je déteste l'aristocratie, ou le gouvernement des grands.

Je suis, Messieurs, dans les alarmes d'un bon mari, votre etc.

Signé KORNMANN.

P O R T R A I T

D É M. D E L A F A Y E T T E.

AMOUR patriotique ! Flamme vivifiante et pure, source féconde de toutes les grandes actions ! c'est toi qui as conduit dans les champs de la victoire ce jeune héros, à qui la confiance et l'admiration publiques ont transmis le soin de veiller à la sécurité, sur les jours des habitans de la capitale. C'est toi qui portas dans son cœur le desir d'illustrer le nom françois, en embrassant la cause de l'humanité dans ces contrées, aujourd'hui libres et heureuses, alors désolées et gémissantes sous les agitations tyranniques de l'ambition aveugle, et de la cupidité sordide ; c'est toi qui as soutenu son infatigable constance au sein des périls toujours renaissans, qui l'as mené au terme de ses glorieux travaux, et qui l'as fait rentrer au sein de la patrie, couvert des lauriers qu'il n'avoit cueillis que pour elle. Après tous les miracles que tu as opéré en notre faveur, pourrions-nous ne pas céder à la noble impulsion que tu veux donner à nos ames, et

Quand nos vertus publiques et particulières
peuvent te devoir le plus glorieux essor, quand
tu peux réformer nos mœurs, les épurer,
consommer les pénibles opérations des lois,
nous déclarerions-nous, par une foiblesse con-
damnable, indignes de tous les bienfaits dont tu
veux nous combler ?

L'abbé F. . . .

A D R E S S E

Des Gardes Nationales de France, à M. de la Fayette, Commandant de la Garde Nationale Parisienne, présentée le 17 juillet 1790.

MONSIEUR,

CELUI qui, dans le moment où l'Assemblée constituante de France, étoit menacée des vengeances du despotisme, osa parler des droits de l'homme en homme libre ; celui qui avoit coopéré d'une manière si glorieuse à la révolution du nouveau monde, devoit sans doute se vouer à celle que viennent d'éprouver ses concitoyens, et se montrer à leurs yeux, l'ami et le défenseur de la liberté.

Mais plus vous faites pour la cause publique, moins vous voulez recevoir de récompenses ; vous avez refusé les hommages que vous préparoient des cœurs citoyens et reconnoissans ; vous vous êtes soustrait à nos empressemens, à nos éloges ; et vous nous avez prouvé que le grand homme croit n'avoir jamais assez fait pour sa patrie.

Les députés des gardes nationales de France,

se retireront avec leur crainte de ne pouvoir vous nommer leur chef ; ils respecteront la loi constitutionnelle qui arrête en ce moment l'impulsion de leurs cœurs ; et ce qui doit vous couvrir à jamais de gloire , c'est que vous-même avez provoqué cette loi ; c'est que vous-même avez prescrit des bornes à notre reconnaissance.

Mais si vous ne pouvez être notre chef , vous serez toujours notre ami , notre guide , notre modèle ; accoutumés à voir en vous l'un des héros qui ont le plus contribué aux succès de la révolution Française , nous n'oublierons jamais les grands exemples que vous nous avez donnés , et s'il étoit possible qu'on tentât d'abuser un jour de notre amour pour la liberté ; s'il étoit possible que cet amour si pur dans son principe , donnât quelque espoir aux partisans de la licence ; rassurez-vous : des millions d'hommes sont armés pour la défense de la constitution ; des millions d'hommes sont prêts à partager vos dangers.

Représentant de la nation ; soyez , Monsieur , auprès de l'Assemblée législative , le garant de notre zèle à exécuter ses décrets.

Commandant-Général , de la garde nationale parisienne , de ces soldats citoyens avec lesquels nous venons de nous unir , soyez auprès d'eux

le garant de l'inviolabilité de nos sermens : devenez auprès d'un roi qui ne veut régner que sur un peuple libre , l'interprète de notre fidélité. Regardez enfin les acclamations du sentiment et de la joie que votre présence a excité parmi nous , comme autant d'hommages rendus à celui que la patrie régénérée , met à la tête de ses défenseurs ; à celui qui sut allier les lauriers de la victoire aux palmes du civisme.»

Suivent plus de douze cents signatures de MM. les commandans , capitaines , officiers , et soldats nationaux de tous les départemens du royaume.

F I N.

T A B L E

G É N É R A L E.

P	RÉFACE par M. J.	Page iij.
	Portrait retouché , par M. de Lu.	vij.
	Précis historique sur M. de la Fayette par M. Dubois , ancien bibliothécaire de Sa Ma- jesté le roi de Pologne , rédacteur du jour- nal d'agriculture.	i.
	M. DE LA FAYETTE EN AMÉRIQUE , par David Ramsay , Membre du Congrès Américain.	ii.
	(Ce fragment a rapport à ce qui s'est passé dans la Caroline méridionale).	
	Lettre de M. Henri Laurens , président du Congrès , à M. de la Fayette , en lui adres- sant une résolution du Congrès. -- Remer- cimens de la bravoure avec laquelle il s'étoit porté à Rhode-Island.	36.
	Réponse de M. de la Fayette.	38.
	(Il se félicite d'avoir versé son sang pour la cause de la liberté). Septembre 1778.	
	Lettre du général Washington , par laquelle il demande un congé au Congrès de la part de M. le marquis de la Fayette. Oc- tobre 1778.	40.

- Lettre noble et généreuse de M. le marquis de la Fayette au président du Congrès. -- Il profite de la suspension de la campagne pour aller offrir ses services à son propre pays, actuellement engagé dans une guerre. Octobre 1778. 42.
- Réponse du président du Congrès. Présent d'une épée, en reconnaissance de ses signalés services. 45.
- Lettre de remerciement de M. de la Fayette. 47.
- Note de l'éditeur sur les sources de ces mémoires historiques. 48.
- Anecdote, sur un cartel de M. de la Fayette. 49.
- Relation de quelques circonstances relatives au voyage que M. le marquis de la Fayette fit à New-Yorck, le 30 juin 1785. -- Par M. de Crevecoeur. 51.
- Adresse du corps législatif de Pensylvanie à M. de la Fayette. 57.
- Réponse de M. de la Fayette. 58.
- Lettre du président du Congrès de Philadelphie sur l'érection d'un nouveau comté au nom et armes de la Fayette. Mars 1785. 60.
- Réponse. 61.
- Adresse des citoyens de Baltimore à M. de la Fayette. 64.
- Réponse. 65.
- Adresse des Irlandois au même. 67.

Réponse.	68.
Discours de M. de la Fayette aux députés des Sauvages.	71.
Réponse du chef des Mohauks à Kayewla (la Fayette).	74.
Discours de la <i>Sauterelle</i> , orateur des nations amies.	77
Loi qui naturalise <i>Américain</i> M. le marquis de la Fayette , et son fils <i>George Washington la Fayette</i> .	79.
Son arrivée à Boston.	81.
Repas public , illumination , bal , feux d'artifices ; adresses des Bostoniens et des officiers de la ligue de Massachussets.	85.
Réponse.	86.
Fête touchante à son occasion.	89.
Réponse aux adresses.	91.
Son voyage à <i>Providence</i> et à l'île de Rhodes.....	
Députation du corps législatif.	93.
Réponse.	94.
Voyage dans la baye de Chesapeak.	95.
Joie des habitans de <i>Williamsbourg</i> et de tous les <i>Virginiens</i> .	95.
Adresse du corps municipal de <i>Williamsbourg</i> .	96.
Réponse.	97.

- Résolution de la chambre des délégués de Virginie. 101.
- Réponse. 102.
- Voyage à *Mont-Vernon*, avec M. le chevalier de Caraman. 104.
- Résolution de l'Etat de Mariland, pour naturaliser M. de la Fayette et ses descendans mâles. 105.
- Derniers embrassemens et bénédiction paternelle de Washington, à Annapolis. 106.
- Arrivée à New-Jersey. Délibération du Congrès; adieux, félicitations et remerciemens au nom des treizes Etats-Unis. 107.
- Réponse très-touchante de M. de la Fayette à ses frères et bons amis. 110.
- Adieux solennels, pavillon des Etats hissé en son honneur, salut de treize coups de canon. 111.
- Description de l'épée donnée à M. de la Fayette. 112.
- Extrait d'une lettre adressée à MM. les Prévôt des marchands et Echevins de Paris, par M. de Jefferson, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis. 114.
- Présentation du buste de M. de la Fayette au nom des Virginiens; son inauguration à l'hôtel-de-ville de Paris. 115.
- Traduction d'une lettre du Nantuket, du 19 septembre 1786, sur le commerce de ce pays. 117.

Anecdote de Voltaire sur M. de la Fayette.	118.
Du général Washington , et de M. de la Fayette , relativement à la société de Cincinnatus.	119.
Désintéressement de Washington.	120.
Belle réponse de Washington.	122.
Anecdote.	123.
Autre.	125.
Mécontentemens passagers de la conduite de Washington , n'ont répandu aucun nuage sur sa vertu.	127.
Délivrance du capitaine Butler ; trait honorable à M. de la Fayette.	128.
Anecdotes particulières.	130.

DEUXIÈME PARTIE

D E C E S M É M O I R E S .

M OTIONS, opinions et lettres de M. de la Fayette.	133.
Extraits des différens mémoires lus au bureau présidé par M. d'Artois,	
N ^o . 1.	133.
N ^o . 2.	144.
N ^o . 3.	146.
N ^o . 4.	150.

- Discours éloquent, qui prouve, ainsi que les quatre précédens que M. de la Fayette étoit pénétré d'horreur pour les abus de l'ancien régime, qu'il les connoissoit tous, et qu'il avoit le courage de les dévoiler devant les chefs de l'aristocratie. 156.
- Procès-verbal de l'Assemblée nationale. Discours de M. de la Fayette, du 19 octobre 1789. 161.
- Réponse de M. le président. 165.
- Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. 168.
- Réponse de M. Tollendal. 169.
- Précis de la motion de M. de la Fayette. 170.
- Droits de l'homme, mais de l'homme vivant en société. 172.
- Extrait d'un discours adressé aux officiers de la garde nationale. 174.
- Lettre de M. de la Fayette à M. de Chambonas, commandant de la ville de Sens. 177.
- Assemblée des représentans de la commune de Paris, du 30 septembre 1790, pour engager le général à ne pas refuser un traitement. 178.
- Refus du général. *idem.*
- Anecdocte sur *Paoli*. 179.
- Lettre sur le même objet. 180.
- Réponse et refus. 181.

- Autre lettre de M. de la Fayette. 182.
- Procès-verbal des électeurs de Paris, du 14 juillet 1789. Efforts de M. de la Fayette, pour faire juger *Foulon* par la loi. Ses discours au peuple. 187.
- Extrait des procès-verbaux de l'assemblée-générale des représentans de la commune, dans la journée du 5 octobre 1789. 190.
- Lettre à M. Bailly. Abdication. 194.
- Lettre à tous les districts. Abdication. 195.
- Instances. 196.
- Prières de MM. les électeurs. 197.
- Opinion de M. de la Fayette, dans la séance du 22 mai 1790. (Droit de guerre et de paix.) 197.
- Adresse des citoyens de Paris à tous les françois, pour la fédération du 14 juillet. 199.
- Adresse à l'Assemblée nationale par M. de la Fayette, à la tête des députés de toutes les gardes nationales du royaume. 203.
- Adresse au Roi, prononcée à la tête de la même députation. 207.
- Lettre sur la fédération du 14 juillet, attribuée à M. Garat. 210.
- Discours de M. de la Fayette à l'assemblée des 144 notables, 19 novembre 1790. 221.
- Lettre du corps des officiers de la garde nationale de Besançon, à celle de Paris. 222.

- Réponse de M. le commandant-général. 223.
- Extrait des registres du corps municipal, du
8 novembre 1790. 225.
- Anecdote, et dénonciation du général. 232.
- Lettre d'un membre du Club des Jacobins. 233.
- Lettre d'un aristocrate à son ami sur le pré-
tendu projet de donner au roi une armée
de six mille hommes. 235.
- Lettres diverses. — Lettre du bataillon des
Mathurins. 237.
- Lettre du bataillon de la Trinité. 239.
- Discours prononcé au nom et par ordre du
bataillon de la Trinité. 240.
- Lettre du bataillon de la Jussienne. 241.
- Lettre du bataillon de Notre-Dame. 242.
- Discours prononcé le 10 septembre 1790, en
présence du bataillon de Notre-Dame, par M.
de la Chesnaye. 243.
- Lettre du bataillon du Roule. 244.
- Adresse du bataillon de Nanterre. 245.
- Adresse de la garde nationale du Velay. 247.
- Assemblée générale des députés de l'armée
Parisienne. Le 8 septembre 1790. 249.
- Arrêté de l'armée Parisienne. 250.
- Discours de M. Knapen, du 23 juillet 1789,
au nom du district de Saint-Séverin. 255.

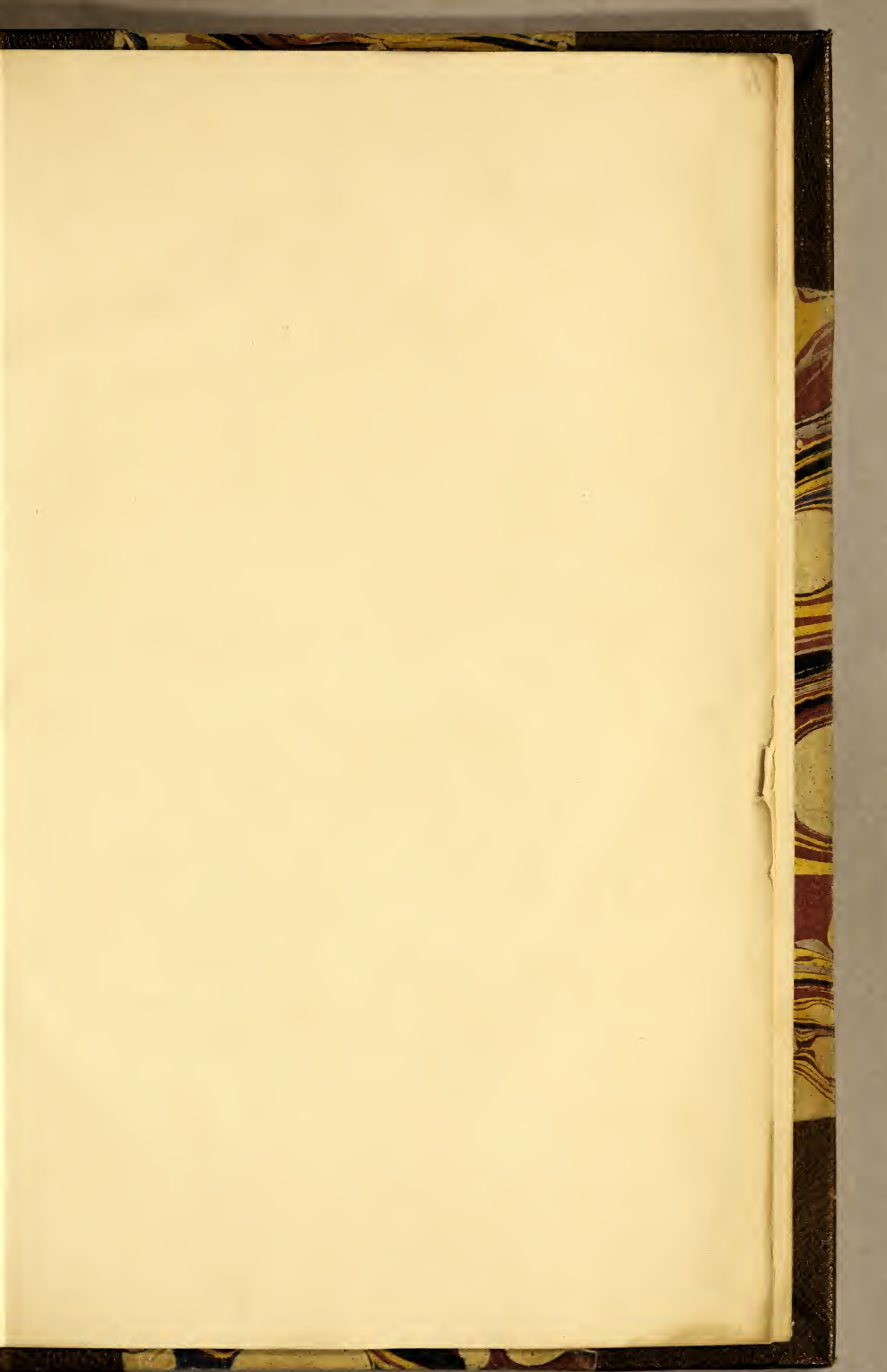
Discours de M. de la Fayette à l'assemblée nationale le jeudi 18 novembre 1790.	256.
Anecdotes et pièces fugitives.	261.
Pamphlet anecdotique; résurrection d'un malheureux assommé sur le quai de la ferraille.	265.
Vers à M. de la Fayette.	273.
Strophes tirées d'une ode de M. Lacombe.	274.
Couplets.	275.
Couplets.	<i>Ibid.</i>
Chanson.	276.
Couplets.	278.
Quatrain.	280.
Stances.	281.
La Révolution , chanson.	283.
Chanson pour un repas de fédérés.	286.
Lettre de M. Kornmann.	288.
Portrait de M. de la Fayette.	290.
Lettre de MM. les Commandans , Capitaines et Députés à la fédération.	292.

F I N.

De l'Imprimerie de C. F. PERLET , rue Saint-André-des-Arcs , hôtel de Châteaux-Vieux.

The first part of the book is devoted to a general
 account of the history of the country from the
 earliest times to the present day. The second
 part contains a description of the various
 parts of the country, and the third part
 is a collection of the most interesting
 facts and anecdotes which have been
 collected from the most authentic sources.
 The fourth part is a collection of the most
 interesting facts and anecdotes which have
 been collected from the most authentic
 sources. The fifth part is a collection of
 the most interesting facts and anecdotes
 which have been collected from the most
 authentic sources. The sixth part is a
 collection of the most interesting facts and
 anecdotes which have been collected from
 the most authentic sources. The seventh
 part is a collection of the most interesting
 facts and anecdotes which have been
 collected from the most authentic sources.
 The eighth part is a collection of the most
 interesting facts and anecdotes which have
 been collected from the most authentic
 sources. The ninth part is a collection of
 the most interesting facts and anecdotes
 which have been collected from the most
 authentic sources. The tenth part is a
 collection of the most interesting facts and
 anecdotes which have been collected from
 the most authentic sources.

The first part of the book is devoted to a general
 account of the history of the country from the
 earliest times to the present day. The second
 part contains a description of the various
 parts of the country, and the third part
 is a collection of the most interesting
 facts and anecdotes which have been
 collected from the most authentic sources.
 The fourth part is a collection of the most
 interesting facts and anecdotes which have
 been collected from the most authentic
 sources. The fifth part is a collection of
 the most interesting facts and anecdotes
 which have been collected from the most
 authentic sources. The sixth part is a
 collection of the most interesting facts and
 anecdotes which have been collected from
 the most authentic sources. The seventh
 part is a collection of the most interesting
 facts and anecdotes which have been
 collected from the most authentic sources.
 The eighth part is a collection of the most
 interesting facts and anecdotes which have
 been collected from the most authentic
 sources. The ninth part is a collection of
 the most interesting facts and anecdotes
 which have been collected from the most
 authentic sources. The tenth part is a
 collection of the most interesting facts and
 anecdotes which have been collected from
 the most authentic sources.



E 794

B488 m





